

Faculté de philosophie, arts et lettres

L'affaire *Moi les hommes, je les déteste* : littérature, féminisme et incitation à la haine ?

Auteure : Lucie Heuse

Promotrice : Amina Damerdj

Année académique 2023-2024

Master en langues et lettres modernes, orientation générale, finalité en sciences et métiers du livre

Remerciements

Avant de commencer, je souhaite remercier toutes les personnes qui, au cours de ce long périple, m'ont apporté leur aide et qui ont contribué à la création et rédaction de ce mémoire.

Je tiens tout d'abord à remercier ma promotrice, Amina Damerdj, pour son soutien inestimable et ses conseils éclairés tout au long de la réalisation de ce mémoire. Sa disponibilité, sa patience et ses remarques constructives ont grandement contribué à la qualité de ce travail. Merci pour votre dévouement et votre encouragement constant.

Je remercie également toute l'équipe de l'Université Catholique de Louvain et les professeurs que j'ai pu croiser lors de mes cinq années d'études pour m'avoir enseigné les connaissances et compétences qui font de moi aujourd'hui une mémorante formée et accomplie.

Je tiens finalement à remercier ma famille et mes amis dont les encouragements auront été un soutien plus qu'important pendant la durée de ce travail.

Table des matières

Remerciements.....	2
Introduction.....	4
Chapitre un : La genèse	8
1.1. Les éditions Monstrograph.....	9
1.1.1. La création du texte.....	10
1.1.2. La rédaction du texte.....	13
1.2. La trajectoire de Pauline Harmange.....	14
1.2.1. Biographie de l’auteure	14
1.2.2. Des publications féministes à un livre	16
1.2.3. Pauline Harmange : un féminisme anti-homme ?	20
1.3. Un contexte favorable à une parole féministe.....	22
1.3.1. Montée du féminisme et mouvement #MeToo	23
Chapitre 2 : analyse textuelle.....	27
2.1. La situation du discours de haine en France.....	27
2.1.1. La liberté d’expression.....	28
2.1.2. Le discours de haine.....	30
2.2. Ralph Zurmély et sa menace.....	31
2.3. <i>Moi les hommes, je les déteste</i> : incitation à la haine ou dénonciation d’oppression ?.....	33
2.3.1. Un titre et une quatrième de couverture qui disent la détestation assumée.	35
2.3.2. Un texte qui reprend les codes du discours de haine misogyne de façon polémique.	38
Chapitre 3 : la réception du texte.....	53
3.1. la réception négative.....	55
3.1.1. Les attaques personnelles	56
3.1.2. La question de l’inversion des rôles	58
3.1.3. Un sujet choc comme stratégie marketing.....	61
3.1.4. Faites l’amour, pas la guerre.	65
3.2. La réception positive.....	66
3.2.1. Une accusation pour une silenciation.....	67
3.2.2 La liberté avant tout.....	70
3.2.3 le rôle libérateur de la littérature.....	72
3.3. une réception qui révèle la méconnaissance.....	74
Conclusion.....	75

Introduction

Le 19 août 2020, une jeune auteure alors inconnue, Pauline Harmange, vu son premier livre publié accusé d'incitation à la haine par Ralph Zurmély, chargé de mission au bureau de l'égalité entre les hommes et les femmes, qualifiant son texte de discours de haine, et fut menacée de poursuites judiciaires avec sa maison d'édition si le livre n'était pas retiré de la vente immédiatement. Ce livre était, et est toujours, nommé « *Moi les hommes, je les déteste* ». Ce que Ralph Zurmély reprochait au livre était d'être « une ode à la misandrie (= haine des hommes) » en rappelant que « la provocation à la haine en raison du sexe est un délit pénal ! ». Cependant, la menace du chargé de mission n'eut pas exactement l'effet escompté. Malgré la menace proférée par Ralph Zurmély, le livre ne subit ni poursuite ni jugement et contrairement au souhait de ce dernier, le livre, au lieu d'être retiré de la vente et oublié à jamais, devint un succès national et international. « C'est le propre de la censure violente d'accréditer les opinions qu'elle attaque »¹ nous dit Voltaire en 1756 et cela s'est en effet vérifié avec le cas de *Moi les hommes, je les déteste* car la menace de censure proférée par Ralph Zurmély a suffi à faire le succès du livre lorsqu'elle fut rendue publique au travers d'un article publié par Médiapart peu après. Ainsi, un livre qui avait débuté avec un tirage de 450 exemplaires devint un succès international traduit en seize langues. S'enchainèrent alors des vagues de réactions constituées, tantôt d'articles de journaux numériques, tantôt de publications faites sur les réseaux sociaux et plateformes internet. Tous n'étaient, en revanche, pas du même avis. En effet, avec le succès du livre vint une polémique. Tandis que certains défendaient le livre et s'insurgeaient de la menace qu'il a subie, d'autres se rangeaient du côté du chargé de mission et condamnaient le livre pour son discours de haine. Cette polémique mit en évidence plusieurs questions : qu'est-ce qu'un délit d'incitation à la haine ? En existe-t-il plusieurs perceptions ? Si oui, sur quoi reposent-elles ? Toutes ces questions nous amènent alors à notre problématique :

« En quoi le texte de Pauline Harmange *Moi les hommes, je les déteste*, et sa réception, démontrent que la perception du discours de haine est encore en débat dans la société française actuelle ? »

Cette analyse nous semble particulièrement pertinente dans le contexte actuel. En effet, nombreux sont ceux qui pourraient penser que la censure n'existe plus de nos jours et qu'elle

¹ VOLTAIRE, *Poème sur le désastre de Lisbonne*, préface, 1756.

appartient à un temps révolu. C'est notamment ce que nous pensions également avant d'entamer nos recherches. En effet, aux premiers stades de notre travail, nous savions simplement que nous allions chercher un sujet se rapportant à la censure et à la liberté d'expression, sujet pour lequel nous avons toujours eu un grand intérêt. Nous pensions alors devoir orienter notre recherche sur des titres et ouvrages datant de siècles précédents, mais nous avons été plus que surpris et interpellé lorsque l'histoire de *Moi les hommes, je les déteste* est apparue dans nos recherches. Bien qu'elle ne soit pas un cas de censure, c'est bien la menace de cette dernière qui, dans un premier temps, l'a fait connaître et a permis au débat sur les différentes perceptions de discours de haine de prendre place. Il nous parut alors clair que l'affaire *Moi les hommes, je les déteste* serait au centre de notre travail. Un second aspect qui attira notre attention vers cette affaire est le mouvement féministe qui fait entièrement partie de *Moi les hommes, je les déteste* et la polémique qui l'entoure. Comme nous l'avons mentionné plus haut, la période à laquelle fut publié le livre était aussi une période où le mouvement féministe était sur le devant de la scène avec le mouvement #MeToo. Les notions de discours de haine entremêlées dans un discours féministe nous semblent donc plus que pertinentes à traiter dans le climat actuel.

Pour cette étude et analyse, notre corpus est constitué donc essentiellement de données textuelles. Elles comprennent en majeure partie le texte lui-même compris dans l'ouvrage de Pauline Harmange, *Moi les hommes, je les déteste*. Ce dernier a été publié, comme nous l'avons évoqué plus tôt en août 2020, en collaboration avec la maison de micro-édition Monstrograph. Le livre a comme sujet principal, comme son titre le laisse imaginer, la misandrie. La misandrie est définie comme une « attitude misandre »², c'est-à-dire une attitude « Qui éprouve du mépris, voire de la haine, pour le sexe masculin ; qui témoigne de ce mépris. (S'oppose à misogynie) »³. Dans l'article publié par Médiapart cependant, l'auteure ainsi que les éditeurs de Monstrograph se défendent du terme misandre et de l'accusation d'incitation à la haine en indiquant que le livre possède certes un titre provocateur, mais son contenu, lui, est bien plus mesuré. Dans son ouvrage, Pauline Harmange explore et critique les comportements typiquement masculins dans la société en lien avec la place de la femme dans cette dernière. Pauline Harmange avance donc que son texte n'est en rien une incitation ou provocation à la haine et n'est donc en aucun cas un discours de haine. Le titre de son ouvrage comprend

² É. Larousse, *Définitions : misandrie - Dictionnaire de français Larousse*, en ligne : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/misandrie/51744> (consulté le 1 août 2024).

³ É. Larousse, *Définitions : misandre - Dictionnaire de français Larousse*, en ligne : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/misandre/51743> (consulté le 1 août 2024).

pourtant « Je déteste les hommes » et le discours de haine peut tout à fait être présent dans le texte. Une analyse textuelle du livre sera donc primordiale dans notre étude.

Notre corpus est également accompagné de différentes sources. Celles-ci comprennent notamment des retranscriptions d'interview que nous avons mené au préalable avec les éditeurs de la maison de micro-édition Monstrograph. Nous avons en effet eu le privilège d'interviewer Coline Pierré ainsi que Martin Page, fondateurs et seuls éditeurs de Monstrograph, le 11 mars 2024, suivis quelques semaines plus tard d'un second échange de mails et de messages vocaux avec Martin Page pour des questions complémentaires à la première interview.

Nous avons également dans nos sources une quantité importante de réactions et réponses qu'a engendrée le livre et son histoire de sa publication jusqu'à aujourd'hui. Nous avons compilé une quantité de dix-huit articles de journaux numériques ainsi qu'une quinzaine de publications laissées sur le réseau social Facebook et les plateformes internet X, anciennement Twitter, Quorra et Reddit. Les données recueillies par ces articles et publications sont datées d'entre août 2020 et novembre 2023. Comme nous l'avons indiqué précédemment, le succès qu'a atteint le livre s'est entouré de grands débats et discussions. Ces débats reposaient notamment sur les notions de discours de haine et liberté d'expression ainsi que littérature et féminisme. Ces débats et les arguments avancés dans chaque camp seront une partie importante de notre étude.

Notre objectif à travers cette étude est de démontrer comment le texte de Pauline Harmange, et sa réception, témoignent que la perception du discours de haine est toujours en débat dans la société française. Nous chercherons donc à mettre en lumière ces différentes perceptions ainsi que les dynamiques sociales et institutionnelles qui façonnent ces dernières. Non seulement quelles sont les perceptions et les différents débats autour de la notion du discours de haine, mais également d'où viennent ces perceptions et ce qui les forge, tout cela en lien avec l'affaire de *Moi les hommes, je les déteste*.

Pour ce faire, notre travail se divise en trois parties distinctes. La première partie est consacrée à la genèse de l'ouvrage. En effet, comprendre comment cette œuvre est venue à voir le jour est primordial afin d'en comprendre les enjeux.

La seconde partie de notre étude se concentre sur le texte lui-même. Afin de comprendre les débats et les différentes perceptions de l'œuvre, il est primordial de comprendre ce qui a pu ou non, dans ce texte, donner lieu à une interprétation haineuse.

Le dernier chapitre est une étude de la réception du texte. Après une analyse de la genèse et du contexte de l'œuvre ainsi qu'une étude textuelle de l'ouvrage de Pauline Harmange, une étude

de la réception et des différents débats que le texte aura suscités sera le dernier maillon de la chaîne nous permettant de mettre en lumière les différentes perceptions des notions d'incitation à la haine et discours de haine présentes dans la société française et francophone. Nous analyserons alors les différentes réponses et réactions aux livres ainsi que leurs arguments, les auteurs de ces arguments et leurs fondements.

Les analyses combinées de la genèse, la rédaction et la réception du texte nous permettront alors de mettre en évidence les différentes perceptions du discours de haine mises en lumière par l'affaire *Moi les hommes, je les déteste*.

Chapitre un : La genèse

Pour cette première partie de notre analyse, nous allons nous concentrer sur la genèse du texte qui porte le titre de *Moi les hommes, je les déteste*. Pour comprendre un texte, il est primordial d'en comprendre les origines et le contexte dans lequel il fut écrit (Sapiro, 2014). Comment ce livre est-il venu à exister ? Est-il une réaction à une situation ? A-t-il été commandé par quelqu'un ? Avait-il un but particulier ? Toutes ces questions que nous nous posons, nous allons tenter d'en trouver des réponses.

Pour ce faire, nous analyserons les deux éléments principaux de la création du texte de *Moi les hommes, je les déteste* : son auteure et sa maison d'édition. Lors de la création d'un ouvrage, ces deux derniers sont les acteurs principaux. Il pourrait sembler aisé de croire que l'auteur à lui seul incarne la plus grande part de crédit et de responsabilité dans la création d'une œuvre, mais le rôle de la maison d'édition n'est pas à négliger pour autant. La maison d'édition d'un texte qui se verra publié a un poids certain sur ce que ce texte deviendra. La responsabilité d'un livre se divise entre les deux partis, c'est notamment la raison pour laquelle la législation royale de 1551 imposait que le nom de l'auteur ainsi que de son imprimeur soient inscrits dans chaque publication⁴ (Sapiro, 2015). Un texte qui arrive sur le seuil d'une maison d'édition n'est souvent qu'un premier jet comparé à ce qu'il sera lors de l'étape finale de la production. La maison d'édition effectue un certain travail dépendant de l'œuvre sur le texte avant qu'il soit publié et a donc une grande influence sur ce dernier. En effet, nous avons appris au cours de nos recherches que la maison d'édition de *Moi les hommes, je les déteste*, Monstrograph, a joué un certain rôle dans la création et fabrication du texte ainsi que sa réception. C'est pourquoi étudier les deux éléments que sont l'auteure, Pauline Harmange, et la maison d'édition, Monstrograph, de *Moi les hommes, je les déteste*, est un travail plus que nécessaire afin d'en comprendre les enjeux.

Notre travail d'analyse se portera en premier lieu sur la maison d'édition du texte, Monstrograph. Le choix de faire une analyse de la maison d'édition avant l'auteur n'est pas irréfléchi. En effet, bien que l'on puisse penser que de manière générale, le travail de l'auteur débute avant celui de la maison d'édition qui s'occupera de son texte. Le cas du texte de Pauline Harmange est un cas à part qui justifie une approche différente.

⁴ G. SAPIRO, *La responsabilité de l'écrivain* (Littérature, droit et morale en France (XIXe-XXIe siècle)), Editions du Seuil, 2011. p. 9.

Nous poursuivrons donc notre analyse de la genèse du texte en nous interrogeant sur la personne de Pauline Harmange. Nous nous intéresserons à sa vie, sa carrière, ses valeurs, etc. Nous passerons en revue tout ce qui dans la vie de Pauline Harmange a pu influencer la création du texte qui portera à sa sortie le nom de *Moi les hommes, je les déteste*.

Nous nous intéresserons plus tard au contexte socioculturel et sociohistorique de l'œuvre et ce qui dans ce dernier a pu jouer un rôle dans sa création. Nous aborderons notamment la vague de féminisme et de libération de la parole des femmes avec le mouvement « #metoo ».

1.1. Les éditions Monstrograph

Monstrograph est une maison d'édition française qui réalise ce qu'on appelle de la « micro-édition », c'est-à-dire de l'édition à toute petite échelle. Elle a été initiée par Martin Page et Coline Pierré en 2015 et officiellement fondée en 2018 et fermera ses portes en 2022, soit après sept ans d'exercice. Cette petite maison d'édition autodiffusée aura publié en tout dix-sept livres qui ont été classés en trois collections « Homemade books », « Bootleg » ainsi que « Minute Papillon ». Lorsque la maison d'édition était en fonction, elle se décrivait comme « un laboratoire, une manière de tester des idées à petit tirage et à moindres frais, tenter de faire publier des textes qui auraient du mal à trouver leur place chez les éditeurs »⁵. À leur fermeture, Martin Page et Coline Pierré ont décidé de poster sur le site officiel⁶ de leur maison d'édition tous les livres qu'ils avaient publiés et dont ils avaient les droits sous forme téléchargeable. Cette liste de livres téléchargeables ne contient cependant pas *Moi les hommes, je les déteste*, le texte ayant été repris par la maison d'édition du Seuil.

Lors de nos recherches sur la création et la genèse du texte de *Moi les hommes, je les déteste*, il nous a semblé évident qu'une entrevue avec la maison d'édition qui l'a publié permettrait une compréhension bien plus profonde de l'affaire et nous permettrait également d'en faire une analyse plus en profondeur et objective. Nous avons donc contacté une première fois la maison d'édition Monstrograph afin de leur transmettre notre requête et de les interviewer. Cette demande s'est avérée fructueuse et il nous a été possible de les interviewer par téléphone le 12 mars 2024. La maison Monstrograph se trouvant en France, un appel

⁵ « Monstrograph », dans *Wikipédia*, 2023, en ligne :

<https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Monstrograph&oldid=206998999> (consulté le 31 mai 2024).

⁶ Site officiel de Monstrograph : <https://www.colinepierre.fr/monstrograph/> (consulté le 11 août 2024).

téléphonique était la meilleure option d'un point de vue pratique. Pour cette entrevue, nous avons décidé d'opter pour un entretien semi-guidé. C'est-à-dire que nous avons une liste de questions que nous comptons poser à Martin Page et Coline Pierré, mais nous les avons également laissés libres de parler de ce qu'ils souhaitent.

1.1.1. La création du texte

Lors de l'interview, une des premières questions que nous comptons poser allait porter sur le choix de publier un tel livre et leur réaction lorsque Pauline Harmange les a approchés avec son texte qui finira par causer une controverse dans la société française et internationale. En effet, dans la majorité des cas, lorsqu'un livre est publié, il a d'abord été écrit par son auteur qui l'a ensuite envoyé à une maison d'édition. Un contrat est ensuite fait et le travail d'édition commence jusqu'à ce que le texte soit prêt à être publié. Lorsque nous avons commencé nos recherches sur le livre *Moi les hommes, je les déteste*, il nous avait semblé que ce dernier avait suivi le même parcours. Cependant, quand nous avons demandé à Martin Page et Coline Pierré comment ils avaient réagi lorsque Madame Harmange les avait approchés avec son texte, ils nous ont révélé quelque chose de très intéressant.

L'histoire que nous avons cru être celle de la création du texte jusqu'à ce moment-là était que Pauline Harmange avait de son côté écrit le manuscrit de *Moi les hommes, je les déteste* et l'avait ensuite envoyé à la maison de micro-édition Monstrograph qui aurait ensuite accepté de le publier. Ce déroulement est en effet celui qui se produit le plus souvent lors de la création d'un livre et, n'ayant trouvé aucun article ou information remettant en question cette hypothèse, nous l'avons gardé jusqu'à notre entretien avec Monstrograph. C'est alors que Monstrograph nous a fait prendre conscience de notre erreur en nous contant la réelle histoire de la genèse de *Moi les hommes, je les déteste*. Comme nous l'avons expliqué plus tôt dans cette section, Monstrograph est une maison d'édition d'idées et particulièrement d'idées novatrices qui pourraient faire peur aux autres maisons d'édition. En effet, dans la partie « biographie » de leur site internet, leurs ouvrages sont qualifiés comme étant des « essais iconoclastes⁷ [...] [des] ouvrages collectifs qui interrogent les conditions de vie et de travail des artistes aujourd'hui »⁸. Ce qu'ils désirent publier est des textes d'idées pour la plupart qui partagent une opinion tranchée et particulière. Avec leurs ouvrages « iconoclastes », les éditeurs aiment sortir des

⁷ Dans ce contexte, iconoclaste pourrait être interprété comme « qui est hostile aux traditions et cherche à les faire disparaître » comme le propose une des définitions du terme « iconoclaste » dans le dictionnaire en ligne Le Robert.

⁸ Onglet « Biographie » sur le site officiel de Monstrograph : <https://www.colinepierre.fr/biographie/> (consulté le 11 août 2024).

sentiers battus pour offrir des idées novatrices et encore non ou peu explorées. Ils ont déjà publié des textes sur la liberté d'expression des artistes, l'angoisse et l'anxiété ressentie par les adolescents, la sexualité, etc. Bien que Martin Page, éditeur chez Monstrograph, ait lui-même rédigé un grand nombre des livres que la maison d'édition a publié pendant ses sept ans d'existence, il arrivait tout de même à Monstrograph d'éditer des livres rédigés par d'autres auteurs sur des sujets variés. Cependant, ils n'attendaient pas toujours qu'un manuscrit arrive entre leurs mains, il leur arrivait parfois d'aller « à la chasse ». Dans le cas de *Moi les hommes, je les déteste*, Coline Pierré et Martin Page avaient en fait déjà dans l'idée de publier un texte sur le féminisme et la misandrie. En effet, ils nous ont expliqué que ce sujet très moderne les travaillait déjà depuis quelque temps et ils se sont alors mis à la recherche d'un ou d'une auteure qui pourrait faire un texte sur ce sujet qu'ils pourraient ensuite publier. C'est pendant ces recherches qu'ils sont tombés sur le blogue de Pauline Harmange et plus particulièrement sur son article « Et puis, épuisée ». Dans cet article, Harmange expliquait son épuisement quotidien d'être une femme et plus spécialement, une femme dans la société actuelle. Elle racontait son malaise, son mal-être et la frustration qu'elle ressentait de vivre et subir sa condition de femme et qui n'était certainement aucunement aidée par les hommes et le patriarcat de la société. Après avoir lu cet article, Martin Page et Coline Pierré ont tous les deux décidé de contacter Pauline Harmange afin de lui expliquer leur désir de publier un livre sur la misandrie et de demander à cette dernière si elle était intéressée par la rédaction dudit livre.

Après avoir entendu qu'ils étaient donc à l'origine de la création du texte et que l'envie d'écrire un texte sur la misandrie et le féminisme, nous leur avons demandé d'où leur est venu ce désir. Pourquoi ce sujet ? Pourquoi maintenant ? Qu'est-ce qui les a motivés à éditer et publier un texte avec un sujet si controversé ? Ils nous ont répondu que bien qu'un grand nombre d'articles sur les sujets de la misandrie et les violences que subissent les femmes existent déjà, ils se sont rendu compte durant leurs recherches qu'aucun livre ayant la misandrie comme sujet n'avait encore été publié et ils ont donc décidé que ce serait eux qui le feraient. Nous savons également que ce livre a été perçu par beaucoup comme étant provocateur. Nous leur avons alors demandé si cela était un effet recherché. Voudaient-ils choquer ? Provoquer ? Faire parler d'eux ? Leur réponse a été qu'ils n'ont jamais eu un désir de provocation à proprement parler. Ils ne voulaient pas écrire un livre provocant, mais ils étaient bien conscients que le sujet qu'ils avaient choisi n'était pas des plus neutres et allait peut-être créer une certaine réaction. Leur précédent titre avait notamment connu un certain succès, à leur échelle, ont-ils précisé, donc ils s'attendaient et espéraient tout de même un certain succès de cet ouvrage. Ils ont tout de même insisté que le choix de publier un livre sur la misandrie leur tenait à cœur, car

la misandrie est pour eux une colère qui mérite d'être exprimée et ils ont choisi d'être les lèvres par lesquelles les voix des femmes et leur colère pourraient être exprimées. Leur but à travers ce livre était simplement de parler d'un sujet moderne dont, à ce jour, aucune livre ne parlait. C'était pour Martin Page et Coline Pierré un sujet important à traiter et vu que personne ne l'avait encore fait, ils ont pris la décision de le faire eux-mêmes.

Nous pouvons cependant nous demander si cette raison était la seule à avoir motivé leur choix de publier l'essai de Pauline Harmange. Monstrograph étant une maison de microédition, le tirage prévu pour l'ouvrage était de 450 exemplaires, ce qui représente un tirage très limité. En effet, pour une maison bien installée, le nombre moyen d'exemplaires pour un premier tirage va davantage de l'ordre d'entre 2000 et 5000 exemplaires⁹. Ce petit tirage témoigne de la taille très limitée de la maison d'édition. Il peut alors être judicieux de se demander si la publication de ce livre n'avait pas peut-être pour but également de faire remarquer la maison d'édition. Un ouvrage sur la misandrie avec un titre tel que « Moi les hommes, je les déteste », attire l'œil. Nous ne remettons pas en question ici le désir de Martin Page et de Coline Pierré de parler d'un sujet qui leur tient à cœur et de vouloir donner la parole sur son ressenti par rapport à ce sujet. Nous mettons simplement en perspective que ce désir n'a peut-être pas été le seul à avoir motivé les éditeurs de Monstrograph à publier l'essai. Un livre qui attire l'œil, choque, fait parler de lui et suscite le débat et se vend et il ne faut pas oublier qu'une maison d'édition est également une entreprise. L'argent n'est pas toujours une priorité, mais il fera toujours partie des facteurs à prendre en compte.

Cette information qui nous a été dévoilée par les éditeurs et fondateurs de Monstrograph donne une tout autre et nouvelle perspective sur la genèse du texte. En effet, le travail de la maison d'édition n'a pas été secondaire à l'écriture du texte, ils ne se sont pas contentés de travailler un texte qui leur a été donné, ils ont été au premier plan de la création du texte, c'est eux qui l'ont commandé. Il ne s'agit donc pas seulement d'une pensée, mais d'un projet, d'une stratégie. C'est un projet créé par la coopération de Pauline Harmange, Martin Page et Coline Pierré et ces deux derniers en ont été les instigateurs.

⁹ *La vie du livre en librairie*, article publié le 14 avril 2013, en ligne sur le blog *Ecrire et se Faire éditer* (consulté le 14 avril 2013).

1.1.2. La rédaction du texte

Lorsque Colline Pierré et Martin Page ont contacté Pauline Harmange afin de lui proposer d'écrire un livre dans la même vague que « Et puis, épuisée » sur la misandrie, Harmange a accepté sans hésiter. A alors débuté le processus de rédaction et création du texte. Ce processus durera plusieurs mois, corrections et édition comprises. Après un rendez-vous d'étape avec ma promotrice, j'ai sollicité un deuxième entretien avec les éditeurs pour parler précisément de ce travail d'édition. Pour ce second entretien, nous n'avons pas eu l'occasion d'organiser un rendez-vous, mais nous avons envoyé à Martin Page et Coline Pierré les questions auxquelles nous souhaitions avoir des réponses et c'est Martin Page qui nous a répondu sous forme de messages vocaux. Coline Pierré n'ayant pas été mentionnée dans les réponses reçues, nous ne savons pas si cette dernière a été consultée et si donc les réponses reflètent également sa pensée ou si Martin Page nous a uniquement transmis ses réponses personnelles.

Au cours de ce second entretien, nous avons notamment demandé combien de versions du texte avaient existé avant la version définitive que nous avons sous les yeux. Nous avons aussi demandé quels ont été les modifications et changements qui ont été opérés d'une version à l'autre. Certains passages étaient-ils trop « violents et provocateurs » ? Étaient-ils, à l'inverse, trop doux ? Les changements étaient-ils textuels ou des changements de forme ? Le titre a-t-il également subi des changements ? Si oui, quels étaient les autres choix possibles ? Malheureusement, Martin Page a jugé que ces informations relevaient de la confidentialité entre un auteur et sa maison d'édition et a donc poliment refusé d'y répondre. Cela est bien dommage, car ces informations auraient pu nous éclairer sur quelles étaient les points importants que le livre voulait aborder. Cela aurait également pu nous indiquer quelles étaient les intentions cachées de ce texte. Était-ce de choquer ? D'informer ? De provoquer ? De provoquer les hommes ou de provoquer un mouvement de ralliement des femmes ? Bien que Martin Page nous ait dit que leur but premier n'était ni de choquer ni de provoquer, le travail d'édition du livre aurait peut-être pu laisser transparaître des informations cachées, intentionnellement ou pas, jusque-là. Leur refus de s'exprimer sur la rédaction et édition du texte de Pauline Harmange peut pousser à une interrogation sur les réelles intentions de l'ouvrage. Martin Page et Coline Pierré nous avait renseigné plus tôt sur leurs intentions en publiant le livre *Moi les hommes, je les déteste* en nous indiquant qu'il n'y avait chez eux et chez Pauline Harmange aucun désir de provocation et que la misandrie était simplement un sujet encore novateur qui leur semblait intéressant et important de publier. Leur refus de

partager leur cheminement et processus d'édition peut cependant nous laisser nous interroger et potentiellement remettre en doute leurs affirmations. Peut-être, en effet, ne veulent-ils pas renseigner leurs stratégies autour de ce texte. L'absence de réponses de la part de Martin Page nous incite à prendre un certain recul critique sur leurs précédentes affirmations concernant leur non-désir de provocation.

Nous devons donc nous contenter du texte final vendu en librairie pour tenter de comprendre et juger les intentions présidant la publication du livre *Moi les hommes, je les déteste*.

1.2. La trajectoire de Pauline Harmange

Qui est Pauline Harmange et comment en est-elle arrivée à écrire le texte de *Moi les hommes, je les déteste* ? : voici les deux questions auxquelles nous allons tenter de répondre. Nous n'essayons pas ici d'établir une biographie de Pauline Harmange. Nous ne nous intéressons pas à cette dernière en tant que personne, mais cherchons plutôt à déterminer et objectiver une trajectoire d'auteure afin de comprendre où cette dernière se situe dans l'espace social. Pour avoir un témoignage direct et obtenir des informations à la source, nous avons contacté Pauline Harmange afin de tenter d'obtenir une interview avec elle. Cependant, après plusieurs premiers courriels sans réponse, elle nous a finalement indiqué qu'elle ne souhaitait pas ressasser cette histoire et le cyberharcèlement qu'elle a subis en conséquence de la publication du livre.

1.2.1. Biographie de l'auteure

Une fois que nous sommes tombé sur le texte *Moi les hommes, je les déteste* et que nous avons voulu nous renseigner sur son auteure, notre premier réflexe fut de chercher dans notre moteur de recherche, à savoir Google, qui était cette femme. La première réponse à la simple recherche de « Pauline Harmange » dans la barre de recherche est une page Wikipédia qui lui est dédiée. Sur cette dernière, des informations telles que son nom, Pauline Harmange, son âge, vingt-neuf ans, ainsi que son occupation « écrivaine et féministe française »¹⁰. On nous y apprend dans une section qu'elle habite à Lille et qu'elle est membre d'une association

¹⁰ « Pauline Harmange », dans *Wikipédia*, 2024, en ligne : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Pauline_Harmange&oldid=211271077 (consulté le 26 mai 2024).

d'accompagnement de victimes de viols et d'agressions sexuelles. Cela clôture les informations qui nous sont données sur sa vie personnelle et l'article Wikipédia enchaîne avec trois sections, plus longues et dédiées non plus à Madame Harmange, mais au texte qu'elle a écrit et à sa polémique. Bien qu'elle ait, au cours des dernières années, écrit un certain nombre de livres qui ont également publiés, le seul qui figure sur sa page Wikipédia est *Moi les hommes, je les déteste*. L'article Wikipédia, bien que comportant un certain nombre d'informations intéressantes sur l'auteure, n'est pas suffisant pour comprendre la trajectoire de Pauline Harmange. Il nous faut alors continuer nos recherches.

En creusant légèrement, nous tombons sur le blogue de Pauline Harmange. Sur ce dernier, peu d'informations sur la vie personnelle de Madame Harmange sont disponibles. Un seul onglet du blogue lui est dédié et se nomme « Bio ». Dans cet onglet, une photo de Pauline est mise en grand et est entourée d'un texte d'introduction à la personne qu'est Pauline. Il va comme suit :

Née en hiver 1994, Pauline Harmange est auteure et féministe. Elle est intimement convaincue que les histoires qu'on raconte ont le pouvoir de changer nos manières de voir le monde. Alors elle participe, à son échelle.

Quand elle ne travaille pas (c'est-à-dire le plus souvent possible), il lui arrive de jouer à *Stardew Valley*, de chanter des comptines, ou de regarder la pluie tomber. Elle aime le temps long, les cirés jaunes et les fins heureuses. Et la mayonnaise à la sriracha.

Elle a commencé par raconter des histoires à sa petite sœur, avant d'ouvrir un blog quand c'était encore la mode. On lui avait tellement répété qu'écrivaine, ce n'est pas un métier, qu'elle a essayé de se rêver autre chose : journaliste, auxiliaire de puériculture, traductrice, community manager.

Ça ne lui a pas très bien réussi, et quand elle en est arrivée à rédiger des fiches produits pour des pneus (la mort dans l'âme, littéralement), elle s'est noté sur sa bucket list qu'avant de mourir, elle allait écrire un roman, et peut-être même le publier.

Pauline Harmange a eu de la chance (et quelques privilèges), car depuis 2020, elle écrit des livres, qui sont publiés.¹¹

Madame Harmange est donc plutôt discrète sur sa vie privée, mais met en évidence sa vie d'auteure. Sur toutes ses plateformes, à savoir Instagram, son blog et X, elle met en avant sa vocation d'auteure. Si sa vie privée est camouflée, sa vocation d'auteure est, elle, bien mise en avant. Sur son Instagram, on peut lire la bio « Pauline Harmange, elle, auteure / auteure le

¹¹ Bio – Pauline Harmange : <https://paulineharmange.fr/bio/> (consulté le 11 août 2024).

matin, mère l'après-midi » et ses publications tournent essentiellement autour de ses textes. Son compte X est protégé, c'est-à-dire qu'il est visible à tous, mais ses publications ne sont visibles que par les comptes qu'elle a au préalable acceptés comme abonnés. Sa bio, donc visible à tous, dit « Auteure au kaléidoscope » suivi d'informations pratiques pour se procurer sa dernière publication *Le renard*. Le kaléidoscope peut notamment faire penser qu'elle renvoie à toutes les personnes qu'elle est en une seule : une femme, une épouse, une mère, une auteure, une féministe, etc. Elle arbore également comme photo de couverture une citation de Sylvia Plath tirée de *The Bell Jar* « The trouble was, I hated the idea of serving men in any way ». Cette photo de couverture, visible à tous rappelons le, peut sembler faire écho à *Moi les hommes, je les déteste* qui restera son plus grand succès. Elle évoque également dans son blogue que sa vocation d'écrivaine a failli être frustrée par la société qui lui répétait sans cesse qu'être écrivaine n'était pas un réel métier et qu'elle a alors dû se forcer à trouver un autre rêve jusqu'à ce que, « la mort dans l'âme », elle finit par refuser cette société qui lui disait non et poursuivi son rêve d'écrire et, peut-être, être publiée. À travers toutes ces descriptions d'elle-même faites par Harmange, elle dresse donc un autoportrait d'une jeune femme écrivaine assez originale : femme, féministe, mère, épouse, gameuse, amatrice de nourriture, mais surtout, auteure.

Les seules informations importantes et pertinentes de sa biographie semblent être qu'elle est une femme, fin de vingtaine, féministe et auteure, qui est aujourd'hui mariée et mère d'un enfant. Le fait qu'elle soit mariée lui portera énormément préjudice lors de la publication de son livre, *Moi les hommes, je les déteste*, mais ce point sera vu plus en détail plus tard dans notre analyse.

1.2.2. Des publications féministes à un livre

Pauline Harmange est depuis plusieurs années ce qu'on appelle une « blogueuse ». C'est-à-dire une auteure d'articles sur son blog. Son premier article date d'octobre 2014 et se nomme « Mijoté de lentilles de corail » et il s'agit, comme son nom l'indique, d'une recette. Depuis sa première publication en 2014 jusqu'à aujourd'hui, Pauline Harmange a publié un total de 87 publications.

Ces dernières varient selon leurs thèmes et ont été classées directement sur le blogue par Harmange en plusieurs catégories. Les premières publications ont été regroupées sous la catégorie « assiette » et sont uniquement constituées de recettes et sont au nombre de deux. Bien que les recettes aient été les premières publications d'Harmange, elles furent arrêtées peu

après pour passer à une autre catégorie : « Histoires ». Cette catégorie regroupera la majeure partie des publications de Madame Harmange. Sous le chapeau de la catégorie « histoire » nous pouvons trouver des publications qui vont de petites histoires racontées par Harmange aux états d'âme de cette dernière ainsi que des courtes anecdotes qu'elle a jugé intéressant de raconter. La seconde catégorie la plus imposante parmi celles qu'a utilisées Harmange pour classer ses publications est la catégorie « 365 matins ». Cette catégorie regroupe une trentaine de publications dans lesquelles Harmange conte à ses lecteurs ses pensées et humeurs du jour. Elle raconte ses pensées, ses envies, ses espoirs, ses craintes et tout ce qui pourrait lui passer par la tête ce jour-là. Dans la catégorie « Le corps », elle parle de ses ressentis lors de sa grossesse ainsi que dans la catégorie « La vie ». « Le corps » relate davantage du début de grossesse tandis que dans « La vie » elle parle à ses lecteurs de la fin de grossesse et du début de la vie de son enfant. La dernière catégorie selon laquelle sont classées ses publications se nomme « Opinions » et dans cette catégorie, Harmange fait part de ses opinions et ressentis, notamment par rapport à la femme la position de celle-ci dans la société. Si elle ne s'exprime donc pas beaucoup sur sa vie privée sur les réseaux sociaux, elle se livre comme un livre ouvert dans son blogue. Elle dévoile sa vie intime et ses pensées profondes par l'écriture, son outil de création d'abord puis de travail.

Parmi toutes ces publications, deux ont retenu notre attention, car elles semblent être précurseurs de *Moi les hommes, je les déteste*. Car parmi toutes les publications de Madame Harmange, ces deux-ci sont les seules dans lesquelles Harmange raconte et aborde sa position féministe.

La première de ces deux publications est « Et puis, épuisée ». Dans cette publication mise en ligne le 12 juillet 2019, Pauline Harmange parle du fait qu'elle est « épuisée d'être une femme »¹². Elle raconte à quel point la position de la femme est compliquée et à quel point le simple fait d'être née de ce genre féminin l'épuise. Elle parle d'échec de la contraception et d'une grossesse non désirée qu'elle a dû choisir d'arrêter et du poids que cela a fait peser sur sa vie, tout autant personnelle que publique. Elle s'exprime sur le fait que, selon elle, la femme d'aujourd'hui se voit imposé un rôle. Dans notre société, la femme se voit apposée un nombre important d'attentes qu'elle doit atteindre afin d'être perçue comme une réelle femme et une femme accomplie. La femme doit alors jouer et subir le rôle de la femme parfaite pour pouvoir vivre en société sans être y perçue comme insuffisante ou pas à la hauteur. Cependant, les femmes ne sont pas au naturel ce que la société désire d'elles donc elles doivent changer, se

¹² *Et puis, épuisée* – Pauline Harmange, article publié le 12 juillet 2019, en ligne (consulté le 30 mai 2024).

métamorphoser et devenir, ne serait-ce que d'apparence, ces femmes parfaites pour être acceptées. Elle parle aussi des femmes qui se revendiquent « warrior-sorcière-superwoman » et que, bien que l'initiative soit belle, ce n'est pas ce qu'elle ressent quand elle veut défendre sa place de femme. Elle parle surtout d'une grande confusion quant à ce que représente une femme et le rôle et l'image que cette dernière devrait avoir. Dans cette publication, elle explique surtout son ressenti quant à sa situation et position de femme, mais les évoque tout de même dans certains passages. Elle évoque notamment le manque d'intérêt des hommes pour la cause féministe et à la femme de manière générale et de leur place privilégiée dans la société. Elle dit notamment « (je n'ai vraiment plus aucune patience pour les hommes, par exemple, et je ne suis pas prête de m'excuser) ». Ce passage en particulier est en parfaite adéquation avec le livre qui sortira quelques mois plus tard sous la plume de la même auteure.

De plus, lorsque nous ouvrons son livre, le tout premier passage que nous pouvons lire est celui-ci :

« Un jour, j'ai écrit sur mon blog que la paresse des hommes, leur réticence à s'intéresser à la cause des femmes, me fatiguait. *Illico presto*, un cordial anonyme m'a laissé ce commentaire : « il faudrait peut-être vous demander pourquoi les hommes ne veulent pas en parler. Quelques pistes : l'attitude agressive, pour ne pas dire haineuse, des féministes, contre tout homme qui ne dit pas : « *J'ai honte d'être un homme ! à mort les hommes !* » Le jour où vous verrez les relations hommes-femmes comme ce qu'elles sont [...], alors on vous écoutera. D'ici là, vous serez vues comme des frustrées à moustache, et vous ferez du tort à votre cause. »

À mots pas si voilés, ce monsieur me reprochait ma misandrie ». ¹³

Ce premier extrait du livre *Moi les hommes, je les déteste* fait sans aucun doute référence à l'article « Et puis, épuisée » que Pauline Harmange avait posté sur son blogue quelques mois auparavant. Nous avons donc là une preuve bien concrète que l'article ainsi que le livre sont liés. Bien que l'article seul n'ait pas déclenché l'écriture du livre qui sortira quelques mois après lui, il en sera l'origine. Le commentaire laissé par un internaute masculin sur l'article de Madame Harmange lui reprochant sa misandrie l'encouragera à plus tard écrire un livre sur le même sujet, mais en expliquant sa manière de voir les choses à elle.

La seconde publication porte le simple nom de « Peur ». Dans cette dernière, Harmange nous raconte une agression qu'elle a subie à quelques mètres seulement de chez elle lors de laquelle un homme ivre lui a foncé dessus avant de la plaquer contre un mur et lui enfoncer deux coups de genoux dans le ventre. Un autre homme l'a tiré en arrière en lui disant qu'on ne

¹³ P. HARMANGE, *Moi les hommes, je les déteste*, Paris, Editions du Seuil, 2020. p. 9.

frappait pas les femmes. Cette altercation a eu un grand impact sur Harmange. Elle se dit d'abord que son genre l'a sauvé, « on ne frappe pas une femme », mais elle se dit aussi que si elle n'avait pas été une femme, on le l'aurait sûrement pas agressée. Elle se demande aussi combien de femmes, comme elle aujourd'hui, ont un jour cru mourir d'une situation similaire.

Ces deux postes contiennent selon nous l'origine du sentiment de mal-être que ressent Madame Harmange et qu'elle décrira plus tard dans *Moi les hommes, je les déteste*. Ce sont les deux premiers textes qu'elle met par écrit à ce sujet et annoncent bien ce sentiment de méfiance, de frustration et d'injustice que les femmes, dont elle, peuvent ressentir face au genre masculin dans la société. Pauline Harmange s'exprime sur son ressenti envers les hommes qui, pour elle, n'est pas une haine généralisée et infondée qui s'abat sur tous les hommes respirants et marchant sur cette terre, c'est une réaction à la vie que mènent les femmes, notamment à cause des hommes.

Parmi les deux publications, « Et puis, épuisée » est la seule qui a été publiée avant la sortie du livre de Pauline Harmange, *Moi les hommes, je les déteste*. Nous avons établi au-dessus qu'il y avait une corrélation au niveau des thèmes abordés dans la publication et le livre, mais ce n'est pas tout. En effet, après une analyse purement textuelle et thématique des textes de Pauline Harmange, nous nous sommes intéressé à leur réception et les réponses et commentaires que ces derniers ont suscités. Après une observation générale, nous avons pu constater que la publication « Et puis, épuisée » avait reçu un nombre très important de réponses par rapport à toutes ces autres publications. En effet, les autres 86 posts du blogue ont, en moyenne, une dizaine de réponses au maximum. En revanche, « Et puis, épuisée », lui, a reçu pas moins de 49 réponses. Il faut noter qu'une dizaine de ces commentaires ont été postés seulement après la publication du livre *Moi les hommes, je les déteste* et ne peuvent donc pas être pris en compte dans les réponses initiales de la publication. Il reste cependant une quarantaine de commentaires laissés sur cette publication, ce qui fait trente de plus que sur ses autres publications. Parmi ces commentaires, la grande majorité furent positifs, la remerciant de parler de sujets si délicats et s'identifiant à son expérience. Un des commentaires a même été laissé par un homme, remerciant également l'auteure de partager son expérience et lui disant que son travail n'est pas vain, car lui et d'autres hommes sont prêts et veulent apprendre à devenir de meilleurs hommes. Un seul commentaire fut négatif, laissé par un certain « sans blague », commentaire assez long et plutôt énervé, disant notamment que la haine que les femmes, ou en tout cas l'auteure, ressent pour les hommes vient d'elles-mêmes et de leurs propres échecs dans la société. Ce nombre considérable de réponses ainsi que l'écrasante

majorité de retours positifs a probablement également joué un rôle dans le désir de Pauline Harmange de transformer cette publication isolée en livre publié. Cet engouement de ses lecteurs lui a montré qu'elle avait un public qu'elle pouvait rencontrer, qu'elle n'était pas la seule à penser et ressentir ces choses. La réponse négative a, elle aussi, joué un grand rôle dans la création et rédaction du texte de *Moi les hommes, je les déteste* étant donné qu'il est mentionné dès les premières lignes de son texte.

Les textes de « Et puis, épuisée » ainsi que de *Moi les hommes, je les déteste* ne sont donc pas liés uniquement par leur thème et les propos qui y sont défendus, mais ils partagent également un lien de cause à conséquence. C'est parce que « Et puis, épuisée » a été publié et a reçu toutes ces réponses, positives et négatives, que *Moi les hommes, je les déteste* a vu le jour. Pauline Harmange a pu constater que cette publication avait causé une réaction, bien plus grande que pour ces autres publications et l'unique réponse négative qu'elle a reçue lui servira de carburant pour démarrer son livre.

1.2.3. Pauline Harmange : un féminisme anti-homme ?

Comme il l'est mentionné plusieurs fois par Madame Harmange elle-même et sur plusieurs sites internet lui étant dédiés, Harmange fait partie du mouvement féministe et se revendique comme telle. Elle fait notamment partie d'une association féministe « Échappée ». Cette association, fondée en 2011 par deux anciennes « écoutantes »¹⁴ du numéro vert national Viol-Femme-Information, est une association qui se décrit comme un « Collectif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles »¹⁵. Cette association est fondée à Lille, ville natale et de résidence de Madame Harmange et bien qu'il soit spécifié nulle part précisément de quand exactement date son entrée dans l'association, elle l'évoque déjà à plusieurs reprises dans son livre *Moi les hommes, je les déteste*, sorti en 2020. Cette association réunit une équipe de personnes de plusieurs professions et disciplines différentes, notamment des médecins, des sociologues, des avocates, des éducatrices, des psychologues et militantes, etc., qu'elles soient bénévoles, professionnel.le.s ou salariées. À noter que toutes ces professions étaient déjà accordées au féminin sur le site officiel de l'association sur leur page de présentation « Qui sommes-nous ? ». Le but de l'association est de lutter contre le viol, donner la parole aux

¹⁴ *Qui sommes-nous ?* | *L'Échappée*, en ligne : <https://www.lechappee-lille.fr/qui-sommes-nous/> (consulté le 11 août 2024).

¹⁵ Ibid.

victimes, contribuer à une prise de conscience individuelle et collective et participer « à la construction d'une société fondée sur l'égalité réelle et substantielle entre toutes et tous »¹⁶.

Cette association a eu un grand impact sur Madame Harmange, son rapport au mouvement féministe et aux hommes également. Comme on peut le lire dans une interview qu'elle a donnée au journal *The Guardian* en septembre 2020 : « I just don't have confidence in them [men]. This comes less from personal experience than from being an activist in a feminist organisation that helps the victims of rape and sexual assault for several years. I can state for a fact that the majority of aggressors are men »¹⁷. Ce qu'Harmange dit dans ce passage de son interview, entre autres, c'est que sa « haine » des hommes qui l'a poussée à écrire *Moi les hommes, je les déteste*, ne s'est pas créée dans des expériences personnelles, mais plus face aux expériences d'autres femmes qu'elle a pu rencontrer dans l'association Échappée. Si elle livre ce combat, ce n'est pas seulement pour elle-même, mais également pour toutes les femmes qui se sont retrouvées à devoir chercher du soutien auprès de l'association à laquelle Harmange est attachée.

Nous pouvons tout de même nous interroger sur sa citation indiquant que « la majorité des agresseurs sont des hommes ». Passer d'une position de dénonciation et un rejet de tous les hommes peut en effet faire penser que Pauline Harmange a basculé vers une misandrie discriminatoire envers les hommes. Son texte passe alors d'un objectif de libération des femmes et dénonciation des agresseurs à un amalgame englobant tous les hommes et les réduisant tous à un état d'agresseurs, violeurs et harceleurs. Ce genre de pensée fait notamment écho aux phrases bien connues comme « Tous les Arabes ne sont pas des voleurs, mais tous les voleurs sont des Arabes » ou « toutes les femmes ne sont pas des dangers au volant, mais tous la plupart des accidents sont causés par des femmes ». Il pourrait alors sembler que Pauline Harmange ait en effet basculé dans son texte vers un discours d'amalgame et discriminant. Mais est-ce pour autant de la haine au sens juridique ? La loi de 1881 modifiée en 1972 relative à la lutte contre le racisme indique que :

« Ceux qui, par l'un des moyens énoncés à l'article 23, auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur

¹⁶ *Qui sommes-nous ? | L'Échappée*, en ligne : <https://www.lechappee-lille.fr/qui-sommes-nous/> (consulté le 11 août 2024).

¹⁷ K. Willsher, « "We should have the right not to like men": the French writer at centre of literary storm », dans *The Guardian*, 10 septembre 2020, en ligne : <https://www.theguardian.com/world/2020/sep/10/french-writer-book-pauline-harmange-i-hate-men-interview> (consulté le 7 août 2024).

appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, seront punis ».¹⁸

Cela interroge alors sur le texte de Pauline Harmange et la potentielle haine et discrimination qui serait présente dans son texte. Nous nous intéresserons plus en détail et trancherons sur cette question au cours de notre analyse, notamment dans le prochain chapitre qui se concentre sur l'analyse du texte publié.

1.3. Un contexte favorable à une parole féministe

Après l'auteure et sa maison d'édition, un troisième facteur qui a influencé la genèse du livre *Moi les hommes, je les déteste*, est le contexte dans lequel il a été écrit. « Lier une œuvre à ce qui l'a rendue possible, penser son apparition en un temps et un lieu déterminés est une tâche aussi vieille que l'étude de la littérature¹⁹ » comme le dit Dominique Maingueneau dans son livre *Le contexte de l'œuvre littéraire*. Depuis la nuit des temps, les littéraires qui souhaitent comprendre un texte à un niveau de profondeur plus élevé que par la simple lecture s'intéressent au contexte de l'œuvre. L'environnement d'une chose influence cette dernière, c'est indéniable. Il y a cependant plusieurs manières d'appréhender ce contexte dans son rapport avec l'œuvre littéraire qui est née en son sein. La première façon d'opérer consiste à comprendre l'œuvre comme appartenant et faisant partie intégrante de son contexte. C'est :

Celle de l'histoire littéraire, qui fait appel à un vocabulaire passe-partout : l'œuvre « exprime » son temps, elle en est « représentative, elle est « influencée » par tels événements, etc. Mais ces notions n'ont guère de valeur explicative si l'on ne détermine pas de quelle façon un texte peut « exprimer » la mentalité d'une époque ou d'un groupe.²⁰

La seconde méthode, quant à elle, consiste à envisager l'œuvre comme appartenant à son propre monde et univers. Des liens peuvent être faits entre le contexte et son œuvre et ces derniers ne sont pas niés, mais plutôt mis en perspective. L'œuvre est une chose à part entière et n'a pas besoin du contexte pour exister et être comprise. Elle :

¹⁸ Loi n° 72-546 du 1^{er} juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme, article 1.

¹⁹ M. DOMINIQUE, *Le contexte de l'œuvre littéraire : énonciation, écrivain, société*, Paris, Dunod, 1993.

²⁰ Ibid.

« préfère appréhender l'œuvre comme un univers clos. Elle ne nie pas l'inscription sociale des textes, mais renvoie son étude à une période ultérieure, au jour où les progrès accomplis dans l'intelligence du « fonctionnement » des textes permettront de les mettre en rapport avec leur « environnement ».²¹

Pour le cas particulier de *Moi les hommes, je les déteste*, nous allons privilégier la première approche. Bien que le texte de Madame Harmange soit évidemment un texte à part entière seul, il est indéniable que son contexte joue un rôle de premier plan pour sa création. Ce texte est un essai d'idée et Madame Harmange le dit elle-même, son inspiration est notamment venue de son quotidien et de sa participation à l'association échappée qui aide les victimes d'agressions sexuelles. Son texte est influencé par sa vie et son environnement. Elle raconte ce qu'elle vit, ce qu'elle voit, ce qu'elle ressent, ce qui lui est dit par toutes les victimes qu'elle tente d'aider. Le quotidien de Pauline Harmange est en grande partie ce qui lui a permis d'écrire ce texte, mais l'influence du texte ne s'arrête pas seulement à son auteure.

En effet, le texte est influencé par son auteure et son environnement direct, mais il est également influencé par son environnement plus éloigné, par le contexte socioculturel de la société et le monde dans lequel il est écrit. Le livre *Moi les hommes, je les déteste* a été publié le 19 août 2020, il y aura bientôt quatre ans. Plusieurs aspects socioculturels peuvent être mis en lien avec l'écriture et la sortie de ce livre, mais l'évènement qui aura eu sans aucun doute le plus grand impact et la plus grande influence sur la création du livre est la montée du féminisme grandissante, en lien avec le mouvement #MeToo.

1.3.1. Montée du féminisme et mouvement #MeToo

Depuis quelques années, une montée du mouvement féministe est indéniable. Les femmes osent parler et dénoncer le traitement injuste de la société envers elles. Elles osent dénoncer le sexisme, qu'il soit dans la vie de tous les jours, au travail ou à la maison. Elles osent prendre la parole et pointer du doigt le sort inégal qui est réservé aux femmes simplement à cause de leur genre. Cette montée du féminisme est grandement due à un mouvement étant survenu il y a quelques années maintenant et qui a bousculé la société pour ouvrir une porte et une voix aux femmes. Ce mouvement est le mouvement nommé #MeToo. Le mouvement #MeToo est sans doute l'évènement qui aura eu le plus d'impact et d'influence sur la cause féminine dans les années qui ont précédé de peu la sortie de *Moi les hommes, je les déteste*. Ce mouvement daté de 2017 est un mouvement social de libération de la parole des femmes. Il a

²¹M. DOMINIQUE, *Le contexte de l'œuvre littéraire : énonciation, écrivain, société*, Paris, Dunod, 1993.

pour but de dénoncer les agresseurs et les agressions que les femmes subissent, qui sont souvent plus fréquentes que l'on ne pourrait le croire.

Les débuts du hashtag, non du mouvement, peuvent être retracés jusqu'en 2007 lorsqu'une travailleuse afro-américaine utilise pour la première fois la phrase « Me Too » pour dénoncer des violences sexuelles. Dix ans plus tard, le 13 octobre 2017, une journaliste française, Sandra Muller, utilise pour la première fois un autre hashtag, celui de #BalanceTonPorc en publiant « #BalanceTonPorc !! Toi aussi racontes en donnant le nom et les détails d'un harcèlement sexuel que tu as connu dans ton boulot. Je vous attends »²². Une Américaine, Alyssa Milano publiera quelques jours plus tard, le 15 octobre 2017, une traduction de la publication de Muller : « If you've been sexually harassed or assaulted write 'me too' as a reply to this tweet »²³. C'est avec ce dernier tweet que le mouvement sera le plus popularisé et qu'il tirera d'ailleurs son nom.

Ce tweet seul n'a pourtant pas démarré le mouvement. En effet, si ce tweet a eu le succès qu'on lui connaît et s'il est devenu le slogan du mouvement, c'est parce qu'il a été utilisé simultanément avec l'affaire Harvey Weinstein. À la même période, en octobre 2017, Harvey Weinstein, grand producteur de cinéma américain, est accusé de harcèlement et agressions sexuelles par plusieurs femmes. Tout cela débute le 5 octobre lorsqu'un article du New York Times, un quotidien américain très populaire, accuse Weinstein de nombreux faits de viols sur plusieurs femmes, notamment les actrices Ashley Judd et Rose McGowan²⁴. Un autre article publié par le New Yorker le 10 octobre 2017 profère les mêmes accusations²⁵. C'est suite à ces deux articles que Alyssa Milano publie son tweet invitant les femmes à témoigner de leurs agressions et que le #MeToo devient massivement utilisé pour dénoncer toute forme de harcèlement ou d'agression que les femmes peuvent avoir subies au cours de leurs vies.

Le mouvement prend alors une ampleur massive et il devient ce que nous connaissons de lui aujourd'hui, un mouvement de libération et de revendication de la femme et des victimes.

²² SANDRA MULLER [@LETTREAUDIO], #balancetonporc !! toi aussi racontes en donnant le nom et les détails un harcèlement sexuel que tu as connu dans ton boulot. Je vous attends, dans Twitter, 2017, en ligne : <https://twitter.com/LettreAudio/status/918810180879515653> (consulté le 5 juin 2024).

²³ ALYSSA MILANO [@ALYSSA_MILANO], If you've been sexually harassed or assaulted write 'me too' as a reply to this tweet. <https://t.co/k2oeCiUf9n>, dans Twitter, 2017, en ligne : https://x.com/Alyssa_Milano/status/919659438700670976 (consulté le 5 juin 2024).

²⁴ J. KANTOR, M. TWOHEY, « Harvey Weinstein Paid Off Sexual Harassment Accusers for Decades », dans *The New York Times*, 5 octobre 2017, en ligne : <https://www.nytimes.com/2017/10/05/us/harvey-weinstein-harassment-allegations.html> (consulté le 5 juin 2024).

²⁵ *From Aggressive Overtures to Sexual Assault: Harvey Weinstein's Accusers Tell Their Stories* | *The New Yorker*, en ligne : <https://www.newyorker.com/news/news-desk/from-aggressive-overtures-to-sexual-assault-harvey-weinsteins-accusers-tell-their-stories> (consulté le 5 juin 2024).

Ce mouvement se veut libérateur de la parole. Il encourage toutes les victimes, femmes ou hommes à témoigner et dénoncer les agressions qu'ils ont subies. Il encourage à sortir de l'ombre et oser dénoncer et pointer du doigt les agresseurs et violeurs. Ce mouvement a déclenché dans la population une prise de conscience du nombre important d'agressions sexuelles subies par une grande partie de la population, en majorité féminine et également de faible nombre de sanctions en comparaison. En effet, une enquête réalisée par Amnesty International réalisée en 2020²⁶ démontre que dans la population belge, 47% ont déjà été victimes de violences sexuelles, ce qui équivaut quasiment à une personne sur deux. L'article montre également que dans les agressions rapportées à la police, 53% sont classés sans suite, ce qui laisse donc penser à 68% de la population que cela risque de contribuer à une impunité du viol.

Le mouvement #MeToo a eu un impact massif sur la prise de conscience générale au sujet des agressions sexuelles et a encouragé de nombreuses femmes à oser témoigner et dénoncer leurs agresseurs, mais les chiffres de l'enquête d'Amnesty International montrent que les statistiques concernant les sanctions encourues par les agresseurs restent affolantes.

Ce climat est celui qui entoure la création et rédaction de *Moi les hommes, je les déteste* et il n'y a nul doute que ce climat et cet environnement a été une influence pour écrire ce texte. La libération de parole lancée par le mouvement #MeToo a permis à Harmange et les éditeurs de Monstrograph d'oser publier un livre sur le sujet du féminisme et de la misandrie. Ce que dénonce le mouvement #MeToo est également ce que dénonce en partie le texte de *Moi les hommes, je les déteste* : ce nombre affolant d'agressions, harcèlement et violences commises à l'encontre des femmes en majorité, mais également des hommes. Ce climat de révolution et de revendication des droits de la femme est on ne peut plus palpable dans le texte de Madame Harmange. Comme le dit Gisèle Sapiro dans son livre, *La sociologie de la littérature*, l'œuvre et la société sont liées, le lecteur n'est pas seulement le récipiendaire de l'œuvre, celle-ci le contient, « le public commande l'œuvre qui lui sera présentée, il la commande sans s'en douter »²⁷. La société et l'œuvre de Pauline Harmange sont liées. Sans s'en rendre compte, la société a commandé ce texte de Madame Harmange. Le climat de féminisme montant et l'indignation devant le traitement que subissent les femmes, que cela soit par rapport aux agressions sexuelles ou sexistes qu'elles subissent, ou simplement dans leur traitement inégal

²⁶ *Sondage sur le viol : chiffres 2020*, dans *Amnesty International Belgique*, article publié le 4 mars 2020, en ligne : <https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/article/sondage-viol-chiffres-2020> (consulté le 5 juin 2024).

²⁷ G. SAPIRO, *La sociologie de la littérature* (Sociologie), Paris, La découverte, 2014. p. 14.

dans la société, a fait partie intégrante des éléments qui ont poussé Madame Harmange à écrire ce livre en partenariat avec la maison d'édition de Monstrograph. Dans le cas de *Moi les hommes, je les déteste*, l'œuvre a été écrite grâce et pour son contexte. « Une œuvre littéraire est une copie des mœurs environnantes et le signe d'un état d'esprit »²⁸. Cette citation d'Hippolyte Taine correspond parfaitement à l'œuvre de Madame Harmange. Cette œuvre est une copie des mœurs environnantes. Elle nous montre la pensée féministe et le combat des femmes se déroulant pendant l'écriture du livre et est un signe d'état d'esprit féministe contre le patriarcat et la domination de la femme par les hommes dans les sociétés contemporaines. Le contexte féministe socioculturel a forgé le livre *Moi les hommes, je les déteste*. Il l'a commandé presque autant que les éditeurs de Monstrograph.

²⁸ G. SAPIRO, *La sociologie de la littérature* (Sociologie), Paris, La découverte, 2014, p. 14.

Chapitre deux : Analyse textuelle

La genèse de l'œuvre ayant été étudiée, il est maintenant temps de passer à la seconde partie de notre analyse de l'œuvre de *Moi les hommes, je les déteste*. Cette seconde partie consistera en une analyse textuelle de l'œuvre.

Nous commencerons par une introduction aux textes de loi faisant référence aux notions de liberté d'expression ainsi que de discours de haine. Nous analyserons ce que dit le droit français à propos de ces deux notions pour essayer ensuite de déterminer si le texte de Pauline Harmange rentre oui ou non dans la catégorie que la loi dénomme comme incitation et/ou provocation à la haine. Nous ne sommes pas juge donc il nous sera impossible de déterminer avec certitude si le texte constitue ou non une incitation à la haine, nous pouvons en revanche, essayer de voir les éléments qui sous-tendent la plainte dans le texte et les discuter en nous appuyant sur les textes de loi.

Une fois cette section sur le droit français effectuée, nous nous pencherons ensuite sur l'affaire de *Moi les hommes, je les déteste* et la plainte de Ralph Zurmély qui a fait d'une publication dans une maison d'édition confidentielle un succès international.

Nous effectuerons ensuite une analyse du texte lui-même. Pour ce faire, nous diviserons le texte de Pauline Harmange en plusieurs parties afin d'en comprendre les enjeux, intentions et arguments. Cette analyse sera faite sous l'angle de l'incitation et/ou provocation à la haine et visera à étudier le texte et sa plainte, discuter et analyser ces éléments afin de pourvoir une hypothèse quant à la position du texte face à la notion d'incitation et/ou provocation à la haine.

2.1. La situation du discours de haine en France

Les notions de liberté d'expression ainsi que de discours de haine sont cruciales pour comprendre l'affaire entourant *Moi les hommes, je les déteste*. En effet, ces deux notions ont été les arguments principaux pour tantôt défendre et tantôt incriminer l'œuvre de Pauline Harmange. Pour certains, la liberté d'expression permet de tout dire et, comme son nom l'indique, permet à chacun de s'exprimer comme bon lui semble et ces derniers rangent l'œuvre de Pauline Harmange comme entrant dans le cadre de la liberté d'expression. Pour d'autres, la

liberté d'expression a des limites et l'une d'elles est le discours de haine et ils rangent le texte d'Harmange dans cette dernière catégorie. Il peut donc sembler pertinent à cette étape de notre travail de faire un point sur ce que sont réellement la « liberté d'expression » ainsi que l'« incitation à la haine » d'un point de vue juridique du moins.

2.1.1. La liberté d'expression

La « liberté d'expression » est un terme connu de tous et pourrait être grossièrement définie comme « le droit à chacun de s'exprimer et de donner son avis ». C'est également un droit fondamental garanti par la Constitution. Ce terme est cependant plutôt abstrait avec des limites assez floues, ce qui crée de l'ambiguïté et de la confusion. Qu'englobe exactement la liberté d'expression ? Jusqu'où va-t-elle ?

En France, la liberté d'expression repose sur deux textes fondamentaux : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 ainsi que la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1950²⁹. Les articles X et XI de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen sont liés à la liberté d'expression et d'opinion et vont comme suit :

Article X :

« NUL ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »³⁰

Article XI :

« LA libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »³¹

Dans la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, l'article 10 dédié à la liberté d'expression lit :

1. « Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent article n'empêche

²⁹ E. PIERRAT, *La liberté sans expression ? Jusqu'où peut-on tout dire, écrire, dessiner*, Flammarion, 2015. p.14.

³⁰ Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article X, 26 août 1789

³¹ Ibid. article XI

pas les États de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations. »³²

2. « L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire. »³³

Ces deux textes sont ceux sur lesquels la liberté d'expression repose. Il est important également de savoir que dans le système juridique français, le droit connaît une « hiérarchie des normes, représentée le plus souvent par une pyramide »³⁴. À son sommet se trouve la Constitution, puis se retrouvent en descendant d'autres textes dont l'importance est de moins en moins majeure. Le fonctionnement de la pyramide est tel que « le contenu d'un texte hiérarchiquement inférieur à un autre ne peut être contraire à ce dernier ». En d'autres mots et en l'appliquant à la liberté d'expression présente dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, cela signifie que la liberté d'expression est perçue comme un droit constitutionnel, placé donc au plus haut de la pyramide et que donc, aucun texte dont la valeur est moindre que celle de la Constitution ne peut être contraire à cette dernière. La liberté d'expression est donc un droit qui ne pourrait théoriquement jamais être contraint.

Cela s'applique cependant uniquement à la théorie. En effet, le principe de liberté d'expression dans sa citation même dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est suivi d'un « sauf » qui indique la modération qui doit être apportée à cette liberté. La liberté d'expression n'est donc pas absolue, mais à prendre avec un certain recul et des limites. Il est d'ailleurs également important de noter que contrairement à ce que la population pourrait penser, le droit français est un des « plus contraignants »³⁵. Cela ne signifie pas que le droit français est celui qui utilise le plus la censure, mais plutôt comme un droit se voulant un rôle de protection. Si la protection était autrefois dirigée vers l'Église et de la morale, celle d'aujourd'hui se veut protectrice des « auteurs, des minorités, des ethnies, de la jeunesse et de notre santé ». Le droit français est donc contraignant, mais dans un but de protection des

³² Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, article 10, 1950

³³ Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, article 10, 1950

³⁴ E. PIERRAT, *La liberté sans expression ? Jusqu'où peut-on tout dire, écrire, dessiner*, Flammarion, 2015. p.15.

³⁵ E. PIERRAT, *La liberté sans expression ? Jusqu'où peut-on tout dire, écrire, dessiner*, Flammarion, 2015. p. 34.

mineurs et il est même dit que « si un message est diffusable en France, il l'est aussi partout dans le monde ou presque »³⁶.

2.1.2. Le discours de haine

Comme nous l'avons décrit plus haut, la liberté d'expression est une liberté, mais qui n'est pas absolue. Elle doit être utilisée avec modération et possède des limites. Il arrive également que soient confondues liberté de pensée et liberté d'expression. Si la première est absolue, la seconde ne l'est pas. La liberté d'expression comprend des droits et des devoirs et est soumise à des limites, notamment pour protéger les droits d'autrui.

Dans ces limites est compris ce qu'on appelle les incitations à la haine. Comme on le dit souvent, « la liberté des uns s'arrête là où celles des autres commencent ». Il peut donc paraître judicieux dans les sociétés démocratiques de « sanctionner, voire de prévenir, toutes les formes d'expression qui propagent, incitent à, promeuvent ou justifient la haine fondée sur l'intolérance »³⁷.

Afin donc de réguler et limiter la liberté d'expression, le droit français se base aujourd'hui sur une loi, la loi Pleven. Cette dernière date de 1972 et est intitulée comme « LOI n° 72-546 du 1^{er} juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme ». Cette dernière est une modification à la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et va comme suit :

« Ceux qui, par l'un des moyens énoncés à l'article 23, auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, seront punis ».³⁸

Cette loi est donc ce qui régit le système juridique français à propos de la notion de discrimination et discours de haine. Il existe très peu de textes définissant le terme de discours de haine. Anne Weber nous indique notamment dans son ouvrage, *Manuel sur le discours de haine*, que seule la recommandation 97(20) du comité des ministres du Conseil de l'Europe offre une définition sur le discours de haine. Cette définition concerne l'Europe et non directement le droit français, il est important de distinguer les deux niveaux. Il y a en premier lieu la notion d'incitation à la haine et le Conseil de l'Europe a ensuite tenté d'offrir une définition pour une sous-catégorie d'incitation à la haine, le « discours de haine », autrement

³⁶E. PIERRAT, *La liberté sans expression ? Jusqu'où peut-on tout dire, écrire, dessiner*, Flammarion, 2015. p. 35.

³⁷ A. WEBER, *Manuel sur le discours de haine*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, 2009. p. 2.

³⁸ Loi n° 72-546 du 1^{er} juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme, article 1.

dit, le discours qui incite à la haine. La définition proposée par le Conseil de l'Europe va comme suit :

« le terme « discours de haine » doit être compris comme couvrant toutes formes d'expression qui propagent, incitent à, promeuvent ou justifient la haine raciale, la xénophobie, l'antisémitisme ou d'autres formes de haine fondées sur l'intolérance, y compris l'intolérance qui s'exprime sous forme de nationalisme agressif et d'ethnocentrisme, de discrimination et d'hostilité à l'encontre des minorités, des immigrés et des personnes issues de l'immigration ».³⁹

Ces deux textes sont les seuls qui décrivent les notions de discrimination et discours de haine dans le système de droit français. Le problème pour juger des affaires avec ces deux notions est qu'il n'existe aucune claire limite ou définition de ce qui relève de la liberté d'expression ou de l'incitation/discours de haine. Les textes les décrivent comme des libertés fondamentales, liberté d'avoir une opinion et de s'exprimer. Ils décrivent également des « formes de haines » et « hostilité », mais, bien qu'un cadrage normatif existe afin d'offrir un cadrage à la loi et permettre une justice, l'interprétation joue également un rôle dans les affaires concernées par ces notions. Là réside toute la difficulté desdites affaires.

2.2. Ralph Zurmély et sa menace

Pour commencer notre analyse textuelle de l'œuvre de Madame Harmange, il nous semble important de faire un léger rappel sur l'accusation que cette dernière a subie. Toutes les informations ci-dessous ont été trouvées dans deux articles médiatiques : ceux de Médiapart ainsi que The New York Times. Si nous nous basons sur ces articles, c'est notamment parce que l'article de Médiapart est le premier article à avoir été écrit et publié sur l'affaire de *Moi les hommes, je les déteste* et rapporte des informations directement tirées des partis impliqués. En effet, nous avons tenté de rentrer en contact avec Ralph Zurmély, le plaignant, mais celui-ci n'a jamais répondu à nos tentatives. De plus, lorsque nous cherchons son nom sur un moteur de recherche, seuls des articles sur l'œuvre de Pauline Harmange et son affaire nous sont proposés. Il nous a donc été impossible d'obtenir des informations sur l'affaire, et surtout son plaignant, autrement qu'en nous basant sur les premiers articles ayant été publiés sur l'affaire et ayant, eux, eu accès à des informations directement partagées par les partis impliqués. Nous pouvons à présent passer à l'affaire.

³⁹ A. WEBER, *Manuel sur le discours de haine*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, 2009. p. 2.

Le jour prévu de la sortie du livre *Moi les hommes, je les déteste*, les éditeurs de la maison de microédition Monstrograph reçoivent un mail interpellant. Le message dans ce dernier est le suivant :

« Ce livre est de toute évidence, tant au regard du résumé qui en est fait sur votre site qu'à la lecture de son titre, une ode à la misandrie (= haine des hommes), or, je me permets de vous rappeler que la provocation à la haine à raison du sexe est un délit pénal ! En conséquence, je vous demande d'immédiatement retirer ce livre de votre catalogue sous peine de poursuites pénales. »⁴⁰.

Ce mail est signé par Ralph Zurmély, « chargé de mission accès aux droits » au « Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie personnelle et sociale (B2) » à « la Direction générale de la cohésion sociale (DBCS) » du « ministère délégué à l'égalité femmes-hommes, à la diversité et à l'égalité des chances »⁴¹. Il fut nommé à ce poste en 2013 et était chargé des dossiers « accès aux droits des femmes », « viols » et « agressions sexuelles ». Elisabeth Moreno, ministre déléguée à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la diversité et à l'égalité des chances entre 2020 et 2022, indiquera qu'« il s'agit d'une initiative personnelle et totalement indépendante du ministère. En aucun cas, elle n'engage le ministère »⁴² même si le mail était signé avec le logo du ministère. Lorsqu'il fut contacté par Médiapart afin d'en savoir plus, il confirma que cet ouvrage « n'a rien à voir avec le principe d'égalité femmes-hommes que nous défendons et constitue ni plus ni moins un délit pénal »⁴³. Il dira également « Pour l'instant je n'ai pas encore transmis au procureur de la République, dans l'attente que l'éditeur procède de lui-même au retrait définitif dudit livre de son catalogue (livre sorti le 19 août dernier et pour l'instant indiqué comme... "épuisé"). Si l'éditeur persiste néanmoins à proposer ce livre à la vente, il se rend directement complice dudit délit et je me verrais alors obligé de transmettre au parquet pour poursuites judiciaires. Le parquet appréciera des suites qu'il conviendra de donner à cette affaire. »⁴⁴

Pour cette accusation, Zurmély se base sur la loi de 1881, modifiée en juillet 1972, relative à la lutte contre le racisme et « à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard

⁴⁰ M. BARBIER, *Un livre féministe provoque un désir de censure au ministère de l'égalité femmes-hommes*, dans *Médiapart*, article publié le 31 août 2020, en ligne : <https://www.mediapart.fr/journal/france/310820/un-livre-feministe-provoque-un-desir-de-censure-au-ministere-de-l-egalite-femmes-hommes> (consulté le 28 avril 2024).

⁴¹ Ibid.

⁴² M. BARBIER, *Un livre féministe provoque un désir de censure au ministère de l'égalité femmes-hommes*, dans *Médiapart*, article publié le 31 août 2020, en ligne : <https://www.mediapart.fr/journal/france/310820/un-livre-feministe-provoque-un-desir-de-censure-au-ministere-de-l-egalite-femmes-hommes> (consulté le 28 avril 2024).

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Ibid.

d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou identité de genre »⁴⁵. Cette loi prévoyait à sa publication un emprisonnement d'un mois à un an ainsi qu'une amende allant de 2 000 à 300 000 francs⁴⁶ (ce qui correspond de nos jours à une amende allant de 448,26 à 67 239,75 euros). Aujourd'hui, les sanctions encourues pour une infraction à la loi de 1972 sont un an d'emprisonnement ainsi qu'une amende de 45 000 euros⁴⁷. Cependant, le plaignant ne souhaite pas directement que le livre soit poursuivi en justice, mais simplement retiré de la vente.

Il est important de rappeler que nous avons tenté de rentrer en contact avec Monsieur Ralph Zurmély par courriel afin de pouvoir lui poser quelques questions et donc obtenir une compréhension plus grande et objective de l'affaire et notamment son point de vue. Nous n'avons cependant jamais reçu de réponse de sa part. Nous avons donc dû nous contenter des informations étant déjà à notre disposition grâce aux articles médiatiques, notamment celui de Médiapart, qui avait, eux, pu obtenir un accès privilégié aux courriels échangés entre Ralph Zurmély et la maison d'édition Monstrograph ainsi qu'un échange directement entre le média Médiapart et Ralph Zurmély.

2.3. *Moi les hommes, je les déteste* : incitation à la haine ou dénonciation d'oppression ?

Maintenant que nous avons pris connaissance de la plainte faite à l'encontre du texte, nous allons pouvoir nous concentrer sur ce dernier. En effet, la prochaine section de ce chapitre sera dédiée à l'étude et l'analyse du texte de Pauline Harmange pour comprendre ce que ce qui, dans ce texte, a pu appuyer la menace de plainte de Ralph Zurmély ou au contraire, montre que ce dernier s'est trompé.

Avant toute chose, il est important de se pencher sur l'interview que nous avons effectuée avec la maison d'édition Monstrograph, premiers éditeurs du texte de *Moi les hommes, je les déteste*. Lors de cette interview, nous leur avons demandé si, à un moment donné après la plainte, ils avaient ressenti une certaine peur que le livre soit en effet condamné. Ont-ils contacté un

⁴⁵ Loi n°72-546 du 1^{er} juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme, Art. 1^{er}.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ *Incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination*, en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32575> (consulté le 13 juin 2024).

avocat ? Se sont-ils renseignés sur les lois ? Ont-ils songé à eux-mêmes mettre un terme à la mise en production et vente du livre ?

Ils nous ont alors informé que la peur a en effet été une émotion qui les a traversés lorsqu'ils ont reçu la plainte et menace de Ralph Zurmély, car cette dernière était une plainte crédible. Ils ont également avoué qu'ils ne s'étaient jamais attendus à recevoir un tel mail, notamment car il s'agissait d'une maison de micro-édition et qu'un nombre très limité de lecteurs devaient être au courant, et également, car l'ampleur de la plainte et de la menace, venant d'un chargé de mission au bureau d'égalité homme-femme, leur a semblé d'une ampleur démesurée. Ils ont alors contacté un de leur ami avocat pour savoir s'ils risquaient une condamnation. Cela peut donc être interprété comme une première étape de potentielle défense. N'ayant, à eux seuls, pas les compétences pour déterminer la dangerosité de cette plainte envers eux, ils ont contacté un ami avocat pour les informer. Le fait de ne pas engager directement un avocat peut également être interprété comme un manque de moyen de la maison d'édition. Si la plainte avait fini par s'avérer sérieuse, peut-être auraient-ils engagé leur ami avocat. Lors de leurs échanges, ce dernier leur a transmis que la menace était en effet sérieuse, dans la mesure où celle-ci était basée en effet sur un réel article de loi et pourrait en effet être présentée à un juge si une personne décidait de réellement porter plainte. Cependant, cet ami les a également rassurés en les informant qu'il était déjà très peu probable qu'une personne amène cela en justice et qu'ensuite, si cela arrivait, ils ne seraient très probablement pas jugés coupables.

Nous le savons aujourd'hui, *Moi les hommes, je les déteste* n'a finalement jamais été jugé ni condamné. Il est donc impossible de savoir avec certitude si ce dernier aurait été considéré par les juges comme incitant à la haine. Nous allons cependant utiliser cette section pour passer au peigne fin le texte afin de le comprendre et de tenter de déterminer si ce dernier, s'il avait été jugé, aurait ou non été reconnu coupable de discours de haine.

Nous commencerons notre analyse par une analyse du titre ainsi que du texte présent sur la quatrième de couverture. Nous débuterons par ces deux parties du texte, car elles étaient les seules disponibles à la lecture au moment où Ralph Zurmély a porté son accusation pour la première fois à Monstrograph. Rappelons-le, lorsque Ralph Zurmély a envoyé son mail de menace de plainte aux éditions Monstrograph, le livre n'était pas encore disponible à la vente et les seules parties de ce dernier accessibles aux potentiels lecteurs étaient le titre et le texte présent sur la quatrième de couverture. Il nous semble donc important d'étudier ces deux parties du texte en premier, car c'est exclusivement sur ces dernières que Ralph Zurmély s'est basé pour porter son accusation. Nous nous pencherons ensuite sur le reste du contenu du texte.

2.3.1. Un titre et une quatrième de couverture qui disent la détestation assumée.

Nous l'avons évoqué à maintes reprises, le titre de l'ouvrage que nous travaillons n'est plus un secret pour personne, il s'intitule « Moi les hommes, je les déteste ». Ce titre est sans aucun doute très provocateur, les éditeurs de Monstrograph l'ont eux-mêmes admis. Cependant, ils ont insisté que le contenu de l'œuvre l'est beaucoup moins. Comme une fameuse expression le dit « Il ne faut pas juger un livre par sa couverture » et dans la couverture est comprise le titre. Le titre « Moi les hommes, je les déteste » est sans aucun doute provocateur et peut faire penser que l'ouvrage auquel il sera rattaché le sera tout autant et par conséquent, une incitation à la haine envers les hommes. C'est également ce qu'a cru Ralph Zurmély en accusant la maison d'édition et en les menaçant de poursuites judiciaires. Seulement, le titre seul ne permet pas de savoir ce que contient l'œuvre. Bien que l'œuvre de Shakespeare *Roméo et Juliette* raconte en effet l'histoire de ces deux personnages, *Le rouge et le noir* de Stendhal, lui, ne raconte pas l'histoire de ces deux couleurs. Les titres associés aux livres ne sont pas toujours univoques. Plusieurs raisons peuvent entrer en jeu lors du choix d'un titre pour une œuvre. Certains titres sont simples et décrivent l'histoire directement, d'autres sont plus énigmatiques, d'autres encore sont choisis pour attirer un plus grand nombre de lecteurs potentiels en attirant leur attention. Le titre provocateur de l'œuvre de Madame Harmange rentre dans la première et dernière catégorie. Il est simple et décrit, en effet, *Moi les hommes, je les déteste*, parlera bien du sentiment négatif envers les hommes ressenti par son auteure, mais il a également été choisi pour attirer le regard. Ce titre légèrement provocant a été choisi pour attirer le regard du potentiel qui se rendra compte au fur et à mesure de sa lecture que le texte est en fait bien plus mesuré et moins provocant que son titre. Pour Ralph Zurmély, le titre seul était suffisant pour émettre une accusation d'incitation à la haine. Ceci pose alors une question : inciter à la haine, est-ce simplement déclarer détester quelqu'un ? Selon la loi, la haine juridique n'est pas simplement l'expression d'un sentiment haineux envers une personne ou un groupe, mais « la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence »⁴⁸. Il y a un flou autour de la notion d'incitation et/ou provocation à la haine et Ralph Zurmély s'est engouffré dans ce dernier. Ceci démontre toute l'ambiguïté du terme choisi par le législateur, le terme de « haine ».

⁴⁸ Loi n° 72-546 du 1^{er} juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme, article 1.

Le texte présent sur la quatrième de couverture, et donc le seul autre texte sur lequel Monsieur Zurmély a pu se baser avant de faire son accusation est celui-ci :

« je vois dans la misandrie une porte de sortie. Une manière d'exister en dehors du passage clouté, une manière de dire non à chaque respiration. Détester les hommes, en tant que groupe social et souvent en tant qu'individus aussi, m'apporte beaucoup de joie – et pas seulement parce que je suis une vieille sorcière folle à chats.

Si on devenait toutes misandres, on pourrait former une grande et belle sarabande. On se rendrait compte (et ce serait peut-être un peu douloureux au début) qu'on n'a vraiment pas besoin des hommes. On pourrait, je crois, libérer un pouvoir insoupçonné ; celui, en planant très loin au-dessus du regard des hommes et des exigences masculines, de nous révéler à nous-mêmes. »⁴⁹

En lisant ce passage, nous pouvons constater que le réel but de ce passage n'est pas de promouvoir la haine des hommes, mais plutôt leur écartement pour proposer une sororité. La première phrase le dit, « Je vois dans la misandrie une porte de sortie ». La misandrie n'est pas une fin en soi, ce n'est que le moyen. Pauline Harmange n'invite pas à la simple haine des hommes sans raison, elle invite à une prise de distance afin d'émanciper les femmes de la société patriarcale. Lorsqu'elle dit « Si on devenait toutes misandres, on pourrait former une grande et belle sarabande. On se rendrait compte [...] qu'on n'a pas vraiment besoin des hommes. », le message principal n'est pas celui de la haine des hommes, mais plutôt de la libération des femmes. Les femmes peuvent et doivent se distancer des hommes afin de jouir d'une sororité féminine, vivre « au-dessus » du regard des hommes et des exigences masculines », de se « révéler » à elles-mêmes. Ce que promeut ce passage n'est pas de la misandrie pure, mais simplement de vivre sans les hommes. Bien que le mot « misandrie » soit utilisé dans la première phrase, il suffit de lire le reste du passage pour voir et comprendre que ce n'est pas une réelle misandrie dont on parle. Il n'est pas question de détester les hommes juste pour le simple fait qu'ils soient des hommes ou pour la haine en elle-même. C'est une fausse haine contre les hommes « en tant que groupe social et souvent en tant qu'individus aussi » afin de laisser les femmes vivre pleinement et entièrement leur vie, libres de regards et d'exigences. Les femmes sont décrites dans ce passage comme une communauté opprimée qui aspire à une libération. Les hommes, en tant que groupe social, représentent leurs oppresseurs. À travers ce passage disponible sur la quatrième de couverture du livre *Moi les hommes, je les déteste*, Pauline Harmange véhicule une représentation des femmes comme une minorité exploitée et opprimée par le groupe social majoritaire que représentent les hommes.

⁴⁹ P. HARMANGE, *Moi les hommes, je les déteste*, Paris, Editions du Seuil, 2020, quatrième de couverture.

Plutôt qu'un mouvement de haine envers les hommes, le texte semble plutôt proposer un mouvement libérateur des femmes :

« Je vois dans la misandrie une porte de sortie. Une manière d'exister en dehors du passage clouté, une manière de dire non à chaque respiration. [...] Si on devenait toutes misandres, on pourrait former une grande et belle sarabande. On se rendrait compte [...] qu'on n'a pas vraiment besoin des hommes. On pourrait, je crois, libérer un pouvoir insoupçonné ; celui, en planant très loin au-dessus du regard des hommes et des exigences masculines, de nous révéler à nous-mêmes. »⁵⁰

Tout ce passage, qui constitue la majeure partie du texte présent sur la quatrième de couverture, incite plutôt les femmes, présentées comme une minorité opprimée par les hommes, à se libérer de l'emprise de ces derniers, à planer « très loin au-dessus du regard des hommes et des exigences masculines ». Selon Pauline Harmange, ce n'est qu'à travers cette distanciation que les femmes peuvent atteindre la liberté et peuvent parvenir à se révéler elles-mêmes. La misandrie est alors présentée comme un mouvement libérateur des femmes plutôt qu'un mouvement d'oppression des hommes.

Le titre et le texte sur la quatrième de couvertures étaient, comme nous l'avons mentionné au-dessus, les deux seules parties du texte de *Moi les hommes, je les déteste* disponibles au visionnage et à la lecture au moment de la plainte de Ralph Zurmély. Nous avons pu voir que, bien que le titre soit provocateur, il suffisait à Ralph Zurmély, et toute autre personne ayant des impressions d'incitation à la haine dans le livre, de lire la quatrième de couverture afin de se rendre compte que le texte du livre est bien plus complexe qu'il n'y paraît. La quatrième de couverture n'est qu'une infime partie du texte complet et ne comporte donc pas tous les aspects défendus dans ce dernier, mais elle comportait suffisamment d'informations pour comprendre que le contenu du texte de *Moi les hommes, je les déteste* est un contenu plus complexe et nuancé que de la simple et pure misandrie. Bien que la question de l'incitation et/ou provocation à la haine était légitime, il est important de rappeler les origines de création de la loi condamnant ces derniers. En effet, le délit d'incitation à la haine tel que nous le connaissons aujourd'hui a été introduit à la moitié du vingtième siècle après le traumatisme causé par la Shoah ainsi que les décolonisations afin de protéger les minorités et empêcher la répétition de telles atrocités. Or, en lisant le texte de Pauline Harmange, ne serait-ce que celui présenté sur la quatrième de couverture de son livre, le discours semble, à travers le rejet des hommes (perçus comme une majorité sociale), vouloir protéger et libérer une minorité sociale représentée par les femmes.

⁵⁰ P. HARMANGE, *Moi les hommes, je les déteste*, Paris, Editions du Seuil, 2020, quatrième de couverture.

2.3.2. Un texte qui reprend les codes du discours de haine misogyne de façon polémique.

Le titre et la quatrième de couverture analysés, nous pouvons à présent passer à une analyse textuelle plus en profondeur du reste du contenu de l'œuvre. Nous avons déjà passé en revue le titre et le résumé présent sur la quatrième de couverture, mais que dit le reste du texte ? Constitue-t-il réellement un discours de haine ou incitation à cette dernière ? Le texte de *Moi les hommes, je les déteste* relève-t-il réellement de la haine ? C'est ce que nous allons déterminer dans cette section de notre analyse. Nous allons passer l'entièreté du texte en revue afin d'en dégager les principaux arguments et donc, déterminer quelle est son intention ainsi que les valeurs qu'il défend. Pour ce faire, nous allons diviser le texte en différentes parties afin de pouvoir l'analyser sous plusieurs angles de vue.

Ce qui est reproché au livre est un discours de haine et une « provocation à la haine à raison du sexe »⁵¹ et donc de misandrie. Le mot « misandrie » est d'ailleurs présent déjà sur la première page du livre. Sur cette dernière, Madame Harmange raconte qu'elle a été accusée une première fois d'être misandre lorsque sur son blogue elle avait posté un article relatant de sa fatigue d'être une femme, mais également de sa fatigue de voir si peu d'homme s'intéresser à la cause féministe. Un internaute avait alors commenté sous la publication que si les hommes ne s'intéressaient pas à la cause, c'est parce que les féministes sont agressives et haineuses envers les hommes. Il accusait donc Pauline Harmange et les autres féministes de misandrie. C'est sur cette première anecdote que l'auteure commence son livre. L'auteure commence donc par le constat qu'on l'accuse de misandrie. Accusation qu'elle assumera et revendiquera presque immédiatement. Tout au long du livre, l'auteure ne se cachera pas du terme misandrie, mais tâchera plutôt d'en faire une définition personnelle. À travers son texte, Pauline Harmange s'efforce d'expliquer ce qu'est, selon elle, la misandrie et fait cela d'une manière nouvelle. En effet, dans cette section de notre travail, nous allons analyser comment l'auteure mime les codes du discours de haine sexiste dans un désir de provocation et non de haine. Elle utilise des termes forts comme « je les déteste » et la « haine » afin de provoquer pour plus tard les utiliser dans des propos bien plus mesurés.

⁵¹ Plainte faite par Ralph Zurmely disponible sur : <https://www.mediapart.fr/journal/france/310820/un-livre-feministe-provoque-un-desir-de-censure-au-ministere-de-l-egalite-femmes-hommes>

2.3.2.1. La misandrie selon les féministes

Pour cette première partie de notre analyse textuelle de texte de *Moi les hommes, je les déteste*, nous allons passer en revue le texte afin de trouver comme Madame Harmange elle-même définit la misandrie à travers ce dernier. Elle commencera d'ailleurs le premier chapitre de son livre avec une définition :

« Je parlerai donc de misandrie comme d'un sentiment négatif à l'égard de la gent masculine dans son ensemble. Le sentiment négatif en question peut être représenté sous la forme d'un spectre allant de la simple méfiance à l'hostilité, qui se manifeste la plupart du temps par une impatience envers les hommes et un rejet de leur présence dans les cercles féminins. Et que je dis « à l'égard de la gent masculine », j'englobe dans ce terme tous les hommes cisgenres qui ont été socialisés comme tels, et qui jouissent de leurs privilèges masculins sans les remettre en question – ou trop peut (oui, la misandrie est un concept exigeant et élitiste). Finalement, la misandrie est un principe de précaution. »⁵²

Dans sa définition, Harmange parle donc d'un sentiment négatif généralisé envers les hommes. Dans cette définition, Harmange nous offre également une définition de l'objet, la cible potentielle de sa misandrie. Elle nomme d'abord la cible comme « la gent masculine », mais détaillera cette notion quelques lignes plus tard. Pour Harmange, « la gent masculine » ciblée par la misandrie constitue les « hommes cisgenres qui ont été socialisés comme tels, et qui jouissent de leurs privilèges masculins sans les remettre en question ». Un petit aparté est nécessaire dans notre explication afin de définir le terme de « homme cisgenre » qui peut ne pas être connu de tous. Un homme « cisgenre » ou une personne « cisgenre » de manière plus générale est un adjectif qui « Se dit d'une personne dont l'identité de genre est en adéquation avec le sexe assigné à sa naissance. »⁵³ Pauline Harmange ne prend donc pas dans sa définition les personnes s'identifiant comme étant transgenres. La définition que nous offre Pauline Harmange montre que sa haine contre les hommes et sa misandrie n'est pas une haine généralisée dans la mesure où elle n'est pas dirigée à tous les hommes sans distinction. C'est une haine orientée vers les hommes qui ont une position d'hommes privilégiés dans la société et qui ne cherchent ni à reconnaître ces privilèges ni à les remettre en question. L'homme cisgenre a en effet une position privilégiée dans la société, il possède ce qu'on appelle le

⁵² P. HARMANGE, *Moi les hommes, je les déteste*, Paris, Editions du Seuil, 2020. p. 15.

⁵³ É. LAROUSSE, *Définitions : cisgenre - Dictionnaire de français Larousse*, en ligne : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/cisgenre/188575> (consulté le 19 juin 2024).

« privilège masculin »⁵⁴. Cette notion de « privilège masculin » englobe l'idée que l'homme est dominant dans la société et que dans son rôle d'homme privilégié, tout lui est dû. C'est un homme qui a le monde à ses pieds et à portée de main. Cette définition que Pauline Harmange nous offre de la cible de sa haine ne semble en fait pas cibler les hommes dans leur généralité, mais plutôt un comportement présent chez certains de ces derniers. L'auteure ne promeut pas une haine généralisée envers tous les hommes, mais évoque une détestation envers un comportement qu'elle juge oppressant et injuste envers les femmes. Ce n'est pas une incitation ou provocation à la haine « en raison du sexe », mais en raison de comportements. Il n'y a là pas de stigmatisation des hommes, comme Ralph Zurmély aurait pu le croire, mais plutôt une stigmatisation des hommes qui ont un comportement dominant et oppressant. Comme le dit Clémence Michallon dans son article publié sur le journal numérique « Independent » : « Définir la misandrie comme une non-appréciation des hommes n'est pas inexact, mais réductif. La non-appréciation dont Harmange parle n'est pas personnelle, ou méchante, ou – contrairement à ce que Zurmély prétend – une incitation à la haine. C'est une reconnaissance du sexisme structurel, et ceux qui prennent des mesures positives pour limiter son impact. »⁵⁵.

La question de la haine réside cependant toujours. La haine est-elle tout de même une réponse acceptable à une oppression ? Peut-on dénoncer dans l'amour ? Doit-on verser dans la haine et la détestation pour dénoncer une oppression et lancer un mouvement libérateur ? Ces questions éthiques et politiques croisent les questions juridiques et rendent la tâche d'un jugement complexe.

Harmange avance également que pour elle, la misandrie n'est pas une fin, mais un moyen. Le but du mouvement n'est pas une haine des hommes qui sévira à jamais, mais plutôt un moyen d'obtenir une égalité et une meilleure vie pour les femmes.

« Je vois dans la misandrie une porte de sortie. Une manière d'exister en dehors du passage clouté, une manière de dire non à chaque respiration. »⁵⁶

⁵⁴ K. MANNE, « Quand les hommes ont tous les droits : comment le privilège masculin nuit aux femmes », Paris, Les petits matins, 2023.

⁵⁵ « Defining misandry as a dislike of men isn't inaccurate, but it is reductive. The dislike Harmange speaks of isn't personal, or mean, or – contrary to Zurmély's claims – an incitement to hatred. It's an acknowledgment of structural sexism, and of those who take positive actions to limit its impact. » Dans la langue originale; disponible à l'adresse suivante : C. Michallon, « France's latest literary sensation hates men. Or does she? », dans *The Independent*, 30 novembre 2020, en ligne : <https://www.independent.co.uk/arts-entertainment/books/features/pauline-harmange-i-hate-men-interview-b1762018.html> (consulté le 30 mai 2024).

⁵⁶ P. HARMANGE, *Moi les hommes, je les déteste*, Paris, Editions du Seuil, 2020. p. 14.

Pour Harmange, le but de la misandrie n'est pas de simplement détester les hommes et de proférer une haine sans limite à leur intention. Le réel objectif de la misandrie est d'ouvrir une porte. Ouvrir une porte aux femmes qui se sentent acculées, abusées et réduites au silence. La misandrie est alors un moyen de sortir de ce coin dans lequel elles ont été placées contre leur volonté. C'est une libération. La misandrie est pour ces femmes un moyen de vivre à nouveau hors du chemin vers lequel on les a forcées. C'est un moyen de respirer à plein poumon la vie qu'elles savent avoir le droit de vivre. La misandrie n'a pas pour but la haine des hommes, mais la libération des femmes.

Harmange avance également que suite à sa définition de la misandrie, cette dernière n'existe en fait pas. La misandrie, encore une fois, n'est pas une réelle haine des hommes. La misandrie est une tentative de la part des femmes de se retrouver elles-mêmes. La misandrie n'a aucune réelle conséquence pour les hommes et n'existe donc pas.

« Dans les mouvements féministes, on a donc coutume de dire que la misandrie n'existe pas. D'abord parce que c'est vrai : ce n'est pas un système organisé à tous les étages pour rabaisser et contraindre les hommes. Mais aussi parce que, si on se laisser aller parfois à mettre tous ces messieurs dans le même panier, c'est pour rigoler, c'est ironique, vous voyez. On est gentilles en vrai. »⁵⁷

À travers cet extrait, l'ambiguïté du propos de misandrie est mise en avant. Le terme, assumé jusque-là, est à présent nié. La raison de cette dénégation, selon Pauline Harmange, est que reconnaître la misandrie comme équivalente à la misogynie revient en fait à avouer qu'elle n'existe pas. Dans cet extrait, Harmange dit que la misandrie n'existe pas, notamment comparé à la bien réelle misogynie qui sévit tous les jours dans notre société. La différence entre misandrie et misogynie est un argument que nous verrons plus en détail plus tard dans notre analyse, mais nous l'introduisons d'abord dans cette sous-section portant sur la définition de la misandrie selon l'auteure. Celle-ci évoque d'abord un « système organisé » pour « rabaisser les hommes » qui n'existerait pas, contrairement à son équivalent féminin dans la misogynie. Nous pouvons notamment appuyer cet argument en prenant pour exemple l'écart salarial, toujours présent en France à force de 14,9% en défaveur des femmes pour temps de travail équivalent et de 4% à postes comparables⁵⁸. Cet écart témoigne en effet d'une oppression généralisée envers les femmes à grande échelle que les hommes ne subissent pas. Une forme d'oppression à plus petite échelle pourrait se manifester par ce qu'on appelle aujourd'hui le

⁵⁷ P. HARMANGE, *Moi les hommes, je les déteste*, Paris, Editions du Seuil, 2020. p. 10-11.

⁵⁸ *Écart de salaire entre femmes et hommes en 2022 - Insee Focus - 320*, en ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7766515> (consulté le 26 juillet 2024).

harcèlement de rue dont 98% des femmes ont déjà été victimes au moins une fois dans leur vie selon une étude menée en Belgique ainsi qu'en France⁵⁹ contre 25% pour les hommes, mais dont les harceleurs seraient également des hommes⁶⁰, les victimes étant majoritairement des homosexuels.

2.3.2.2. D'où naît la misandrie ?

Nous avons parlé de la définition que propose Madame Harmange de la misandrie, intéressons-nous maintenant à, selon elle, ce qui cause cette dernière. Pourquoi la misandrie ? D'où naît-elle ? Comment des femmes, ou des personnes de manière générale, arrive-t-elle à être et se revendiquer misandres ? Selon Harmange, « On [les femmes] a vraiment beaucoup de raison de raison de détester les hommes, si on y réfléchit un peu ». ⁶¹ Elle nous en donne d'ailleurs quelques-unes ci-dessous :

« Tous les hommes ne sont pas des violeurs, mais quasiment tous les violeurs sont des hommes – et quasiment toutes les femmes ont subi ou subiront les violences de la part des hommes (enquête harcèlement de rue). Elle est là, l'origine de notre détestation, de notre malaise, de notre méfiance. Mais elle se trouve aussi dans tout ce que les hommes qui ne violent pas font tout de même et ne font pas non plus. Quand ils ne prennent pas leur part de charge mentale, et qu'au XXI^e siècle, nous sommes toujours les seules à nous occuper des courses, des gosses et du travail émotionnel dans toutes nos relations. Quand ils ne nous laissent pas la place dans l'espace public, qu'ils monopolisent comme si c'était une extension de leur salon, nous cédant à peine des lambeaux de rue où nous glisser sous leur regard hilare. Quand ils nous refusent notre place dans les conversations aussi, et nous interrompent sans cesse, nous répondent avec paternalisme, reformulent nos idées pour se les approprier, ou font la sourde oreille à ce que nous nous efforçons de dire. Quand ils rient aux blagues sexistes entre mecs parce que ça ne fait de mal à personne. Lorsqu'ils disent qu'on l'avait peut-être cherché, on sait jamais, parfois les meufs qui disent non en fait ça veut dire oui. » ⁶²

« En 2017, 90% des personnes ayant reçu des menaces de mort de la part de leur conjoint étaient des femmes. Toujours en 2017, 86% des victimes de meurtre par le conjoint ou l'ex-conjoint étaient des femmes. En parallèle, sur les 16 femmes qui avaient tué leur conjoint, au moins 11, soit 69%

⁵⁹ L. VANDERKELEN, *98% des femmes victimes de harcèlement de rue*, dans *La Libre.be*, article publié le 26 juillet 2024, en ligne : <https://www.lalibre.be/belgique/2017/03/06/98-des-femmes-victimes-de-harcelement-de-rue-QYC2HBGZIBBNFHGNE7LR2NBS6I/> (consulté le 26 juillet 2024).

⁶⁰ *Harcèlement de rue: les hommes aussi victimes*, dans *L'Express*, article publié le 4 juin 2014, en ligne : https://www.lexpress.fr/societe/harcelement-de-rue-les-hommes-aussi-victimes_1548779.html (consulté le 26 juillet 2024).

⁶¹ P. HARMANGE, *Moi les hommes, je les déteste*, Paris, Editions du Seuil, 2020. p. 41.

⁶² Ibid. p. 40-41.

d'entre elles, étaient victimes de violence au sein de leur couple. En 2019, ce sont 149 femmes qui sont mortes assassinées par leur conjoint ou leur ex-conjoint. »⁶³

« En 2018, 96% des personnes condamnées pour violences conjugales étaient des hommes et 99% des personnes condamnées pour violences sexuelles étaient des hommes. »⁶⁴

Pour Harmange, la haine des hommes est fondée. Si les femmes détestent les hommes, c'est parce qu'ils leur ont fait du mal en premier. La haine des femmes et féministes envers les hommes naît des fautes qui ont été commises contre elles. Nolwenn Lorenzi Bailly et Claudine Moïse le disent dans leur livre *La haine en discours* :

« [la haine] prend sa source au cœur des âmes blessées, « errantes » qui auraient elles-mêmes été meurtries par rejet ou manque de reconnaissance, victimes d'actes injustes. La haine serait donc une façon de faire face à sa propre douleur. »⁶⁵

C'est exactement ce qui se passe dans le cas de la misandrie telle que la décrit Harmange. La haine des femmes envers les hommes est née dans la maltraitance, les injustices et l'abus que ces dernières ont subis aux mains des hommes. Lorsqu'Harmange dit « tous les hommes ne sont pas des violeurs, mais quasiment tous les violeurs sont des hommes », elle se veut insister que ce n'est pas l'homme en premier qu'elle souhaite détester, mais le violeur, celui qui a blessé et commis un acte injuste envers une femme, il s'avère juste que la quasiment totalité de ces gens qui ont commis une telle agression sur une femme, ou sur une personne en général, sont des hommes. La haine naît des blessures et est dirigée vers les agresseurs. Dans ce cas-ci, souligne Harmange, les agresseurs se trouvent être les hommes et c'est pour ça qu'ils sont la cible de la haine. C'est pour ça que la misandrie est née. Harmange le dira elle-même, « La misandrie naît de la colère et s'en nourrit. »⁶⁶ La haine des femmes n'est pas infondée, « on a vraiment beaucoup de raisons de détester les hommes, quand on y réfléchit. Des raisons étayées par des faits »⁶⁷. Pour Harmange, la colère et la haine des femmes envers leurs oppresseurs et agresseurs, les hommes, est non seulement fondée, mais également justifiée. Dans cet extrait, l'auteure proclame son droit à détester les hommes et elle ne fait plus ici de distinction entre les hommes et pourrait sembler les cibler comme une généralité. Nous pouvons tout de même nous demander si cette haine, même si potentiellement justifiée, est acceptable ? À nouveau, les

⁶³ P. HARMANGE, *Moi les hommes, je les déteste*, Paris, Editions du Seuil, 2020. p. 37.

⁶⁴ Ibid. p. 37.

⁶⁵ N. LORENZI BAILLY, C. MOÏSE, *La haine en discours*, Lormont, Le Bord de l'Eau, 2021. p. 8

⁶⁶ P. HARMANGE, *Moi les hommes, je les déteste*, Paris, Editions du Seuil, 2020. p. 52

⁶⁷ Ibid. p. 41.

questions éthiques et juridiques se croisent. Si cette haine peut être perçue comme éthiquement non défendable, cela ne la rend pas forcément pénalisable.

Pauline Harmange insistera également sur le fait que si la misandrie est venue à naître et s'exprime notamment aujourd'hui avec des mots forts et graves tels que « colère » et « haine », c'est notamment parce que cette colère leur a été refusée depuis toujours. Elle écrira d'ailleurs un chapitre entier à ce sujet intitulé « Que rugisse la colère des femmes ». Dans ce dernier, elle explique que depuis toute petite, il lui a été dit d'être une petite fille gentille, qu'une fille, ça ne se bagarre pas. Elle raconte que lorsqu'elle était au collège, elle s'est un jour faite giflée par une camarade et que si elles avaient été des garçons, on lui aurait sûrement dit de lui rendre la pareille et une bagarre aurait sans doute eu lieu. Mais elles étaient des filles, alors on lui a plutôt conseillé d'oublier ce qui s'était passé. À travers cette courte anecdote, Harmange met en lumière la différence du traitement de la colère chez les hommes et les femmes. Pour les hommes, la virilité prime et on leur inculque donc qu'ils ne doivent pas se laisser faire. Pour les femmes en revanche, on leur apprend d'être « matures » et de ne pas se laisser aller. On leur apprend à rester calmes et « passer au-dessus ». On enseigne aux filles et aux femmes à être douces et pacifiques et si jamais il leur arrive de s'exprimer sur leur colère, elles sont alors jugées trop émotives et créatrices de drama, des « drama queen » selon le terme anglais qui s'est également popularisé dans la francophonie.

« Évidemment, dès que j'ai commencé à me mettre en colère, on me l'a reproché »⁶⁸.

« Si on se met en colère pour exprimer plus clairement ce qui ne va pas et expliquer que cela change, on est considérée comme violente et on n'est plus écoutée. »⁶⁹

Selon Harmange, « les modèles qu'on inculque sont nocifs dans les deux cas : ni la violence qu'on encourage chez les garçons ni la passivité qu'on impose aux filles »⁷⁰ et c'est de cette colère qu'on a refusé aux filles et aux femmes que naît ensuite la rancœur et la haine. Cette colère si longtemps refoulée finit par éclater. La misandrie naît dans la colère d'avoir été maltraitées, mises de côté et abusées, mais également la colère qui a été effacée et mise au placard pour la femme pendant tant d'années. Pour Harmange, il est temps de laisser cette colère s'exprimer et cette dernière s'exprime sous la forme de la misandrie.

2.3.2.3. Comment faudrait-il traiter les hommes ?

⁶⁸ P. HARMANGE, *Moi les hommes, je les déteste*, Paris, Editions du Seuil, 2020. p. 49.

⁶⁹ Ibid. p.49.

⁷⁰ Ibid. p. 48.

Nous avons vu quelques sections plus haut comment Pauline Harmange envisageait la misandrie et comment elle, selon Harmange, se définissait et comment elle venait à naître. La misandrie comme l'envisage Harmange se définit comme « un sentiment négatif à l'égard de la gent masculine » et « ce sentiment négatif en question peut être représenté sous la forme d'un spectre allant de la simple méfiance à l'hostilité, qui se manifeste la plupart du temps par une impatience envers les hommes et un rejet de leur présence dans les cercles féminins »⁷¹. Maintenant, comment cette misandrie est-elle mise en pratique ? Comment Madame Harmange envisage-t-elle de traiter les hommes ? Comment cette misandrie est-elle exercée sur les hommes ?

Tout d'abord, Harmange insiste sur le fait que la misandrie n'a en réalité aucun effet sur les hommes. Bien que les femmes misandres ressentent un sentiment négatif envers ces derniers, ces derniers n'en ressentent aucun effet parce que ce sentiment négatif ne sort jamais des confidences que se font les femmes.

« Nous sommes misandres dans notre coin. Quand nous détestons les hommes, au mieux nous continuons de les tolérer avec froideur [...] (incroyable, mais vrai : on peut détester quelqu'un sans avoir une envie irrépressible de le tuer). »⁷²

La haine des hommes comme Harmange l'envisage ne touche en fait jamais les hommes. C'est une haine que les femmes gardent « dans leur coin » et « au mieux, elles continuent de les tolérer avec froideur ». La misandrie de Pauline Harmange ne se veut donc pas violente ou avoir quelque conséquence néfaste envers les hommes. Elle ne leur veut pas de mal et dit d'ailleurs « incroyable, mais vrai, on peut détester quelqu'un sans avoir une envie irrépressible de le tuer ». Avec cette phrase, Harmange fait une comparaison implicite entre la misogynie et la misandrie et que contrairement aux hommes ou personnes misogynes qui font sortir leur haine en blessant et tuant l'objet de leur haine, à savoir les femmes, les femmes misandres peuvent ressentir leur haine de leur côté sans nuire aux hommes. Elle démontre également cela en disant que la misandrie « à ce jour, totalise le forfait de zéro mort et zéro blessé »⁷³. Bien que cette déclaration ne soit appuyée par aucun fait, Harmange utilise cette potentielle exagération du nombre insignifiant de dommages de la misandrie pour à nouveau insister sur le fait que la misandrie ne cause réellement de tort à personne. Elle n'a à déplorer aucun mort ou blessé. Le but de la misandrie n'est pas réellement de blesser ou nuire aux hommes.

⁷¹ P. HARMANGE, *Moi les hommes, je les déteste*, Paris, Editions du Seuil, 2020. p. 15.

⁷² Ibid. p. 42.

⁷³ Ibid. p. 12.

Pauline Harmange avancera ensuite qu'en réalité, les hommes ne souffrent pas vraiment de la misandrie parce qu'en fait, même les femmes misandres ne détestent pas réellement les hommes.

« En détestant les hommes, nous ne faisons de mal à personne. Et d'ailleurs, on ne les déteste pas vraiment, puisqu'on a des mecs, des frères, des pères, des collègues et des amis et qu'on les aime bien. »⁷⁴

Les femmes et même les misandres ne détestent pas réellement les hommes. La misandrie a beau être définie par Harmange comme un sentiment négatif à l'égard des hommes, ce n'est pas de la haine. Les femmes se méfient des hommes, mais elles ne les détestent pas. De plus, ce sentiment négatif et cette méfiance peuvent être très vite dissipés.

« Il suffit pourtant que le type en question fasse ses preuves et montre sa bonne volonté pour que nos sentiments les plus hostiles se calment. Mais il restera toujours une période d'essai : ce n'est pas contre lui personnellement. »⁷⁵

La méfiance qu'éprouvent les femmes face à un homme qu'elles ne connaissent pas vient de la maltraitance continue qu'elles subissent et donc d'un apriori et un sentiment négatif face aux hommes. Il suffit cependant à ces derniers de montrer qu'ils ne sont pas cet « homme cisgenre privilégié » pour que cette méfiance et potentielle hostilité se dissipent. Ce que Harmange tente de laisser transparaître à travers ces extraits, c'est que la misandrie n'est pas une haine aveugle des femmes envers les hommes. C'est une hostilité et une méfiance dirigée envers certains hommes qui peut ne demander qu'à être dissipée. Il y a une généralisation, un « sentiment négatif généralisé », mais qui peut être dissipé par chaque individu qu'elles rencontrent.

« D'un côté, je suis témoin chaque jour de l'humanité de *cet* homme en particulier, et de ses efforts aussi. Ils ne sont pas toujours suffisants, les progrès sont parfois laborieux, mais ça en vaut la peine. [...] Mais je ne vis pas dans ma bulle, coupée du monde et du reste de la société. Je suis *aussi* témoin chaque jour de l'immense indifférence *des hommes* envers les femmes. »⁷⁶

Le traitement réservé aux hommes par les misandres selon Pauline Harmange n'est pas une haine inconditionnelle et aveugle, mais simplement une sorte de test. Elles appréhendent LES hommes et ce qu'ils représentent en figures clés du patriarcat et une communauté qui ne fait rien pour aider la cause féminine et qui la traite avec la plus grande indifférence. Mais elles n'ont rien contre l'individu qui s'avère être un homme et qui est prêt à les écouter. L'objet de leur colère et leur haine est l'homme privilégié qui abuse d'elles, pas l'homme qui est conscient

⁷⁴ P. HARMANGE, *Moi les hommes, je les déteste*, Paris, Editions du Seuil, 2020. p. 31.

⁷⁵ Ibid. p. 16.

⁷⁶ Ibid. p. 27-28.

de la situation des femmes et qui fait un effort pour aider la cause ou ne serait-ce qu'une femme, sa compagne.

Pauline Harmange inclut aussi certains hommes dans sa lutte. En effet, les femmes ne sont pas les seules victimes de viols ou agressions et ces hommes victimes ont une place dans sa lutte.

« Les femmes ne sont pas les seules victimes d'agressions sexuelles et de viols. Il est difficile de trouver des statistiques qui abordent les agressions sexuelles perpétrées sur les hommes. Le tabou des violences sexuelles pèse sur les hommes, qui subissent de plein fouet les stéréotypes sexistes qui impliquent qu'un homme ne peut pas être violé parce que les hommes sont prétendument toujours partant pour le sexe. Mais il est très difficile pour un homme de parler d'un traumatisme d'ordre sexuel : la société attend des hommes qu'ils soient forts et virils, rien ne saurait leur être imposé – sinon c'est qu'ils ne sont pas des « vrais » hommes. »⁷⁷

Dans ce passage, Pauline à la fois inclut les hommes victimes dans sa cause au même titre que les femmes victimes, toutes les victimes partagent la même peine, et à la fois blâme à nouveau les hommes pour ces victimes. Elle reconnaît le nombre d'hommes victimes des mêmes agressions, mais déplore le nombre insignifiant d'études sur le sujet et blâme le patriarcat et ses valeurs de « virilisme ». Pour elles, le pire ennemi des hommes est également un homme.

Les extraits suivants explicitent les attentes que Pauline Harmange a envers les hommes. Ce qu'elle souhaiterait des hommes pour que, selon elle, la société devienne meilleure et notamment plus sûre pour les femmes.

« On attend des hommes qu'ils soient exemplaires, parce que quand nous, femmes, parlons, personne ne nous écoute. »⁷⁸

« Il y en a, des hommes, qui ont accepté d'entendre pourquoi nos liens avec eux sont biaisés, pourquoi leurs privilèges sont à déconstruire, et qui ne poussent pas des cris d'orfraie dès qu'ils nous entendent dire que les hommes sont pourris. Ils ont compris, ils sont même d'accord. Ce sont eux, nos alliés. »⁷⁹

Ce que veut l'auteure, c'est que les hommes prennent la parole pour aider la cause. Il en existe, des hommes non aliénés par la société patriarcale dominante et qui ont compris la cause des femmes. Ce que Pauline Harmange, c'est que ces hommes répandent leur compréhension aux autres hommes, car quand elle ou d'autres féministes parlent, on ne les entend pas. Pauline Harmange attend des hommes qu'ils soient irréprochables, car, selon elle,

⁷⁷ P. HARMANGE, *Moi les hommes, je les déteste*, Paris, Editions du Seuil, 2020. p. 37-38.

⁷⁸ Ibid. p. 17.

⁷⁹ Ibid. p. 33.

il n'y a qu'eux qu'on écouterait et qui donc pourraient changer les choses. On peut alors penser que finalement, ce livre s'adresse également aux hommes afin de leur transmettre le point de vue d'une communauté minoritaire féminine afin de se faire entendre et potentiellement les rallier à leur mouvement de prise de parole et de libération des femmes. L'auteure cherche des alliés.

Le livre ne recommande donc théoriquement aucune réelle haine envers les hommes. Il n'existe aucun passage de ce dernier dans lequel Harmange dit « détestons les hommes ! » ou « il faut détester les hommes ». Elle ne promeut non plus aucune violence envers ces derniers ni n'incite à une discrimination envers eux. Elle exprime davantage une méfiance envers ces derniers, mais qui peut disparaître très rapidement.

Cette méfiance pourrait potentiellement être perçue comme une sorte de discrimination. Il est vrai qu'en lisant le texte, ce dernier peut exprimer une certaine généralisation des hommes. Lorsque l'auteure parle des agressions et viols et nous dit « tous les hommes ne sont pas des violeurs, mais quasiment tous les violeurs sont des hommes », il est possible de percevoir une généralisation qui entraînerait une discrimination. Cependant, il peut être intéressant de se renseigner sur la réelle définition de ce qu'est la discrimination avant d'en décider. Une définition de la discrimination offerte par Amnesty International nous apprend ceci : « il y a discrimination lorsqu'une personne ne peut pas jouir, au même titre que le reste de la population, de ses droits humains ou d'autres droits juridiques, en raison d'une politique, d'une loi ou d'un traitement établissant une distinction injustifiée »⁸⁰. Aux yeux de cette définition, le texte de Pauline Harmange ne semble finalement pas opérer de discrimination envers les hommes. En effet, les hommes jouissent de tous ses droits humains et autres droits, et ce dans tous les domaines. Comme le dit Harmange dans son texte, les hommes ne subissent aucune conséquence à la misandrie et certainement aucune discrimination, contrairement aux femmes. La méfiance qu'elle exprime dans son texte n'est pas de la discrimination. En effet, les hommes ne perdent aucun droit ni privilège suite à cette dernière.

Si la question de la discrimination est posée, il est alors important de remettre le texte en perspective. La discrimination s'applique en général à des minorités. En nous renseignant sur le terme de minorités et ce qu'il entend, nous sommes tombés sur cette définition : « Les groupes sociaux définis selon le genre, la race, la classe, l'orientation sexuelle ou les capacités physiques, tels que les femmes, les gens de couleur, les pauvres, les personnes homosexuelles

⁸⁰ *Qu'est-ce que la discrimination ?*, dans *Amnesty International*, en ligne : <https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/discrimination/> (consulté le 26 juin 2024).

ou les individus handicapés, sont tous des exemples de minorités sociales. »⁸¹. Dans cette définition, ce sont les femmes et non les hommes qui sont reconnus comme une minorité. Aux yeux de cette définition, accuser *Moi les hommes, je les déteste* de discrimination semble effectuer une inversion des rôles. En effet, ce sont les femmes qui sont factuellement discriminées dans la société en tant que minorité ayant accès à moins d'opportunités que la majorité face à elle, les hommes. Peut-on alors décemment penser que ce texte constitue et promeut une discrimination des hommes ? Une minorité discriminée s'exprimant sur son traitement injuste et accusant ses oppresseurs peut-elle réellement être jugée comment incitant et provocant de la haine ? Ne serait-ce pas plutôt une communauté d'opprimés tentant de faire entendre sa cause ?

2.3.3.4. Misandrie et misogynie : deux notions à ne pas confondre

Dans son texte, Pauline Harmange insiste à de nombreuses reprises sur la différence entre la misogynie et la misandrie. Pour elle, ces deux notions, bien qu'ayant des signifiants semblables étymologiquement, ont des signifiés incomparables.

Tout d'abord, pour Pauline Harmange, la misandrie n'existe pas :

« Dans les mouvements féministes, on a donc coutume de dire que la misandrie n'existe pas. D'abord parce que c'est vrai : ce n'est pas un système organisé à tous les étages pour rabaisser et contraindre les hommes. Mais aussi parce que, si on se laisser aller parfois à mettre tous ces messieurs dans le même panier, c'est pour rigoler, c'est ironique, vous voyez. En vrai on est gentilles, hein. »⁸²

Ce que l'auteure dit dans ce passage, c'est que la misandrie qui serait une égale de la misogynie, à savoir un système organisé à tous les étages pour rabaisser et contraindre les hommes, n'existe pas. L'auteure fait ici une comparaison implicite entre la misogynie et la misandrie qui implique que la misandrie n'existe pas, car elle n'est en rien équivalente à la misogynie qui, selon leurs définitions théoriques, devrait pourtant avoir une valeur semblable et comparable. Elle continue ensuite par dire que la misandrie n'existe pas non plus, car au fond, les misandres ne détestent pas réellement les hommes. Ce dernier passage peut être perçu comme ironique, notamment avec le « En vrai on est gentilles, hein », mais l'auteure défendra à plusieurs

⁸¹ A. CATALA, « Droits humains et minorités culturelles », dans *Philosophiques*, t. 42, Société de philosophie du Québec, n° 2, 2015, p. 231-250, DOI : [10.7202/1034740ar](https://doi.org/10.7202/1034740ar).

⁸² P. HARMANGE, *Moi les hommes, je les déteste*, Paris, Editions du Seuil, 2020. p.10-11

endroits dans le texte que les misandres ne détestent en fait pas réellement les hommes et que donc la misandrie n'existe pas.

L'auteure insistera notamment à plusieurs reprises que la violence et les moyens mis en place dans la misandrie ne sont pas comparables.

« On rappelle que les misogynes usent d'armes allant du harcèlement en ligne jusqu'à l'attentat, comme celui de l'école polytechnique de Montréal en 1989, dont il n'y a à ce jour pas d'équivalent misandre »⁸³

Pauline Harmange explicite également que selon elle, misandrie et misogynie ne sont pas comparables car l'un est la conséquence de l'autre ou, en d'autres mots, que l'un est la cause de l'autre qui n'existe alors qu'en réaction.

« on ne peut pas comparer misandrie et misogynie, tout simplement parce que la première n'existe qu'en réaction à la seconde ».⁸⁴

« On confond souvent colère et violence, pourtant ces deux mots ne vont pas toujours de pair. La colère d'être traitées en inférieures n'est pas comparable à la violence des hommes qui nous humilient, nous violent et nous tuent, ni même avec la violence des hommes qui nous tournent le dos et nous rient au nez. »⁸⁵

Si la misandrie existe, c'est uniquement en réaction à la misogynie déjà existante et dire que les deux termes sont semblables et comparables vient d'une confusion sur leurs causes. La colère des femmes est causée par la violence des hommes et la colère des femmes ne fait en fait de mal à personne. Les hommes, selon l'auteure, font violence aux femmes et celles-ci éprouvent donc une certaine colère et violence et colère dans ce cas-ci ne peuvent nullement être comparées.

Pauline Harmange finira par à nouveau impliciter que la misandrie est une conséquence de la misogynie, car tant que la seconde sévira, la première également.

« Tant qu'il y aura des hommes misogynes, des hommes qui s'en lavent les mains et une société qui les accepte et les encourage, il y aura des femmes qui, lassées, refuseront de faire encore les frais de relations épuisantes et parfois même dangereuses. »⁸⁶

⁸³ P. HARMANGE, *Moi les hommes, je les déteste*, Paris, Editions du Seuil, 2020. p. 36.

⁸⁴ Ibid. p. 36.

⁸⁵ Ibid. p. 37.

⁸⁶ Ibid. p. 42-43.

Tant qu'il y aura des hommes misogynes, il y aura des femmes misandres. Pauline Harmange revendique un droit des femmes à ne pas aimer les hommes quand ils sont des agresseurs, mais le fait de façon polémique de sorte à lancer le débat.

2.3.3.5. Un registre de texte polémique.

Comme nous avons pu l'établir à partir du titre du livre *Moi les hommes, je les déteste*, le texte se situe dans un registre plutôt polémique. En effet, Pauline Harmange, tout au long de son texte, défend l'idée que les femmes ont un droit de ne pas aimer les hommes, voire de les détester, lorsque ceux-ci ont un comportement dominant et d'agresseurs et d'opresseurs envers ces dernières. Cependant, plutôt que de simplement étayer ses idées dans un texte neutre, elle utilise un registre polémique afin de susciter le débat.

En effet, lors des premières lignes de son texte, elle raconte l'anecdote d'un commentaire laissé par un homme sur une des publications de son blogue la traitant de « misandre » et Pauline Harmange, presque immédiatement, accepte et revendique ce terme pour elle-même. Elle se dit misandre et revendique son droit à l'être.

À plusieurs reprises, elle se revendique misandre comme par exemple dans ces extraits :

« Allez, je me lance, je vous avoue : moi les hommes, je les déteste. Tous, vraiment ? Oui, tous. Par défaut, je les tiens très bas dans mon estime. »⁸⁷

« Les hommes et leur virilisme sont un problème, pour l'ensemble de la société »⁸⁸

« Que faire de tous ces individus masculins médiocres qui m'entourent ? »⁸⁹

Tous ces extraits forts et pouvant évoquer le discours de haine sont contrebalancés par d'autres extraits comme ceux-ci :

« Il suffit pourtant que le type en question fasse ses preuves et montre sa bonne volonté pour que nos sentiments les plus hostiles se calment. »⁹⁰

« Si on se laisse aller parfois à mettre tous ces messieurs dans le même panier, c'est pour rigoler, c'est ironique. »⁹¹

⁸⁷ P. HARMANGE, *Moi les hommes, je les déteste*, Paris, Editions du Seuil, 2020. p. 11.

⁸⁸ Ibid. p. 20.

⁸⁹ Ibid. p. 55.

⁹⁰ Ibid. p. 16

⁹¹ Ibid. p. 11.

« On ne les déteste pas vraiment, puisqu'on a des mecs, des frères, des pères, des collègues et des amis et qu'on les aime bien ». ⁹²

Tous ces extraits portent en eux une certaine force quant à la gravité de leur propos. L'auteure utilise des mots forts, mais non sans réflexion. Le registre de son texte est polémique et elle utilise des mots forts afin de susciter le débat. Elle mime les codes du discours de haine pour provoquer. Elle feint une haine des hommes qui est très vite dissipée dans ses propos. L'auteure feint le discours de haine afin de provoquer et susciter le débat, mais les propos présents dans son livre sont bien moins violents que le laisse penser le titre. Ces passages sont en très faible minorité dans le large corpus du texte de *Moi les hommes, je les déteste*. En effet, lors d'une lecture du texte, il est fort difficile de trouver des passages comme ceux présentés au-dessus où l'auteure critique ouvertement « les hommes ». Tous ces passages qui pourraient être perçus comme du discours de haine perdent en fait toute leur haine lorsqu'ils sont lus dans leur contexte. Le registre polémique du discours de haine est mimé sans être réellement présent dans le texte afin de provoquer et susciter le débat.

Quant aux destinataires de son texte, il pourrait sembler que les destinataires prévus par Pauline Harmange et les éditeurs de Monstrograph soient la gent féminine. En effet, sur sa quatrième de couverture, elle appelle les femmes à se libérer du regard des hommes et à se révéler elles-mêmes. Le reste de son texte semble également aller dans ce sens. Il existe cependant plusieurs autres passages qui semblent, eux, être plus écrits à l'intention des hommes. En effet, à plusieurs reprises, Pauline Harmange détaille le comportement attendu des hommes et mentionne une catégorie d'hommes qui sont les alliés de la cause et du mouvement féministe. Le texte entier pourrait également être vu comme une longue tirade se voulant décrire aux hommes, qui ne comprennent pas forcément cette cause féminine, le fondement de cette dernière. On pourrait penser qu'à travers ce texte, Pauline Harmange souhaite et espère instruire les hommes sur le mouvement féministe et espère peut-être même les rallier à la cause. Le potentiel souhait de ralliement des hommes à la cause féminine soutient également l'hypothèse de la feinte provocatrice et du propos mesuré. En effet, si Pauline Harmange a le souhait de rallier des hommes à la cause et au mouvement féministe, incendier les hommes et inciter à la haine contre ces derniers serait contre-productif.

⁹² P. HARMANGE, *Moi les hommes, je les déteste*, Paris, Editions du Seuil, 2020. p. 31.

Chapitre 3 : La réception du texte

Les deux premiers chapitres de notre travail se sont concentrés sur des analyses de la genèse ainsi que du texte lui-même de *Moi les hommes, je les déteste*. Nous allons maintenant passer à une analyse de la réception du texte. Notre problématique, rappelons-le, se concentre sur l'œuvre de Pauline Harmange et sa polémique autour de la notion du discours de haine. L'étude de la réception de l'œuvre possède donc un grand intérêt dans notre analyse. En effet, c'est à travers la réception du texte que nous pourrions analyser les différentes opinions qui se sont formées autour du texte et quels ont été les arguments des différents débats. Dans notre chapitre précédent, nous avons tenté de déchiffrer le texte et de discuter la présence ou non du discours de haine, mais qu'en a pensé le public ? Dans toute affaire, il y a une différence à faire entre la sanction légale et la sanction morale subie par l'objet de l'affaire⁹³. En effet, même si le livre n'a été ni jugé ni condamné par la justice, le public, lui, peut tout de même offrir une sanction au livre qui peut s'exprimer par un boycott ou se faire « cancel »⁹⁴. Il est donc primordial d'analyser la réception de l'œuvre afin de déterminer quelle a été cette potentielle sanction morale qu'auraient pu subir le livre et son auteure. Quelles sont les différentes visions et compréhensions du discours de haine ? Pourquoi, selon les différents arguments avancés, *Moi les hommes, je les déteste* serait-il qualifié de discours de haine ? Ce sont à ces questions qu'il nous faut répondre afin de pouvoir déterminer la perception du discours de haine dans la société française. Certes, il n'y a pas eu du procès, mais, comme l'indique Gisèle Sapiro, il y a d'autres types de sanction. Nous pouvons alors nous demander si dans la société, le livre fut reçu comme incitant à la haine, comme le pensait Ralph Zurmély, ou comme étant un texte d'idée légitime, comme le défend l'article de Médiapart.

Comme nous le savons à présent, l'ouvrage *Moi les hommes, je les déteste* n'était au départ censé bénéficier d'un tirage très limité de 450 exemplaires. La maison n'avait donc pas parié sur une grosse vente. Ce qui lui a permis de devenir l'œuvre à succès que nous connaissons aujourd'hui est l'article qu'a sorti le journal numérique Médiapart à la sortie du livre. En effet, quelques jours après la plainte et la menace de Ralph Zurmély, les éditeurs de Monstrograph ont contacté Médiapart afin de leur faire connaître l'accusation qui plaignait sur

⁹³ G. SAPIRO, *La responsabilité de l'écrivain* (Littérature, droit et morale en France (XIXe-XXIe siècle)), Editions du Seuil, 2011. p. 10.

⁹⁴ Se faire « cancel » est un emprunt à la langue anglaise. Il s'agit d'un phénomène de la « cancel culture » qui revient à annuler tout soutien à une personne ou une entité suite à des actions, comportements ou paroles qu'une communauté a jugé comme inadmissibles.

eux et leur ouvrage. Médiapart a alors décidé d'écrire et publier un article sur le sujet intitulé « Un livre féministe provoque un désir de censure au ministère de l'égalité femmes-hommes ». Ce dernier commence par relater les faits : Pauline Harmange, jeune auteure, était sur le point de publier un ouvrage nommé « Moi les hommes, je les déteste » en collaboration avec la maison d'édition Monstrograph lorsque, le jour de la sortie prévue du livre, les éditeurs reçoivent un mail de Ralph Zurmély, chargé de mission au bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, accusant le livre, pas encore sorti, d'incitation et provocation à la haine. L'article continue ensuite avec des extraits d'interview avec l'auteure et les éditeurs, se défendant de ces accusations et les trouvant « ridicules »⁹⁵ suivis d'extraits d'interview avec cette fois l'Observatoire pour la liberté de création ainsi que l'avocate française, Agnès Tricoire. Ces deux derniers s'insurgent également de la démarche entreprise par le chargé de mission et insistent sur sa non-autorité à faire une telle démarche et la nature illégale de cette dernière. En somme, l'article et l'auteure de ce dernier, Marie Barbier, ne donnent aucune opinion et avis personnels, mais ne mettent en avant, à l'aide de leurs interviews, que des avis en faveur du livre et condamnant Ralph Zurmély pour sa menace d'accusation. C'est précisément cet article qui fera connaître l'affaire et le livre et qui sera à l'origine de son succès international et mondial. Suite à la sortie de cette première publication, nombreux seront les articles sur le sujet qui suivront et plusieurs avis et opinions sur l'affaire se dégageront. Certains seront en faveur du livre et d'autres non. Comme nous le savons, aucunes poursuites n'ont finalement été lancées contre le livre et son auteure et il n'existe donc aucune réponse certaine quant au verdict qu'aurait prononcé un juge. Cela laisse place à un débat public dans la société, mais il est important d'insister sur le fait que même si un verdict avait été rendu, des avis divergents se seraient formés. Nous ne cherchons ici pas à savoir qui avait tort ou raison, mais bien à analyser les différents avis et la manière dont ceux-ci se formulent, se positionnent, qui en sont les auteurs et sur quoi ils reposent.

C'est l'analyse de tous ces avis et opinions qui sera au centre de ce dernier chapitre de notre travail. Pour ce faire, nous avons recherché toute forme de réaction, réception et réponse disponible à la sortie du livre qui ont été publiées. Nous avons compilé dix-huit articles de journaux numériques publiés dans la presse entre le mois d'août 2020, mois de sortie de l'ouvrage, et le mois de novembre 2023 venant de France, Belgique, États-Unis ainsi que

⁹⁵ M. Barbier, *Un livre féministe provoque un désir de censure au ministère de l'égalité femmes-hommes*, dans *Médiapart*, article publié le 31 août 2020, en ligne : <https://www.mediapart.fr/journal/france/310820/un-livre-feministe-provoque-un-desir-de-censure-au-ministere-de-l-egalite-femmes-hommes> (consulté le 27 juillet 2024).

Royaume-Uni. Il y a également des publications sur internet, notamment sur le réseau social Facebook ou les plateformes X, anciennement Twitter, Quorra et Reddit. Dans notre compilation se répertorient quinze articles en position défensive de l'ouvrage et trois autres optant pour une position plus neutre, mais nos recherches n'ont montré aucun article de presse à charge. Dans ce chapitre, nous étudierons les arguments utilisés dans les réactions positives et négatives ainsi que leurs fondements.

La section suivante sera donc une analyse des différents débats qui ont eu lieu autour du texte de *Moi les hommes, je les déteste*. Nous étudierons les arguments avancés de chaque côté des débats : les avis en faveur du livre contre les avis en défaveur de ce dernier. Notre but à travers cette analyse est de déterminer comment la notion de discours de haine est perçue dans la société française et donc tenter d'expliquer la polémique qu'a causé *Moi les hommes, je les déteste*.

3.1. la réception négative

Lors de notre recensement d'articles, publications et toute autre forme d'opinion exprimé à propos de *Moi les hommes, je les déteste*, nous avons été étonné de tomber en grande majorité sur des avis favorables envers l'œuvre. En effet, lors de nos recherches, l'entièreté écrasante des articles se rapportant à l'œuvre étaient des articles médiatiques qui réagissaient en fait à la controverse elle-même. Une fois la publication du premier article de Médiapart, lançant l'affaire, un grand nombre d'autres médias se sont empressés d'également donner leur avis sur le livre et la plainte et menace qu'il a subie. En effet, la grande majorité des articles répertoriés dans notre compilation ont été publiés dans les mois voire les semaines qui ont suivi la publication de l'article de Médiapart. Parmi ces articles, la plupart étaient positifs et en faveur du livre, condamnant le plaignant et sa plainte plutôt que le livre et son auteur. Comme nous l'avons brièvement évoqué plus haut, sur les dix-huit articles de presse que nous avons compilés, quinze défendaient le livre, trois se positionnaient de manière plus neutre, mais aucun n'avait adopté une position clairement contre Pauline Harmange et son livre. Nous pouvons alors nous demander, y a-t-il réellement eu d'autres avis négatifs que celui de Ralph Zurmely ? La controverse du livre a-t-elle été exagérée ? Les avis sont-ils tous en faveur du livre ? Où sont les avis négatifs dont nous avons tant entendu parler ? Cependant, en creusant plus en profondeur, nous nous sommes aperçu que la réception négative de l'œuvre était bien réelle, elle était seulement exprimée d'une manière différente et moins publique. En effet, les avis et

opinions en défaveur de l'œuvre ne se sont pas exprimés dans des articles médiatiques comme la plupart des avis positifs l'ont fait. Les avis négatifs, eux, se sont plutôt exprimés par des publications individuelles étalées sur plusieurs plateformes. En effet, c'est en majorité sur les plateformes de Facebook et de X, anciennement appelé Twitter, ou encore Reddit que nous pouvons retrouver des avis négatifs et en défaveur du texte de Pauline Harmange. Cette différence entre les médias utilisés pour exprimer les opinions positives et négatives concernant *Moi les hommes, je les déteste* peut amener à deux réflexions. Le premier est une différence sociologique entre les défenseurs et détracteurs de l'œuvre. D'un côté, nous pouvons observer que les défenseurs ont eu accès à des journaux, de l'autre, les détracteurs non. Les journaux et articles de presse sont réservés aux intellectuels alors que les publications sur les réseaux sociaux et plateformes internet sont accessibles à tous sans restriction. Peut-on donc y voir une différence de réception de l'œuvre entre les intellectuels et les autres ? Une deuxième réflexion est que cette différence de médias utilisés par les défenseurs et les détracteurs était, dans certains cas, due à une différence dans les objectifs. En effet, lorsque les articles de presse, tantôt défenseurs et tantôt neutres, se voulaient argumentés et amener à convaincre le lecteur, la plupart des avis négatifs visibles sur les réseaux sociaux et plateformes, eux, n'avaient pour but que de partager un avis personnel de leur auteur, souvent très critique du livre et son auteure, déviant même parfois vers l'insulte. Les réseaux sociaux et plateformes internet se prêtent parfaitement à ce genre d'avis, leur accès étant libre et presque non surveillé. Ces avis ont également été directement envoyés à l'auteure, Pauline Harmange, qui, rappelons-le, a décliné notre demande d'interview pour cette exacte raison, elle ne souhaitait pas recasser l'année de cyberharcèlement vécu lors de la publication du livre. On peut donc voir que, non seulement ces avis négatifs ont eu un impact réel sur l'auteure, mais aussi qu'ils ont davantage pris la forme de harcèlement que de débat public.

Dans cette première sous-partie, nous allons donc analyser ce que cette réception négative du texte et de l'ouvrage a à dire sur cette dernière à propos du discours et de l'incitation à la haine. Nous nous intéresserons, pour chaque argument avancé, à l'argument lui-même, ses fondements ainsi que leurs représentants.

3.1.1. Les attaques personnelles

Une grande partie de la réception négative de l'œuvre s'est exprimée, non pas sur base d'arguments ou en débat sur la liberté d'expression et le discours de haine, mais plutôt sous forme de harcèlement envers l'auteure du livre et des partisans de ce dernier. En effet, comme

nous l'avons rappelé quelques lignes plus tôt, lorsque nous avons demandé à Pauline Harmange de nous accorder une interview à propos de son texte dans *Moi les hommes, je les déteste*, la réponse que nous avons reçue par mail était celle-ci :

« Merci pour votre prise de contact. Malheureusement, je n'ai pas beaucoup d'énergie à consacrer à ressasser l'année de cyberharcèlement qui a suivi la publication de mon livre. »

La raison de son refus était donc le harcèlement, et plus précisément le cyberharcèlement, qu'elle avait subi suite à la publication de *Moi les hommes, je les déteste*. Lorsque nous avons interrogé Martin Page et Coline Pierré, éditeurs de Monstrograph, première maison d'édition du livre, ils nous avaient également fait savoir que bien qu'ils avaient reçu un grand soutien d'internautes et de journaux, une énorme vague de haine leur était également parvenue. Ils ont cependant insisté que cela n'était rien en comparaison que ce qu'avait subi Pauline Harmange.

Les messages qui ont été envoyés à Pauline Harmange et aux éditeurs de Monstrograph sont évidemment confidentiels et font partie de la vie privée de ces deux entités, cependant, un échantillon de ces messages et leur contenu est disponible sur des plateformes comme Facebook, Instagram ou encore X. Ces plateformes et réseaux sociaux ont été le siège depuis toujours de débats et celui de *Moi les hommes, je les déteste* n'a pas fait exception. Nous avons alors pu trouver des commentaires et postes comme ceux-ci :

« On lui souhaite une bonne, dépression, si n'est pas déjà fait quelques fois »

« D'accord avec elle il a pas beaucoup d'hommes pour elle il y a de quoi à les détester »

« Enlève lui , lunette, rouge à lèvres...elle a l'air d'un homme »

On peut voir dans ces commentaires qu'il n'y a ici aucun commentaire sur la notion de discours de haine ou même sur le livre lui-même. Ces avis et commentaires se contentent de critiquer ouvertement l'auteure et lui souhaitaient même du mal. L'article du The New York Times, dont les auteurs se sont entretenus avec Pauline Harmange, nous informe que l'ampleur des messages, du harcèlement et des menaces était devenue tellement grande que Pauline Harmange, une « native numérique »⁹⁶ a dû s'éloigner des réseaux sociaux, notamment X, et limité son temps sur les plateformes à 5 minutes par jour afin de tenter de soulager sa santé mentale, fortement fragilisée par le harcèlement subi.

⁹⁶ Digital native dans le texte originalement en anglais dans L. CAPPELLE, « With 'I Hate Men,' a French Feminist Touches a Nerve », dans *The New York Times*, 10 janvier 2021, en ligne : <https://www.nytimes.com/2021/01/10/books/pauline-harmange-i-hate-men.html> (consulté le 4 juillet 2024).

Pauline Harmange ainsi que Coline Pierré et Martin Page n'ont pas été les seuls à recevoir ces messages d'insultes et de menace. En effet, une blogueuse s'est également exprimée sur la haine et la violence qu'elle a subie après avoir simplement posté une photo d'elle tenant le livre *Moi les hommes, je les déteste* dans les mains. Lorsqu'elle évoque les réactions initiales qu'a engendrées le livre, elle évoque « J'ai aussi eu une petite vague de messages abusifs qui me disaient à quel point j'étais laide et peu attirante (venant d'hommes et de femmes), tout ça parce que j'avais posté une photo de ce livre polémique. »⁹⁷.

Tous ces commentaires, insultes et menaces n'apportent aucun argument envers la question de si *Moi les hommes, je les déteste* constitue ou non un discours de haine et pourtant semblent toucher toutes les personnes étant assimilées de près ou de loin au livre et ayant exprimé un certain soutien pour ce dernier. Cette vague de haine que subissent les partis impliqués semble témoigner d'une certaine hypocrisie et ironie de la part de la part de leurs auteurs. En effet, les détracteurs du texte de Pauline Harmange se disent condamner le discours de haine et jugent Pauline Harmange pour avoir écrit un texte qui, selon eux, incite à la haine et pourtant, eux aussi s'expriment avec d'autant plus de haine, de violence et d'insultes. Cette vague de haine, de harcèlement et d'insulte n'est-elle pas contradictoire avec un argument contre le discours de haine et l'incitation à la haine ?

Ces messages peuvent alors être utilisés pour justement légitimer Pauline Harmange dans sa démarche de misandrie et de ressentiment envers le traitement des femmes dans la société. Cette haine qu'elle a reçue pourrait être utilisée pour montrer qu'elle avait raison de se sentir en danger.

3.1.2. La question de l'inversion des rôles

L'argument le plus employé pour qualifier et jugé l'œuvre de Pauline Harmange en tant que discours de haine ainsi qu'incitation et provocation à cette dernière que : « si les rôles étaient inversés, ça ne serait jamais accepté », autrement dit, si le livre avait eu comme titre « Moi les femmes, je les déteste », il aurait immédiatement retiré et n'aurait connu aucun soutien. On retrouve alors notamment des commentaires se présentant ainsi :

⁹⁷ " I also had a small wave of abusive messages telling me how ugly and unattractive I was (from both men and women) all because I posted a photo of this controversial book." Dans le texte original : *Post*, dans *Eva's Book Corner*, en ligne : <https://www.evasbookcorner.com/post/review-i-hate-men-by-pauline-harmange> (consulté le 4 juillet 2024).

« Est-ce que la société accepterait le titre : Moi, les femmes, je les déteste ?... J'entends déjà Martin Delvaux monter aux barricades. »⁹⁸

« Imaginez si un homme avait un tel titre, à l'inverse, pour son livre »⁹⁹

« Faudrait pas remplacer le titre par femme !!! Ouf. »¹⁰⁰

Tous ces commentaires, et encore des dizaines et dizaines d'autres, partageant le même avis sous la publication, veulent donc indiquer que si un livre avec le titre et les rôles inversés n'avait pas été accepté, ce livre-ci ne devrait pas l'être non plus. Dans cet argument, la misandrie et la misogynie sont sur un pied d'égalité et si l'un n'est pas accepté, l'autre ne devrait pas l'être non plus. Il y a donc ici une notion d'injustice. Si la haine envers les femmes est condamnée, la haine envers les hommes devrait l'être également, selon une simple question d'égalité et de justice.

Il est important de noter que la plupart de ces arguments, comme pour Ralph Zurmély, se basent exclusivement sur le titre de l'ouvrage à savoir « Moi les hommes, je les déteste ». Aucun des commentaires ci-dessus ne s'adresse au contenu du livre, mais uniquement à son titre. Il est alors raisonnable de se demander si le jugement peut alors être pris en compte pour l'ensemble du livre. Comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, le titre est en effet provocateur et cela a été assumé et par l'auteure, et par les éditeurs de la maison d'édition qui ont collaboré à la création du texte. Cependant, un titre provocateur n'implique pas forcément que le reste et le contenu de l'œuvre soient sur le même ton. Condamner l'œuvre entière sur son seul titre peut donc paraître un jugement hâtif, chose que certains internautes ont également noté :

« Wow les commentaires. L'expression « il ne faut pas juger un livre pas sa couverture » prend ici tout son sens. »¹⁰¹

Il peut aussi être intéressant de se pencher sur l'inversion des rôles dans la littérature. L'aspect le plus important de cet argument est que la littérature misogyne n'est pas acceptée et qu'un livre misogyne, au lieu de misandre, aurait probablement subi un sort bien pire et qu'il aurait sans doute été en effet retiré de la vente et interdit. Mais nous pouvons nous poser la

⁹⁸ (4) Facebook, en ligne : https://www.facebook.com/photo/?fbid=1573011279538466&set=a.970066669832933&rdid=pwQz9sZ9pmgia38N&share_url=https%3A%2F%2Fwww.facebook.com%2Fshare%2FqAoGRsp6xdEv7kbP%2F%3F_rdc%3D1%26_rdr (consulté le 3 juillet 2024).

⁹⁹ Ibid.

¹⁰⁰ Ibid.

¹⁰¹ (4) Facebook, en ligne : https://www.facebook.com/photo/?fbid=1573011279538466&set=a.970066669832933&rdid=pwQz9sZ9pmgia38N&share_url=https%3A%2F%2Fwww.facebook.com%2Fshare%2FqAoGRsp6xdEv7kbP%2F%3F_rdc%3D1%26_rdr (consulté le 3 juillet 2024).

question : qu'en est-il en réalité ? Les livres misogynes sont-ils en effet condamnés ? La littérature misogyne est-elle interdite ? Après une analyse rapide, il semblerait que non. La littérature a toujours connu une grande touche de misogynie. Ce milieu a d'abord été très longtemps dominé par les hommes en discriminant les femmes qui, elles, n'avaient pas le droit d'écrire, jugeant leur intellect moindre que celui des hommes. Lorsqu'il leur fut permis d'écrire, elles étaient cantonnées à de l'écriture sensible, de l'écriture féminine. « Aux femmes la littérature sensible, aux hommes la littérature d'idée »¹⁰². C'est notamment la raison pour laquelle Charlotte Brontë et ses sœurs ont écrit leurs plus grands succès, *Jane Eyre* et *Wuthering Heights* sous des pseudonymes masculins, les thèmes abordés dans les ouvrages étant jugés pas assez féminins pour que des femmes les écrivent. Lors de cette domination masculine de la littérature, la misogynie était monnaie courante dans les ouvrages. En effet, il était plus que fréquent de voir des passages semblables à :

« Il y a trois sortes de femmes : les emmerdeuses, les emmerdantes, et les emmerderesses. »¹⁰³

« La femme est une surface qui mime la profondeur. »¹⁰⁴

« J'ai souvent envie de demander aux femmes par quoi elles remplacent l'intelligence. »¹⁰⁵

Ce genre de discours était très fréquent à l'époque et les ouvrages les abritant n'ont pourtant jamais été jugés ou condamnés. Des ouvrages comme *Madame Bovary*, dont la misogynie est pourtant reconnue aujourd'hui, n'ont jamais subi la moindre menace d'interdiction et sont toujours étudiés en étude secondaire. Ces ouvrages sont certes plus vieux que *Moi les hommes, je les déteste* et l'argument d'un autre temps avec d'autres valeurs peut alors être avancé. Mais il est aujourd'hui toujours étudié et proclamé comme un classique de la littérature. Il y paraît donc que la misogynie présente dans l'ouvrage ne pose pas de problème et est acceptée dans notre société actuelle. Il semble donc que la littérature misogyne, contrairement à ce que les arguments avancés par les premiers internautes défendent, n'est pas condamnée plus que l'est la misandrie.

Pour exemplifier avec un cas plus actuel, le média Le Nouvel Obs a publié un article sur la question en dénonçant l'auteur Michel Houellebecq qui, dans son roman *Sérotonine* publié en 2018, soit deux ans avant *Moi les hommes, je les déteste*, réduira les femmes à des

¹⁰² G. SAPIRO, *La sociologie de la littérature* (Sociologie), Paris, La découverte, 2014. p. 12.

¹⁰³ *Les grands misogynes de l'Histoire*, dans *Europe 1*, article publié le 19 avril 2021, en ligne : <https://www.europe1.fr/emissions/dans-lintimite-de-lhistoire/les-grands-misogynes-de-lhistoire-4039637> (consulté le 3 juillet 2024).

¹⁰⁴ Ibid.

¹⁰⁵ Ibid.

« chattes », des « petits culs » ou encore des « grosses salopes ». Ces paroles sont sans aucun doute misogynes et pourtant, il n’a jamais été question de discours de haine, discrimination ou poursuites judiciaires pour l’auteur et son roman.

L’argument de ces réactions négatives de *Moi les hommes, je les déteste* était que si les rôles avaient été inversés et que le livre se portait sur la misogynie, il n’aurait sans doute pas été publié ou alors ensuite jugé. Or, nous avons pu voir que grand nombre d’œuvres aux tendances et propos misogynes ont été publiés à travers le temps sans être jugées comme discours de haine ou incitation et provocation à la haine. L’argument avancé perd alors en fondation et en poids.

Ces commentaires et l’utilisation de l’argument de l’inversion des rôles soulèvent par ailleurs une réelle question : le délit d’incitation à la haine protège-t-il certaines minorités, comme dans ce cas-ci la minorité sociale des femmes, ou également des majorités, ici, les hommes ? Doit-on protéger les femmes et les hommes de la même manière face aux mêmes mots ? Et dans ce cas-ci, pourquoi une majorité mériterait-elle une plus grande protection qu’une minorité ? Les minorités et majorités font-elles face aux mêmes risques et menaces ? Si nous nous repençons sur les lois relatives à l’incitation à la haine, nous pouvons voir que celles-ci furent instaurées en 1881 et renforcées en 1972 suite au traumatisme de la Shoah et de la décolonisation. Ces lois étaient donc mises en place, à l’origine, pour défendre et protéger des minorités persécutées. En nous penchant sur un article d’Amnesty International concernant les minorités et la discrimination, nous pouvons voir que les femmes représentent bel et bien une minorité¹⁰⁶, pas numérique, mais sociale, sujette à discrimination par rapport aux hommes qui eux sont en position de majorité. Cela devrait donc indiquer que ce sont les femmes qui devraient être protégées par la loi qu’utilise Ralph Zurmély pour menacer l’ouvrage de Pauline Harmange. Est-ce différent aujourd’hui ? Les majorités bénéficient-elles à présent de la même protection que les minorités ? Nous reviendrons plus tard sur cette question en lien avec un article d’Enara Garro Carrera relatif au discours de haine en Espagne dans notre section 3.2.1.

3.1.3. Un sujet choc comme stratégie marketing

La notion de discours de haine a également créé débat dans l’angle stratégique et marketing de l’affaire *Moi les hommes, je les déteste*. En effet, certains internautes, notamment ceux ayant commenté sur la publication Facebook que nous avons déjà évoquée auparavant,

¹⁰⁶ *Qu’est-ce que la discrimination ?*, dans *Amnesty International*, en ligne : <https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/discrimination/> (consulté le 26 juin 2024).

avancent que dans le cas de *Moi les hommes, je les déteste*, le discours de haine a été instrumentalisé à des fins stratégiques et marketing. Ce qui est avancé dans cet argument est que le titre « Moi les hommes, je les déteste » a été choisi de manière pleinement consciente de manière à choquer et provoquer et ensuite faire des ventes. Ces arguments sont visibles à travers des commentaires comme celui-ci :

« Eh bien clairement le marketing est réussi ». ¹⁰⁷

Ou encore celui-ci :

« J'ai entendu l'entrevue ¹⁰⁸, le titre me semble plus pour s'assurer d'un succès commercial » ¹⁰⁹

Pour ces deux utilisateurs, il ne fait pas de doute que dans le cas de *Moi les hommes, je les déteste*, les notions de haine, discours de haine et provocation ont été utilisées à des fins stratégiques et marketing afin de faire parler du livre et donc d'entraîner des ventes.

Bien qu'il soit impossible de pouvoir affirmer avec certitude que cela a été le cas, nous pouvons constater qu'au fur et à mesure de nos entrevues avec les éditeurs de Monstrograph, Coline Pierré et Martin Page, certains éléments dans leur discours pouvaient en effet laisser penser qu'une stratégie marketing avait à un moment été lancée par ces derniers. Dans notre premier chapitre, nous avons déjà remis en doute les intentions de provocation du texte lorsque nous en avons discuté avec les éditeurs. En effet, ceux-ci nous avaient indiqué que la provocation n'était pas dans leurs intentions, même s'ils se doutaient que le sujet qu'ils étaient sur le point d'aborder était loin de faire l'unanimité.

Ce qui nous laisse également croire également penser qu'une stratégie et un marketing ont, à un moment, fait partie des plans de Monstrograph fut leur implication dans la création de la polémique ainsi que dans le rachat de l'œuvre qui s'est effectué après le premier succès de l'œuvre. En effet, dans notre entrevue, lorsque nous avons posé la question du début de la polémique autour de leur ouvrage et comment cela s'était-il déroulé, ils nous ont appris que ce sont eux qui ont pris contact avec Médiapart, le journal d'information numérique qui a, le

¹⁰⁷ Facebook, en ligne :

https://www.facebook.com/photo/?fbid=1573011279538466&set=a.970066669832933&rdid=pwQz9sZ9pmgia38N&share_url=https%3A%2F%2Fwww.facebook.com%2Fshare%2FqAoGRsp6xdEv7kbP%2F%3F_rdc%3D1%26_rdr (consulté le 3 juillet 2024).

¹⁰⁸ L'utilisateur fait référence à l'entrevue entre Paul Arcand et Pauline Harmange dont la publication Facebook fait l'objet.

¹⁰⁹ Facebook, en ligne :

https://www.facebook.com/photo/?fbid=1573011279538466&set=a.970066669832933&rdid=pwQz9sZ9pmgia38N&share_url=https%3A%2F%2Fwww.facebook.com%2Fshare%2FqAoGRsp6xdEv7kbP%2F%3F_rdc%3D1%26_rdr (consulté le 3 juillet 2024).

premier, publié un article sur l'affaire et qui a démarré la polémique. Ils nous ont expliqué que lorsqu'ils avaient reçu le mail de Ralph Zurmély, ils ont pris la décision de contacter Médiapart afin de leur transmettre ce qui était en train de leur arriver. C'est ainsi qu'est né le premier article sur l'affaire. Ils nous ont expliqué pendant l'entretien que leur choix de contacter Médiapart avait été fait dans une optique de recherche de soutien face à la menace et accusation qui planait sur eux, et donc qu'encore une fois, la provocation et le marketing n'étaient pas dans leurs intentions. Il n'empêche que sans cet article, leur histoire serait probablement passée inaperçue à l'époque et le livre serait resté au compte des 450 exemplaires prévus initialement. C'est exactement l'article de Médiapart qui a lancé la polémique et, par extension, le succès de *Moi les hommes, je les déteste* et c'est Monstrograph qui en fut à l'origine. Nous pouvons donc tout de même nous interroger sur les intentions stratégiques de ces derniers. De plus, lorsque le livre est devenu de plus en plus populaire, ce sont également eux qui ont été à l'origine du contact avec d'autres, plus grosses, maisons d'édition afin de reprendre le flambeau et continuer la production du texte. Ils nous ont cependant assuré que ce fut l'auteure, Pauline Harmange qui a eu le choix final de quelle maison d'édition reprendrait son livre et qu'eux, même s'ils ont partagé leurs opinions avec Pauline Harmange, ces derniers n'ont eu aucune incidence sur le choix final et que ce dernier n'était pas porté sur l'argent.

La réception négative ne fut pas la seule à émettre la possibilité que cette provocation autour de la haine soit une stratégie. En effet, une blogueuse, qui a posté un avis très favorable au livre et son contenu, et également posté ceci dans son article :

« But we're not here to talk about the controversy or the genius of the marketing »¹¹⁰

Un dernier ajout à ce point de vue sur la stratégie et le marketing derrière l'affaire *Moi les hommes, je les déteste* est celui partagé dans l'article « Le problème avec le féminisme hétérosexuel » du journal LundiMatin. En effet, dans ce dernier, ce qui est reproché au livre n'est pas d'être une incitation ou provocation à la haine, mais plutôt d'utiliser ces termes et attirer les lecteurs, pour finalement n'en être rien. Nous pouvons notamment voir le passage suivant :

¹¹⁰ *From Aggressive Overtures to Sexual Assault: Harvey Weinstein's Accusers Tell Their Stories* / *The New Yorker*, en ligne : <https://www.newyorker.com/news/news-desk/from-aggressive-overtures-to-sexual-assault-harvey-weinsteins-accusers-tell-their-stories> (consulté le 5 juin 2024).

« Malgré cette décomplexion et politisation du concept de misandrie, le texte appelait malgré tout à « faire avec » les hommes ».¹¹¹

« Je trouve paradoxal d'écrire pour se revendiquer d'une misandrie politique et de rappeler que tout de même l'auteure est mariée et remplit un rôle social hétéro « inoffensif », comme pour nous rassurer vis-à-vis de son propos. »¹¹²

Ce qui est reproché au texte dans cet article, c'est d'avoir utilisé des mots forts comme « misandrie » et d'avoir surfé sur une vague médiatique élevant ce livre comme féministe et révolutionnaire dans la misandrie, pour finalement être « inoffensif », et rassurer vis-à-vis des propos du livre tout du long. La déception est alors grande pour les lecteurs et lectrices qui attendaient à lire ce qu'on leur avait décrit, à savoir de la haine et de la misandrie pure.

Dans tous ces arguments, qu'ils soient en faveur ou non du livre, la question de si ce dernier constitue oui ou non un discours de haine n'est pas au premier plan. Ce qui est argumenté ici est que ces notions de discours, ainsi qu'incitation et provocation à la haine, ont été instrumentalisées dans un but de marketing afin de faire parler du livre et donc le vendre. Le discours de haine est alors perçu comme un simple instrument. Ces lectrices se sentent attrapées par un mensonge publicitaire en quelque sorte.

Il est cependant important de rappeler que le succès et la popularité du livre *Moi les hommes, je les déteste* ne sont pas directement dus au livre lui-même ou au potentiel marketing de la maison d'édition Monstrograph, mais à la menace de Ralph Zurmély. En effet, sans son accusation et menace, le livre serait probablement passé en dessous du radar et n'aurait pas dépassé les 450 exemplaires prévus au tirage initial. C'est ce qu'on appelle l'effet Streisand : « une théorie mainte fois éprouvée qui consiste à dire qu'à l'ère des réseaux sociaux, vouloir supprimer une publication revient à lui faire une publicité d'enfer »¹¹³. Ce schéma a en effet été prouvé dans l'affaire *Moi les hommes, je les déteste*. C'est la menace d'interdiction faite par Ralph Zurmély, et l'article qui l'a rendue public, qui a lancé le succès du livre. Bien que le discours de haine et la menace de ce dernier aient en effet participé grandement à la popularité exponentielle du livre, elle n'a pas été démarrée par Monstrograph ou Pauline Harmange. On

¹¹¹ *Le problème avec le féminisme hétérosexuel* - « Le féminisme a besoin des lesbiennes, en a toujours eu besoin, pour faire valoir ses droits », dans *Lundimatin*, en ligne : <https://lundi.am/Le-probleme-avec-le-feminisme-heterosexuel> (consulté le 8 juillet 2024).

¹¹² *Le problème avec le féminisme hétérosexuel* - « Le féminisme a besoin des lesbiennes, en a toujours eu besoin, pour faire valoir ses droits », dans *Lundimatin*, en ligne : <https://lundi.am/Le-probleme-avec-le-feminisme-heterosexuel> (consulté le 8 juillet 2024).

¹¹³ « *Moi, les hommes je les déteste* », le livre promis à un destin planétaire, dans *Rts.ch*, article publié le 16 septembre 2020, en ligne : <https://www.rts.ch/info/culture/livres/11605507-moi-les-hommes-je-les-deteste-le-livre-promis-a-un-destin-planetaire.html> (consulté le 27 juillet 2024).

peut seulement supposer qu'une fois l'accusation faite, ils ont profité de l'attention qu'a gagnée l'ouvrage.

3.1.4. Faites l'amour, pas la guerre.

Dans la réception de l'œuvre de Pauline Harmange, certains ont également pris une position ne se concentrant pas sur la haine, mais plutôt sur l'amour. En effet, nous avons pu observer à plusieurs reprises que certaines réponses, plutôt que de juger et condamner la potentielle haine présente dans l'œuvre publiée par Monstrograph, posaient simplement la question de s'il n'y avait pas une meilleure façon de s'exprimer. En effet, le texte de Pauline Harmange, *Moi les hommes, je les déteste*, est, comme le dit Harmange elle-même dans son texte, une réponse à la misogynie. Elle défend donc que la haine des hommes pour les femmes engendre une haine des femmes pour les hommes. Parmi toutes les réactions présentes dans la réception de l'œuvre, certains se sont donc posé la question de si cette haine en retour était la bonne réponse à la haine reçue. Cette opinion a notamment été exprimée par des internautes à travers des commentaires comme ceux-ci :

« Depuis quand remplacer une « tyrannie » par une autre peut devenir un geste libérateur ? »¹¹⁴

« Extrait d'un très vieux film en noir et blanc « tu souffriras aussi longtemps que tu haïras » »¹¹⁵

Ce que ces commentaires et leurs auteurs impliquent est que, peu importe si cette dernière est justifiée ou non, la haine n'est jamais une réponse. Ces commentaires ne se posent même pas la question de si la haine présente potentiellement dans le texte est justifiée ou non ou même si le texte constitue réellement un discours de haine. Ils ne veulent pas réellement juger l'œuvre ou que cette dernière soit censurée, retirée ou interdite à la vente. Ils posent simplement la question de si la haine en réponse à la haine ou même seule est le bon chemin à suivre. Ces commentaires ne condamnent pas la haine présente dans ce livre précisément et ne cherchent pas à savoir si cette dernière est réelle ou non. Ils estiment simplement que la haine, sous toutes ses formes, n'est pas une solution et ne fera qu'engendrer plus de haine et du malheur. La haine engendre la haine et la vengeance engendre la vengeance. Comme le dit ce dicton anglais : « an eye for an eye and the world goes blind »¹¹⁶.

¹¹⁴ Facebook, en ligne :

https://www.facebook.com/photo/?fbid=1573011279538466&set=a.970066669832933&rdid=pwQz9sZ9pmgia38N&share_url=https%3A%2F%2Fwww.facebook.com%2Fshare%2FqAoGRsp6xdEv7kbP%2F%3F_rdc%3D1%26_rdr (consulté le 3 juillet 2024).

¹¹⁵ Ibid.

¹¹⁶ « œil pour œil et le monde devient aveugle » en français.

Mais par quoi faudrait-il alors remplacer cette haine ? Quelle serait une meilleure réponse ? Dans l'article « Pauline Harmange's controversial 'I Hate Men' takes on blind privileges » publié par le journal numérique PopMatters, l'auteure pose la question suivante :

« I would be interested in hearing from Harmange how to respond to those who argue that positive messaging is better than negative messaging. This is a popular idea right now »¹¹⁷

En effet, il est possible de se poser la question « Est-ce que faire passer des messages positifs n'aurait ne serait pas meilleur que de faire passer des messages négatifs ? ». Cette position n'est pas forcément contre le livre de Pauline Harmange lui-même, car elle comprend la position du livre et le désir de l'auteure de faire entendre sa cause féministe. Elle propose cependant de prendre un autre chemin que la haine. Pour les représentants de cette opinion, la haine n'est pas une solution, qu'elle soit justifiée ou pas, et il faut trouver un autre chemin pour exprimer ses désirs et ses causes.

3.2. La réception positive

La réception négative passée en revue, nous pouvons à présent passer à la réception positive de l'œuvre, celle qui représente une majorité de la réception de l'œuvre. En effet, lors de nos recherches, nous avons pu constater que lorsque le texte de Pauline Harmange fut menacé par Ralph Zurmély et rendu public par Médiapart, une grande vague de réaction s'est lancée et parmi celles-ci, une majorité écrasante était en faveur de l'œuvre et offusqué par l'accusation portée par le chargé de mission du ministère chargé de l'égalité hommes-femmes. Le nombre d'avis et d'opinions positifs et favorables compris dans la réception de *Moi les hommes, je les déteste* nous donne un corpus bien plus imposant sur lequel nous baser, contrairement à celui fourni pour la réception négative de l'œuvre. Cette réception positive se présente notamment par, comme évoqué plus haut, un grand nombre d'articles médiatiques et de journaux médiatiques d'origines diverses. En effet, la polémique créée par *Moi les hommes, je les déteste* fut tellement grande qu'elle a fini par dépasser les frontières de la société française et fera également une entrée internationale. Pour notre analyse, nous nous baserons uniquement sur les articles et publications faits en français et en anglais, ces deux langues étant celles dont notre maîtrise est suffisante pour fournir une analyse complète et précise. En effet, le livre

¹¹⁷ Pauline Harmange's Controversial 'I Hate Men' Takes on Blind Privilege, PopMatters, article publié le 17 février 2021, en ligne : <https://www.popmatters.com/pauline-harmange-i-hate-men-2650556008.html> (consulté le 8 juillet 2024).

ayant atteint un succès mondial et été traduit en pas moins de seize langues, ce n'est pas étonnant que des articles aient également été rédigés dans ces mêmes langues. Nous en avons notamment observés en néerlandais, catalan, allemand et d'autres. Nous nous baserons également, comme pour le cas de la réception négative de l'œuvre, sur des publications d'individus et internautes sur les plateformes et réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter.

Dans cette section, nous analyserons donc les arguments avancés par les représentants de la réception positive de l'œuvre et favorable à cette dernière. Nous analyserons quels étaient et sont leurs arguments afin de qualifier l'œuvre ne constituant ni un discours de haine ni une incitation ou une provocation à celle-ci.

3.2.1. Une accusation pour une silenciation

Comme pour la réception négative, nous commencerons notre analyse de la réception favorable à l'œuvre et ses arguments par celui le plus utilisé. Celui-ci défend que l'accusation de discours de haine ainsi que d'incitation et provocation à la haine et misandrie soit en fait un moyen de réduire au silence, dans ce cas-ci, la cause féminine qui tente de s'exprimer. C'est notamment le point de vue que défendait Pauline Harmange dans son texte, avant même qu'il ne soit donc publié et plus tard, accusé. En effet, elle dit dans les premières pages de son livre :

« L'accusation de misandrie est un mécanisme de silenciation : une façon de faire taire la colère, parfois violente, mais toujours légitime, des opprimés envers leurs oppresseurs. »¹¹⁸

Bien que les paroles de Pauline Harmange ne puissent pas être comprises dans la réception de sa propre œuvre, elle exprime avant même le début de la polémique une opinion qui sera grandement partagée dans les débats à propos de la polémique et la controverse que causera le livre à sa sortie. Elle défend que l'accusation de misandrie, et donc incitation à la haine et provocation à cette dernière en raison du sexe masculin, n'est en fait qu'une arme utilisée afin de faire taire et réduire au silence des opprimés qui tentent de faire entendre leur cause. Le discours de haine est instrumentalisé, il n'est pas utilisé afin de faire taire des discours haineux ou stopper une réelle incitation à la haine, mais il est à la place utilisé pour réduire au silence des discours qui ne plaisent simplement pas. Le but des lois contre le discours de haine et incitation à la haine est dévié et manipulé. Les lois ne sont plus utilisées afin de stopper la réelle et dangereuse haine, mais plutôt pour faire taire des discours qui eux ont un objectif réel et qui est tout autre que la haine. La cause féminine exprime sa douleur et les souffrances

¹¹⁸ P. HARMANGE, *Moi les hommes, je les déteste*, Paris, Editions du Seuil, 2020. . 10.

qu'elle subit de ses oppresseurs qui sont en majorité des hommes et qualifier et accuser ces paroles de discours de haine et incitation à cette dernière n'est pour Pauline Harmange qu'un moyen de les réduire au silence.

Ce point de vue, écrit par Pauline Harmange avant même la sortie de son livre, sera partagé par un large public une fois que le livre sera publié et que l'accusation faite par Ralph Zurmély sera également rendue publique grâce à l'article de Médiapart. Dans ce même article, l'instrumentalisation du discours de haine comme moyen de silenciation est déjà présente. En effet, bien que l'article lui-même et son auteure, Marie Barbier, n'émettent aucune opinion propre à eux et se veulent rester neutres, ils emploient les mots empruntés à l'avocate Agnès Tricoire, avocate française, évoquant un abus de pouvoir de Ralph Zurmély. En effet, cette dernière soutient que c'est « extrêmement grave qu'un fonctionnaire demande l'interdiction d'un livre » et qu'« aucun fonctionnaire n'est habilité à exiger un retrait de livre d'un éditeur ! ». Agnès Tricoire soutient notamment ceci :

« Pour rappel, l'entrave à la liberté d'expression est, elle, un délit pénal. M. Zurmély se prévaut d'une autorité avec sa signature en affirmant "je suis le ministère, qui va saisir la justice", menace infondée pour appuyer une demande de censure illégale. Enfin, M. Zurmély n'a pas lu le livre. Non seulement il n'a aucune autorité, mais sa démarche est aveugle et absurde. »¹¹⁹.

L'avocate française nous informe non seulement sur la nature illégale de la menace de Ralph Zurmély, ce dernier n'ayant ni de droit ni de fondation pour cette dernière, mais nous informe également sur, selon elle, l'absurdité de cette accusation et menace. Bien qu'elle ne se prononce pas directement sur la question du discours de haine et incitation à cette dernière présente ou non dans le texte, elle insiste bien sur la nature « aveugle et absurde » de la démarche entreprise par le chargé de mission au ministère chargé de l'égalité hommes-femmes. Ceci est intéressant, car cela nous éclaire également sur la méconnaissance des mécanismes de plaintes et du fonctionnement des lois. La menace proférée par Ralph Zurmély, comme le démontre Agnès Tricoire, met en évidence une méconnaissance ou incompréhension sur le fonctionnement des lois dans le cas présent ou même un fonctionnaire se trompe.

L'argument défendant que le discours de haine fût instrumentalisé à des fins de silenciation a également été déjà avancé dans d'autres cas. En effet, un article espagnol a déjà relaté de faits similaires. En effet, l'article débute avec l'affirmation que « ledit « discours de

¹¹⁹ Extrait d'une entrevue entre l'avocate Agnès Tricoire et Médiapart, disponible ici : M. BARBIER, *Un livre féministe provoque un désir de censure au ministère de l'égalité femmes-hommes*, dans *Médiapart*, article publié le 31 août 2020, en ligne : <https://www.mediapart.fr/journal/france/310820/un-livre-feministe-provoque-un-desir-de-censure-au-ministere-de-l-egalite-femmes-hommes> (consulté le 28 avril 2024).

haine », avec son caractère indéterminé, semble être devenu le parfait alibi pour justifier toute restriction »¹²⁰. L'article explique notamment comment, en Espagne, l'interdiction et condamnation du discours de haine, originellement mise en place pour protéger les minorités, se voit maintenant également protéger la monarchie et la qualifie donc de :

« groupe relevant de la protection spéciale dont bénéficient les groupes vulnérables exposés à des discours de haine. C'est-à-dire que la catégorie « discours de haine » est utilisée comme un « recours dialectique »¹²¹ pour renforcer et protéger de ces discours des institutions »¹²².

Le discours de haine est une notion alors utilisée de manière à protéger une majorité et ces discours institutionnels. C'est également ce qui est reproché dans le cas de l'affaire *Moi les hommes, je les déteste*. En effet, le raisonnement de Pauline Harmange, Agnès Tricoire et d'autres est que la notion de discours de haine et son interdiction soient utilisées afin de protéger des majorités, dans ce cas-ci les hommes, et leurs privilèges. Le discours de haine fut originellement condamné afin de protéger des minorités, qu'elles soient ethniques, liées à la religion ou à l'orientation sexuelle ou une minorité sociale, comme les femmes, d'agressions ou violences venant de majorités¹²³. Il est alors ici reproché à Ralph Zurmély et toute personne qui soutient son accusation de détourner la loi de 1881 et 1972 afin de protéger, non plus des minorités vulnérables, mais des majorités au pouvoir. L'accusation de discours de haine fonctionne alors comme un moyen de réduire au silence ces minorités sur le traitement potentiellement injuste qu'elles subissent des majorités. Dans le cas de *Moi les hommes, je les déteste*, la menace de Ralph Zurmély fonctionne comme façon de censurer le patriarcat.

Les éditeurs de Monstrograph, Coline Pierré et Martin Page, avaient également eu ce ressenti d'injustice envers une petite maison d'édition. En effet, lorsque nous leur avons demandé quelles avaient été leurs réactions en recevant le mail de Ralph Zurmély, leur réponse initiale avait été celle du choc. Ils nous ont informé que le mail ne leur était pas parvenu directement, étant donné qu'il s'était perdu dans leurs spams, et que lorsqu'ils l'avaient finalement aperçu, ils n'en crurent pas leurs yeux. Ils ont dit sentir le poids immense du gouvernement s'attaquer à une petite maison de microédition. Ils n'ont pas compris pourquoi un chargé de mission, au ministère chargé de l'égalité hommes-femmes qui plus est,

¹²⁰ E. GARRO CARRERA, « Discours de haine punissable et liberté d'expression en Espagne. Anomalie démocratique ou instrument légitime pour la protection des minorités ? », dans 2018 (Archives de politique criminelle), n° 40, p. 157 à 158.

¹²¹ R. ALCÁCER GUIRAO, op. cit., p. 4.

¹²² E. GARRO CARRERA, « Discours de haine punissable et liberté d'expression en Espagne. Anomalie démocratique ou instrument légitime pour la protection des minorités ? », dans 2018 (Archives de politique criminelle), n° 40, p. 158.

¹²³ Loi n° 72-546 du 1^{er} juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme, article 1.

s'attaquerait à un livre publié par une maison d'édition à si petits tirages. Pour eux, cette accusation était non seulement injuste de par son absurdité, comme le disait l'avocate Agnès Tricoire, mais également par les moyens employés. Pour eux, cette accusation et cette menace étaient « ridicules ». Le texte n'était pour eux en rien une incitation à la violence ou à la haine et comme ils le dirent à Médiapart lors d'une entrevue, « Le titre est provocateur, mais le propos est mesuré »¹²⁴. Selon leurs dires, le livre n'est pas une incitation à la haine, mais une « colère qui mérite d'être exprimée » et ils trouvaient cela « gonflé » de la part d'un homme de critiquer ce genre de discours. Il ne faisait nul doute dans leur esprit que cette accusation n'était ni plus ni moins qu'une tentative de faire taire un discours, non pas haineux, mais qui ne plaisait pas à Ralph Zurmely.

3.2.2 La liberté avant tout

Comme l'indique Emmanuel Pierrat, avocat français, dans son livre *Liberté sans expression ? Jusqu'où peut-on tout dire, écrire, dessiner ?* L'argument de la liberté d'expression est très souvent celui utilisé par les avocats lorsqu'ils se retrouvent face à une accusation de diffamation ou autre¹²⁵ et l'affaire *Moi les hommes, je les déteste* n'a pas fait exception à la règle. En effet, lorsque l'accusation et la menace de Ralph Zurmely furent rendues publiques suite à l'article de Médiapart, un grand nombre des défenseurs du livre utilisèrent l'argument de la liberté d'expression comme contre-argument face à celui du discours de haine et incitation à cette dernière. Cet argument est notamment visible sur des publications Facebook comme :

« La liberté d'expression on doit la protéger, si le livre n'est pas un appel au meurtre à la violence, chacun peut s'exprimer. Non à la censure »¹²⁶

Un article accuse même Ralph Zurmely, comme Agnès Tricoire, d'outrepasser ses fonctions, mais également d'entrave à la liberté d'expression. En effet, le journal *Nouvel Obs* a publié en

¹²⁴ Paroles de Coline Pierré dans l'article de Médiapart, disponible ici : M. BARBIER, *Un livre féministe provoque un désir de censure au ministère de l'égalité femmes-hommes*, dans *Médiapart*, article publié le 31 août 2020, en ligne : <https://www.mediapart.fr/journal/france/310820/un-livre-feministe-provoque-un-desir-de-censure-au-ministere-de-l-egalite-femmes-hommes> (consulté le 28 avril 2024).

¹²⁵ E. PIERRAT, *La liberté sans expression ? Jusqu'où peut-on tout dire, écrire, dessiner*, Flammarion, 2015. p. 15.

¹²⁶ (4) Facebook, en ligne : https://www.facebook.com/photo/?fbid=1573011279538466&set=a.970066669832933&rdid=pwQz9sZ9pmgia38N&share_url=https%3A%2F%2Fwww.facebook.com%2Fshare%2FqAoGRsp6xdEv7kbP%2F%3F_rdc%3D1%26_rdr (consulté le 3 juillet 2024).

septembre 2020 un article intitulé « “Moi les hommes, je les déteste” : le livre féministe menacé de censure. Quelle blague ! » et dans ce dernier, le passage suivant indique :

« La première chose qu’aurait pu faire le zélé Ralph Zurmély avant de jouer les maîtres censeurs et d’outrepasser manifestement le cadre de ses fonctions (et d’encourir lui-même des poursuites pour entrave à la liberté d’expression), c’est d’ouvrir le livre incriminé – il s’est contenté du titre et de la quatrième de couverture pour promulguer son oukase. »¹²⁷

Pour Elisabeth Philippe, auteure de l’article, la menace d’interdiction et de censure proférée par Ralph Zurmély est sans aucun doute une entrave à la liberté d’expression qui devrait être punie. Agnès Tricoire soutiendra le même avis en indiquant à Médiapart :

« Il existe alors toute une procédure à suivre, et hors de celle-ci, aucun fonctionnaire n’est habilité à exiger un retrait de livre d’un éditeur ! Pour rappel, l’entrave à la liberté d’expression est, elle, un délit pénal. »¹²⁸

Toutes deux, dont une avocate, insistent que Ralph Zurmély, en accusant le livre de Pauline Harmange d’incitation à la haine, s’est mis lui-même dans une position d’entrave à la liberté d’expression. Son poste de fonctionnaire au ministère chargé de l’égalité hommes-femmes ne lui accordait nullement le droit ni l’autorité nécessaire à proférer de telles menaces et de si graves accusations. En accusant ainsi le plaignant d’occuper une position d’entrave à la liberté d’expression, Agnès Tricoire et Elisabeth Philippe posent donc toutes deux la proposition que *Moi les hommes, je les déteste* reste bien dans les limites de la liberté d’expression.

Rappelons-le, la loi française est construite selon un système hiérarchique pyramidal. Ceci implique qu’un texte de loi placé à un certain rang ne peut être contesté par un autre texte de loi situé à un rang inférieur. La liberté d’expression et d’opinion étant toutes deux présentes dans la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen ainsi que dans la Constitution, les plus hautes positions de ladite pyramide, rien ne devrait être en mesure de les entraver, du moins en théorie.

Ce point de vue est notamment défendu, comme nous avons pu le constater, par un grand nombre des partisans du texte de Pauline Harmange. Ils défendent la liberté d’expression

¹²⁷ « *Moi les hommes, je les déteste* » : le livre féministe menacé de censure. Quelle blague !, dans *Le Nouvel Obs*, article publié le 1 septembre 2020, en ligne :

<https://www.nouvelobs.com/bibliobs/20200901.OBS32784/moi-les-hommes-je-les-deteste-le-livre-feministe-menace-de-censure-quelle-blague.html> (consulté le 9 juillet 2024).

¹²⁸ M. BARBIER, *Un livre féministe provoque un désir de censure au ministère de l’égalité femmes-hommes*, dans *Médiapart*, article publié le 31 août 2020, en ligne :

<https://www.mediapart.fr/journal/france/310820/un-livre-feministe-provoque-un-desir-de-censure-au-ministere-de-l-egalite-femmes-hommes> (consulté le 28 avril 2024).

comme droit fondamental qui ne devrait pas être entravée à moins de constituer une incitation à la haine, ce qu'ils ne jugent pas être présente dans *Moi les hommes, je les déteste*. Comme le dit Voltaire « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que nous ayez le droit de le dire ».

3.2.3 le rôle libérateur de la littérature

Le dernier argument des partisans du livre contre son jugement et sa condamnation pour discours de haine et incitation à cette dernière est la transcendance de la littérature. En effet, pour certains, la littérature est un art qui ne peut être jugé. L'art pour l'art. Mais l'art a également un rôle. Comme nous l'avons brièvement évoqué dans notre premier chapitre, le contexte d'une œuvre constitue un rôle majeur dans la création de ce dernier. L'œuvre et la société sont liées, le lecteur n'est pas seulement le récipiendaire de l'œuvre, celle-ci le contient : « Le public commande l'œuvre qui lui sera présentée : il la commande sans s'en douter »¹²⁹. Le texte d'une œuvre est construit par et pour son contexte et la société dans laquelle il naît. Le livre est un « phénomène social qui évolue » et son « sens efficace » est déterminé par ce que le public y lit¹³⁰. La littérature peut alors être envisagée comme ayant un rôle dans la société. Elle représente la société dans laquelle elle est écrite, mais est également écrite pour cette dernière.

Nous pouvons alors envisager que *Moi les hommes, je les déteste*, s'inscrivant dans la montée du mouvement féministe et de la prise de parole des femmes, associée au mouvement #MeToo avait également un rôle sociologique. Le texte de Pauline Harmange joue également ce rôle de prise de parole des femmes sur leur situation et traitement dans la société actuelle. Ce texte n'est pas juste une histoire racontée, c'est un témoignage. Parmi les réactions observées à la sortie du livre, un certain nombre de femmes ont pu être observées à accorder leur soutien à Pauline Harmange et également à la remercier de s'exprimer sur un sujet moderne et actuel qui touche énormément de femmes dans la société. Beaucoup la remerciaient également de prendre la parole quand elles ne s'en sentaient pas capables. Nous pouvons notamment observer des commentaires allant dans ce sens sous la publication « Et puis, épuisée » sur le blogue de Pauline Harmange. Bien que la publication date d'avant la sortie du livre, plusieurs commentaires y ont été laissés par des lecteurs du livre qui sont, après la lecture

¹²⁹ G. SAPIRO, *La sociologie de la littérature* (Sociologie), Paris, La découverte, 2014. p. 14.

¹³⁰ Ibid. p. 14.

de ce dernier, allés à la recherche de la publication que Pauline Harmange décrit dans les premières lignes de son livre . Les commentaires sont les suivants :

«Thank you so much for writing your book and writing this article. You gave words to something I had learned, but didn't know had a name. »¹³¹

« You are brave. I admire you and I thank you for writing your book, affronting the patriarchy, and giving courage to us all. »¹³²

« Comme cela a déjà été largement et très bien exprimé dans les commentaires, je me reconnais beaucoup dans les sentiments que vous exprimez, dans ces difficultés, cette fatigue... »¹³³

« Merci pour ces mots sur ces maux, si justes et touchants, et merci de porter ce blog ! Il semblerait que nous soyons plusieurs voire nombreux à le trouver utile et important ☺ »¹³⁴

Tous ces commentaires soutiennent l'idée du rôle sociétale et sociologique du livre. Ce dernier n'est pas un simple livre, il a un rôle à jouer dans la société. Il représente les femmes et leur donne une voix pour s'exprimer. Tel est le rôle de la littérature et rien ne devrait pouvoir empêcher cela. Certains défendent qu'il existe la responsabilité pénale et la responsabilité morale de l'auteur. La responsabilité morale de l'auteur implique une croyance « de son influence et dans son rôle »¹³⁵. L'auteur a une influence et un rôle à jouer dans la société et telle est sa responsabilité. Dans le cas de *Moi les hommes, je les déteste*, ces femmes défendent que Pauline Harmange a joui de son influence d'auteur afin de transmettre un message au nom des femmes afin de faire entendre leur cause. L'auteur a utilisé sa voix pour parler au nom de celles qui ne peuvent être entendues. C'est la responsabilité morale et sociale de l'auteur et de la littérature.

¹³¹ « Merci beaucoup pour avoir écrit ce livre et cet article. Vous avez mis des mots sur des choses que je connaissais, mais dont j'ignorais le nom ». En français, commentaire disponible ici : *Et puis, épuisée – Pauline Harmange*, article publié le 12 juillet 2019, en ligne (consulté le 12 juillet 2019).

¹³² Traduction française : « Vous êtes courageuse. Je vous admire et vous remercie pour avoir écrit votre livre, avoir affronté le patriarcat, et nous avoir donné du courage à toutes ». Commentaire disponible ici : *Et puis, épuisée – Pauline Harmange*, article publié le 12 juillet 2019, en ligne (consulté le 12 juillet 2019).

¹³³ Ibid.

¹³⁴ Ibid.

¹³⁵ G. SAPIRO, *La responsabilité de l'écrivain* (Littérature, droit et morale en France (XIXe-XXIe siècle)), Editions du Seuil, 2011. p. 10.

3.3. une réception qui révèle la méconnaissance

Ce qui est mis en lumière grâce à cette réception de l'œuvre et des différentes réponses à celle-ci est en fait une grande méconnaissance, consciente ou non, du délit d'incitation à la haine. Il est déjà important de rappeler une nouvelle fois que la réception de l'œuvre *Moi les hommes, je les déteste* fut majoritairement positive et défendue par des journaux numériques. La réception négative représente une minorité et a été exprimée par des individus sur les plateformes et réseaux sociaux qui sont, eux, accessibles à tous. Cette réception négative qui accusait le texte de Pauline Harmange d'incitation à la haine a notamment utilisé l'argument de l'inversion des rôles en insistant qu'un texte intitulé « Moi les hommes, je les déteste » n'aurait probablement jamais été accepté dans la société et que cela relevait donc de discrimination et d'injustice envers les hommes. Cela nous a notamment fait nous interroger sur le délit d'incitation à la haine et sa portée : le délit d'incitation à la haine protège-t-il des minorités persécutées ou également des majorités ? L'origine de cette loi était une lutte contre le racisme, elle était d'ailleurs intitulée ainsi. Son objectif était de protéger des minorités persécutées afin d'éviter de nouvelles tragédies et génocide comme celui de la Shoah ou de la décolonisation. Elle avait donc pour objectif de protéger des minorités et non des majorités. Les femmes, dans la société actuelle, sont une minorité sociale sujette à discrimination et violence. La loi devrait donc les protéger elles, et non les hommes qui eux occupent une position privilégiée. L'utilisation de cette loi pour protéger une majorité, ici les hommes, est donc une utilisation erronée.

Vient alors une autre question : cette utilisation détournée de la loi est-elle consciente ou non ? Les défenseurs du texte de Pauline Harmange eux avancent que cette accusation d'incitation à la haine dans *Moi les hommes, je les déteste* est une instrumentalisation de la loi dans un objectif de silenciation d'un discours qui dénonce le patriarcat qui domine la société. Ils défendent alors que le texte n'est en rien une incitation à la haine, mais simplement un discours qui dénonce une société et un régime injuste envers les femmes et qu'interdire ce discours qui ne relève pas d'incitation à la haine est non seulement une tentative de silenciation, mais une attaque à la liberté d'expression.

Les débats formés autour de l'affaire *Moi les hommes, je les déteste*, une fois analysés, démontrent en fait une méconnaissance et une utilisation détournée, faites de manière consciente ou non, de la loi incriminant l'incitation à la haine.

Conclusion

Pour conclure, nous pouvons affirmer que le texte de Pauline Harmange, intitulé « Moi les hommes, je les déteste », de par sa genèse, sa rédaction ainsi que sa réception, démontre que la perception du discours de haine est encore en débat dans la société française.

En effet, nous avons d'un côté Pauline Harmange, auteure du texte, et sa maison d'édition Monstrograph, qui arborent une détestation assumée et qui insistent que le texte n'est en rien une incitation à la haine mais plutôt l'expression d'un sentiment négatif légitime. Selon eux, le texte n'est pas une incitation à la haine, mais un cri de colère poussé par des femmes par rapport à la situation injuste qu'elles vivent et Pauline Harmange dénonce donc la raison de cette injustice : les hommes. Ce n'est pas non plus à un moment au hasard que Pauline Harmange décide de prendre la parole. Lorsque *Moi les hommes, je les déteste* naît, c'est dans un climat de libération de la parole de la femme, notamment avec le mouvement #MeToo. . Pour Pauline Harmange et ses éditeurs, Coline Pierré et Martin Page c'est donc de cela que relève le texte : une libération de la parole plutôt qu'une incitation à la haine. Pauline Harmange est, de plus, une féministe et membre d'associations venant en aide aux victimes d'agressions sexuelles. C'est dans ce climat que s'inscrit *Moi les hommes, je les déteste*, une vague de libération de la parole, une vague de femmes qui osent enfin se plaindre et dénoncer le traitement injuste et parfois violent qu'elles subissent et un climat dans lequel Pauline Harmange est plongée qui lui laisse donc croire que ce qu'elle écrit, sa colère est légitime et mérite d'être exprimée.

Cette vision défendue par Pauline Harmange et ses éditeurs est soutenue par l'analyse textuelle du livre permet également de démontrer que le texte n'est pas une incitation à la haine aveugle envers tous les hommes. La colère de l'auteure n'est pas en raison de leurs chromosomes XY, ce n'est pas une détestation « en raison du sexe » comme l'interdit la loi. C'est une colère en raison d'oppressions et d'offenses commises envers les femmes. Comme le disaient les éditeurs : « Le titre et provocateur, le propos mesuré ». Dans son texte, Pauline Harmange a utilisé un registre de texte provocateur et polémique qui feint la misandrie afin de justement la démentir. Lorsque certains passages peuvent laisser penser à une réelle misandrie, ils sont contrebalancés par d'autres passages qui eux la démentent. Le texte est la parole d'une femme sur la situation qu'elle vit et subit à qui veut l'entendre, mais son but n'est pas d'engendrer de la haine, mais de libérer les femmes. C'est d'ailleurs très visible sur sa

quatrième de couverture lorsqu'au lieu d'inviter les femmes à détester les hommes, comme cela serait attendu d'un réel texte misandre, elle invite plutôt les femmes à se prendre la main et vivre en belle sororité libre des attentes des autres, particulièrement des hommes.

De l'autre côté, il y a Ralph Zurmély et d'autres détracteurs de l'œuvre qui insistent qu'elle était et est toujours une incitation à la haine envers les hommes. Ils insistent notamment sur le fait qu'un titre « Moi les femmes, je les déteste » n'aurait jamais été accepté et qu'une haine envers les hommes est tout aussi condamnable qu'une haine envers les femmes. Cela met en évidence certaines questions : les hommes et les femmes doivent-ils être protégés de la même manière face aux mêmes mots ? le délit d'incitation à la haine protègent-il seulement des minorités ou également des majorités ? Les détracteurs de l'œuvre laissent entendre que tous devraient être protégés de la même manière. Cependant, nos recherches ont non seulement montré que la littérature misogyne est présente depuis des siècles dans la littérature sans qu'elle ne soit condamnée. De plus, cela démontre une méconnaissance de la loi qui, à l'origine, fut créée afin de protéger des minorités persécutées. Les hommes ne sont pas une minorité persécutée, ils représentent en revanche une majorité privilégiée. Les femmes, elles, sont une minorité sociale. La loi luttant contre le racisme de 1881 est donc détournée. Cela peut-être fait de manière consciente ou non, une erreur innocente qui avait pour objectif de réellement protéger les hommes ou, comme le défendent Pauline Harmange et d'autres défenseurs de son œuvre, une tentative de silenciation envers une femme qui critique la société patriarcale.

Nous pouvons donc conclure que les débats autour de la polémique de *Moi les hommes, je les déteste* furent causés par des différentes perceptions du discours de haine rentrant en conflit et chacune défendant, à l'aide d'arguments, sa perception. Ces différentes perceptions sont notamment causées par une méconnaissance et détournement, conscient ou non, du délit d'incitation à la haine.

Une question demeure cependant qui, elle, peut-être appliquée à un domaine plus large de la littérature : la haine, même si estimée légitime et non punissable, est-elle pour autant acceptable ? En effet, nous avons établi au cours de notre analyse que le message de Pauline Harmange n'est pas un message d'incitation à la haine, mais plutôt un message de colère d'une minorité face à une majorité oppressante. Mais ce message devrait-il pour autant être accepté ? Un message positif n'aurait-il pas plus d'impact ? Un texte non-punissable est-il pour autant acceptable ?

Bibliographie

Chapitre 1 : La genèse

Et puis, épuisée – Pauline Harmange, article publié le 12 juillet 2019, en ligne (consulté le 12 juillet 2019).

« Pauline Harmange », dans *Wikipédia*, 2024, en ligne : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Pauline_Harmange&oldid=211271077 (consulté le 26 mai 2024).

From Aggressive Overtures to Sexual Assault: Harvey Weinstein's Accusers Tell Their Stories | *The New Yorker*, en ligne : <https://www.newyorker.com/news/news-desk/from-aggressive-overtures-to-sexual-assault-harvey-weinsteins-accusers-tell-their-stories> (consulté le 5 juin 2024).

Harmange Pauline, *Moi les hommes, je les déteste*, Paris, Editions du Seuil, 2020.

Kantor Jodi, Twohey Megan, « Harvey Weinstein Paid Off Sexual Harassment Accusers for Decades », dans *The New York Times*, 5 octobre 2017, en ligne : <https://www.nytimes.com/2017/10/05/us/harvey-weinstein-harassment-allegations.html> (consulté le 5 juin 2024).

La peur – Pauline Harmange, article publié le 6 octobre 2021, en ligne (consulté le 6 octobre 2021).

La vie du livre en librairie, article publié le 14 avril 2013, en ligne sur le blog *Ecrire et se Faire éditer* (consulté le 14 avril 2013).

Maingueneau Olivier, *Le contexte de l'oeuvre littéraire : énonciation, écrivain, société*, Paris, Dunod, 1993.

Sapiro Gisèle, *La responsabilité de l'écrivain* (Littérature, droit et morale en France (XIXe-XXIe siècle)), Editions du Seuil, 2011.

Sapiro Gisèle, *La sociologie de la littérature* (Sociologie), Paris, La découverte, 2014.

Chapitre 2 : Analyse textuelle

Arzoumanov Anna, *La création artistique et littéraire en procès* (Littérature et censure, 7), Paris, Classiques Garnier, 2022.

Baider Fabienne H., « Le discours de haine dissimulée : le mépris pour humilier », dans *Déviance et Société*, t. 43, Genève, Médecine & Hygiène, n° 3, 2019, p. 359-387, DOI : [10.3917/ds.433.0359](https://doi.org/10.3917/ds.433.0359).

Catala Amandine, « Droits humains et minorités culturelles », dans *Philosophiques*, t. 42, Société de philosophie du Québec, n° 2, 2015, p. 231-250, DOI : [10.7202/1034740ar](https://doi.org/10.7202/1034740ar).

Droit national en vigueur - Codes - Légifrance, en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/securePrint?token=4tHeUEVVsjQcLNAARanq&pagePdf=3> (consulté le 8 juin 2024).

Écart de salaire entre femmes et hommes en 2022 - Insee Focus - 320, en ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7766515> (consulté le 26 juillet 2024).

Fauconnet Paul, *La responsabilité*, Paris, PUF, 2023.

Femmes Gazette des, *Le sexisme du quotidien*, article publié le 22 juin 2017, en ligne (consulté le 22 juin 2017).

Gazalé Olivia, *Le mythe de la virilité*, Paris, Robert Laffont, 2017.

Harcèlement de rue: les hommes aussi victimes, dans *L'Express*, article publié le 4 juin 2014, en ligne : https://www.lexpress.fr/societe/harcèlement-de-rue-les-hommes-aussi-victimes_1548779.html (consulté le 26 juillet 2024).

Incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination, en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32575> (consulté le 13 juin 2024).

Landes Joan B., « WOMEN AND THE PUBLIC SPHERE: A Modern Perspective », dans *Social Analysis: The International Journal of Social and Cultural Practice*, Berghahn Books, n° 15, 1984, p. 20-31.

Lapied Martine, « Peut-on considérer les femmes comme une minorité politique ? », dans Christine Peyrard (éd.), *Minorités politiques en Révolution : 1789-1799* (Le temps de

l'histoire), Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2007, p. 129-141, DOI : [10.4000/books.pup.6614](https://books.openedition.org/pup/6614) en ligne : <https://books.openedition.org/pup/6614> (consulté le 2 mai 2024).

Lorenzi Bailly Nolwenn, Moïse Claudine, *La haine en discours*, Lormont, Le Bord de l'Eau, 2021.

Manne Kate, « Quand les hommes ont tous les droits : comment le privilège masculin nuit aux femmes », Paris, Les petits matins, 2023.

Pierrat Emmanuel, *La liberté sans expression ? Jusqu'où peut-on tout dire, écrire, dessiner*, Flammarion, 2015.

Qu'est-ce que la discrimination ?, dans *Amnesty International*, en ligne : <https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/discrimination/> (consulté le 26 juin 2024).

Sauriol Chantal, *Les abus de la liberté d'expression : l'encadrement juridique du rôle critique*, Cowansville, Blais, 1993.

Sondage sur le viol : chiffres 2020, dans *Amnesty International Belgique*, article publié le 4 mars 2020, en ligne : <https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/article/sondage-viol-chiffres-2020> (consulté le 5 juin 2024).

Sur l'admission des femmes au droit de cité | BNF ESSENTIELS, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/essentiels/anthologie/admission-femmes-droit-cite> (consulté le 3 mai 2024).

Vanderkelen Louise, *98% des femmes victimes de harcèlement de rue*, dans *La Libre.be*, article publié le 18 juin 2024, en ligne : <https://www.lalibre.be/belgique/2017/03/06/98-des-femmes-victimes-de-harcèlement-de-rue-QYC2HBGZIBBNFHGNF7LR2NBS6I/> (consulté le 18 juin 2024).

Weber Anne, *Manuel sur le discours de haine*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, 2009.

Chapitre 3 : La réception de l'œuvre

« *Moi les hommes, je les déteste* » : le livre féministe menacé de censure. *Quelle blague !*, dans *Le Nouvel Obs*, article publié le 1 septembre 2020, en ligne : <https://www.nouvelobs.com/bibliobs/20200901.OBS32784/moi-les-hommes-je-les-deteste-le-livre-feministe-menace-de-censure-quelle-blague.html> (consulté le 9 juillet 2024).

« *Moi les hommes, je les déteste* » : le livre féministe menacé de censure. *Quelle blague !*, dans *L'Obs*, article publié le 1 septembre 2020, en ligne : <https://www.nouvelobs.com/bibliobs/20200901.OBS32784/moi-les-hommes-je-les-deteste-le-livre-feministe-menace-de-censure-quelle-blague.html> (consulté le 31 octobre 2023).

« *Moi les hommes, je les déteste* » : qu'y a-t-il vraiment dans l'essai menacé de censure ?, dans *Madame Figaro*, article publié le 14 octobre 2020, en ligne : <https://madame.lefigaro.fr/societe/moi-les-hommes-je-les-deteste-un-essai-misandre-menace-de-censure-040920-182176> (consulté le 31 octobre 2023).

« *Moi les hommes, je les déteste* », dans *Wikipédia*, 2023, en ligne : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Moi_les_hommes,_je_les_d%C3%A9teste&oldid=203721301 (consulté le 31 octobre 2023).

« *Moi, les hommes je les déteste* », le livre promis à un destin planétaire, dans *Rts.ch*, article publié le 16 septembre 2020, en ligne : <https://www.rts.ch/info/culture/livres/11605507-moi-les-hommes-je-les-deteste-le-livre-promis-a-un-destin-planetaire.html> (consulté le 31 octobre 2023).

All French Literature For, *Moi, I Hate Men: Pauline Harmange's Unexpected Success*, article publié le 15 février 2021, en ligne sur le blog *Curious* (consulté le 15 février 2021).

Barbier Marie, *Un livre féministe provoque un désir de censure au ministère de l'égalité femmes-hommes*, dans *Mediapart*, article publié le 31 août 2020, en ligne : <https://www.mediapart.fr/journal/france/310820/un-livre-feministe-provoque-un-desir-de-censure-au-ministere-de-l-egalite-femmes-hommes> (consulté le 28 avril 2024).

Billen Andrew, « I hate men: how the feminist Pauline Harmange caused outrage in France », 3 novembre 2023, en ligne : <https://www.thetimes.co.uk/article/i-hate-men-how-the-feminist-pauline-harmange-caused-outrage-in-france-h2mvdjwnv> (consulté le 3 novembre 2023).

Cappelle Laura, « ‘Moi les hommes, je les déteste’ met le doigt là où ça fait mal », dans *The New York Times*, 10 janvier 2021, en ligne : <https://www.nytimes.com/fr/2021/01/10/books/pauline-harmange-feministes-misandrie.html> (consulté le 31 octobre 2023).

Cappelle Laura, « With ‘I Hate Men,’ a French Feminist Touches a Nerve », dans *The New York Times*, 10 janvier 2021, en ligne : <https://www.nytimes.com/2021/01/10/books/pauline-harmange-i-hate-men.html> (consulté le 31 octobre 2023).

Cario Erwan, *Pauline Harmange : elle, les hommes, elle les déteste*, dans *Libération*, en ligne : https://www.liberation.fr/debats/2020/10/01/pauline-harmange-elle-les-hommes-elle-les-deteste_1800981/ (consulté le 30 mai 2024).

Censure : « *Moi les hommes, je les déteste* », un manifeste féministe menacé d’interdiction, dans *ActuaLitté.com*, en ligne : <https://actualitte.com/article/5834/reseaux-sociaux/censure-moi-les-hommes-je-les-deteste-un-manifeste-feministe-menace-d-interdiction> (consulté le 11 août 2024).

Collard Nathalie, « Essai: Pourquoi Pauline Harmange déteste les hommes », dans *La Presse*, 6 novembre 2020, en ligne : <https://www.lapresse.ca/arts/litterature/2020-11-06/essai/pourquoi-pauline-harmange-deteste-les-hommes.php> (consulté le 31 octobre 2023).

Eva, *Review: I Hate Men by Pauline Harmange*, dans *Eva’s Book Corner*, article publié le 27 janvier 2021, en ligne : <https://www.evasbookcorner.com/post/review-i-hate-men-by-pauline-harmange> (consulté le 3 novembre 2023).

French official’s attempts to outlaw ‘I hate men’ book backfires as sales skyrocket, dans *France 24*, article publié le 10 septembre 2020, en ligne : <https://www.france24.com/en/20200910-french-official-s-attempts-to-outlaw-i-hate-men-book-backfires-as-sales-skyrocket> (consulté le 3 novembre 2023).

Garro Carrera Enara, « Discours de haine punissable et liberté d’expression en Espagne. Anomalie démocratique ou instrument légitime pour la protection des minorités ? », dans *2018* (Archives de politique criminelle), n° 40, 155 à 173.

How can people even defend the book « I Hate Men » by Pauline Harmange?, dans *Quora*, en ligne : <https://www.quora.com/How-can-people-even-defend-the-book-I-Hate-Men-by-Pauline-Harmange> (consulté le 3 novembre 2023).

La misandrie, la haine des hommes ?, dans *France Inter*, article publié le 8 mars 2024, en ligne : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/zoom-zoom-zen/zoom-zoom-zen-du-vendredi-08-mars-2024-6542220> (consulté le 30 mai 2024).

Le problème avec le féminisme hétérosexuel - « Le féminisme a besoin des lesbiennes, en a toujours eu besoin, pour faire valoir ses droits », dans *Lundimatin*, en ligne : <https://lundi.am/Le-probleme-avec-le-feminisme-heterosexuel> (consulté le 1 juin 2024).

Les grands misogynes de l'Histoire, dans *Europe 1*, article publié le 19 avril 2021, en ligne : <https://www.europe1.fr/emissions/dans-lintimite-de-lhistoire/les-grands-misogynes-de-lhistoire-4039637> (consulté le 3 juillet 2024).

LES NOUVELLES AMAZONES - *ProQuest*, en ligne : <https://www.proquest.com/openview/78386c991ef40013763af302935d28e4/1?pq-origsite=gscholar&cbl=5001983> (consulté le 11 août 2024).

Linku, *'Ik wil woede losmaken bij vrouwen'*, dans *Filosofie Magazine*, article publié le 30 avril 2021, en ligne : <https://www.filosofie.nl/ik-wil-woede-losmaken-bij-vrouwen/> (consulté le 30 mai 2024).

Michallon Clémence, « France's latest literary sensation hates men. Or does she? », dans *The Independent*, 30 novembre 2020, en ligne : <https://www.independent.co.uk/arts-entertainment/books/features/pauline-harmange-i-hate-men-interview-b1762018.html> (consulté le 30 mai 2024).

Moi les hommes, je les déteste, en ligne : <https://www.goodreads.com/book/show/55507218-moi-les-hommes-je-les-d-teste> (consulté le 3 novembre 2023).

Patterson Christina, « I Hate Men by Pauline Harmange, review — the French woman who advocates misandry », 3 novembre 2023, en ligne : <https://www.thetimes.co.uk/article/i-hate-men-by-pauline-harmange-review-gwcz6720q> (consulté le 3 novembre 2023).

Pauline Harmange's Controversial 'I Hate Men' Takes on Blind Privilege, *PopMatters*, dans *PopMatters*, article publié le 17 février 2021, en ligne : <https://www.popmatters.com/pauline-harmange-i-hate-men-2650556008.html> (consulté le 31 octobre 2023).

Post, dans *Eva's Book Corner*, en ligne : <https://www.evasbookcorner.com/post/review-i-hate-men-by-pauline-harmange> (consulté le 4 juillet 2024).

Sands Sarah, *The author of new book I Hate Men is a mass of contradictions*, dans *Mail Online*, article publié le 13 septembre 2020, en ligne : <https://www.dailymail.co.uk/news/article-8726655/I-Hate-Men-title-new-book-author-mass-contradictions-says-SARAH-SANDS.html> (consulté le 3 novembre 2023).

SensCritique, *Moi les hommes, je les déteste Pauline Harmange*, dans *SensCritique*, en ligne : https://www.senscritique.com/livre/moi_les_hommes_je_les_deteste/42567844 (consulté le 31 octobre 2023).

Updated Flannery Dean, *Do You... Hate Men Sometimes? Talking Misandry With I Hate Men's Pauline Harmange*, article publié le 18 mars 2021, en ligne sur le blog *Chatelaine* (consulté le 18 mars 2021).

What do you think of Pauline Harmange's 'I Hate Men?', dans *R/AskFeminists*, 2021, en ligne : www.reddit.com/r/AskFeminists/comments/kuvegu/what_do_you_think_of_pauline_harmanges_i_hate_men/ (consulté le 3 novembre 2023).

Willsher Kim, « “We should have the right not to like men”: the French writer at centre of literary storm », dans *The Guardian*, 10 septembre 2020, en ligne : <https://www.theguardian.com/world/2020/sep/10/french-writer-book-pauline-harmange-i-hate-men-interview> (consulté le 31 octobre 2023).

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de philosophie, arts et lettres

Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/fial